

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Révision du PLU

Département de la Haute-Garonne
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

Commune de Montbrun- Lauragais

1. Rapport de présentation



Sicoval
Communauté
d'agglomération du Sud-Est
Toulousain

Elaboré avec l'appui technique du
Service Urbanisme et
Développement du Territoire du
SICOVAL

Mise en révision le : 16 mai 2017

Arrêt : 15 février 2019

Approbation :

Mairie de Montbrun-Lauragais

Place René Hébrard 31450 Montbrun-Lauragais

Tel : 05 31 61 89 70

Fax : 05 61 81 57 80

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Révision du PLU

Département de la Haute-Garonne
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

Commune de Montbrun- Lauragais

1. Rapport de présentation



Sicoval
Communauté
d'agglomération du Sud-Est
Toulousain

Elaboré avec l'appui technique du
Service Urbanisme et
Développement du Territoire du
SICOVAL

Mise en révision le :

16 mai 2017

Arrêt :

15 février 2019

Approbation :

Mairie de Montbrun-Lauragais

Place René Hébrard 31450 Montbrun-Lauragais

Tel : 05 31 61 89 70

Fax : 05 61 81 57 80

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
Contexte supracommunal	5
1ère PARTIE - DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER	22
1. Les caractéristiques physiques de Montbrun-Lauragais	23
1.1 Contexte climatologique de la commune.....	23
1.2 Le relief de la commune	26
1.3 Géologie de la commune.....	27
1.4 Le réseau hydrographique superficiels et souterrains	28
1.5 Un territoire contraint par ses caractéristiques physiques	31
2. Le cadre de vie paysager communal	33
2.1 La commune intégrée dans la grande entité paysagère des « coteaux Sud » du SICOVAL	33
2.2 Un territoire en majorité agricole et naturel, morcelé par un habitat dispersé	34
2.3 Les grandes entités paysagères et leurs enjeux	47
2.4 Les singularités du Paysage communal	48
2.5 Le patrimoine bâti	52
3. La Biodiversité et le Patrimoine Naturel de la commune	66
3.1 Les caractéristiques générales.....	66
3.2 Les grandes entités écologiques.....	69
3.3 Les espaces remarquables et leurs habitants.....	77
3.4 Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel	81
3.5 Les trames vertes et bleues (TVB), un outil d'aménagement en faveur de la biodiversité	85
3.6 Utilisation et gestion des espaces naturels de la commune de Montbrun-Lauragais	89
3.7 L'analyse atouts/faiblesses – opportunités/menaces du milieu naturel de Montbrun-Lauragais	91
4. L'Agriculture locale	92
4.1 Le contexte de l'étude	92
4.2 Méthodologie mise en œuvre	93
4.3 L'agriculture sur le territoire du SICOVAL.....	93
4.4 Caractéristiques physiques et paysagères de la commune de Montbrun-Lauragais.....	94
4.5 Le contexte agricole.....	96
4.6 Le profil des exploitations agricoles	96
4.7 Les constructions agricoles.....	97
4.8 L'organisation du parcellaire agricole, les équipements	97
4.9 Les productions.....	100
4.10 L'économie et l'emploi agricole.....	100
4.11 Les projets et les problématiques d'exploitation	101
4.12 Synthèse, enjeux, préconisations	102

2ème PARTIE - DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	106
1. Un développement marqué de la commune depuis les années 80	107
1.1 Une forte croissance démographique	107
1.2 Un contexte de périurbanisation qui a renforcé l'attractivité communale	107
2. De grands ménages jeunes, mais pour certains vieillissants	110
2.1 Des ménages de grande taille sur le territoire	110
2.2 Une population relativement jeune	111
3. Une croissance démographique qui s'est accompagné d'un fort développement urbain	112
3.1 L'évolution de la trame urbaine	112
3.2 Un développement qui s'est d'abord fait au sein des espaces agricoles et naturels avant de renforcer la centralité.....	113
3.3 Une consommation de l'espace qui s'est concentrée principalement aux abords de l'espace urbain déjà constitué	115
4. Les caractéristiques du tissu urbain de Montbrun-Lauragais	117
4.1 Les formes urbaines et architecturales de la commune	117
4.2 La mutation des tissus urbains et leur densification	127
4.3 Un développement qui s'est accompagné d'une croissance relativement soutenue du parc de logement 128	
4.4 Des logements en adéquation avec la demande.....	130
5. Une commune périurbaine ou la population travaille au sein des pôles structurants à proximité	131
5.1 Les évolutions de la population active	131
5.2 des actifs amenés à se déplacer pour occuper un emploi	133
6. Une commune déjà dotée d'un Plan Local d'Urbanisme	134
6.1 Le document adopté en 2007.....	134
6.2 Encore 6 hectares de foncier à urbaniser, disponibles dans le PLU adopté en 2007.....	135
6.3 L'analyse du potentiel de densification des espaces bâtis	135
7. Montbrun-Lauragais : des connexions communales et des liens vers les communes périphériques	139
7.1 Le maillage routier de la commune de Montbrun-Lauragais	139
7.2 Les différents types d'axes viaires de Montbrun-Lauragais	140
7.3 Des déplacements vers les communes périphériques inévitables.....	143
7.4 Les mobilités douces sur le territoire	145
7.5 L'offre de stationnement public et privé sur la commune	147
8. Une commune bien dotée en équipements et services	151
9. Des espaces publics localisés dans le centre-bourg	153
10. L'équipement communal en matière d'eau potable et d'assainissement	155
10.1 La Desserte en eau potable	155
10.2 L'assainissement des eaux usées.....	156
11. Le traitement des déchets	160
12. Fonctionnement du territoire.....	164

Synthèse des enjeux	166
Tableau de synthèse des enjeux sur le territoire	166
Cartographie de synthèse des enjeux.....	167
3ème PARTIE - Le PLU et sa mise en œuvre	169
1. Explication des choix retenus pour établir le PADD	170
1.1 Montbrun Lauragais en 2030 : les hypothèses de développement du PLU.....	171
1.2 Explication des orientations du PADD	174
2. La mise en œuvre du PADD : cohérence des OAP et traduction règlementaire	179
3. Les choix retenus pour établir les règlements écrit et graphique	185
3.1 Explication des différentes zones et règles associées	185
3.2 Explication de l'institution de deux zones à urbaniser ne faisant pas l'objet de dispositions règlementaires.....	200
3.3 Explications des pourcentages de logements sociaux.....	200
3.4 Explications des éléments de paysage protégés	201
3.5 Les bâtiments situés en zone agricole, pouvant changer de destination au titre de l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme	203
4. Evolution règlementaire entre le document d'urbanisme en vigueur et le présent PLU	209
4.1 Evolution du règlement graphique.....	209
4.2 Evolution du règlement écrit.....	212
4.3 Evolution des Espaces Boisés Classés.....	214
4.4 Evolution des emplacements réservés.....	215
5. Evaluation du PLU et indicateurs	216
4ème PARTIE - Evaluation des incidences du PLU	219
1. Milieu Physique	220
2. Ressources naturelles	221
3. Paysage et Patrimoine	222
4. Biodiversité et milieux naturels	224
5. Consommation foncière	226
6. Réseaux et gestion des déchets	227
7. Risques et nuisances	228
8. Energies et changement climatique	229

PREAMBULE

→ Les procédures administratives

La commune de Montbrun-Lauragais était couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2007.

Ce document a fait l'objet de deux modifications. Une première modification portant sur l'ouverture d'un secteur à l'urbanisation a été approuvée le 22 mars 2013. Par la suite une modification simplifiée a été approuvée les 14 avril 2017.

La première révision du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2017.

→ Les modalités de concertation

Dans la délibération de prescription de la révision du PLU du 16 mai 2017, il est indiqué :

« Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De lancer la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme qui sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques,*
- informations dans le journal municipal et sur le site Internet de la commune*
- organisation de réunions publiques,*
- organisation d'ateliers thématiques, notamment dans la phase de l'élaboration du PADD*

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire. »

→ Le cadre législatif

L'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015 ont procédé à la recodification, à droit constant, du livre 1^{er} du code de l'urbanisme. Ainsi, ces dispositions législatives s'appliquent dans le cadre de la révision du PLU de Montbrun-Lauragais.

Contexte supracommunal

→ L'aire urbaine de Toulouse parmi les plus dynamiques

Avec **1 312 300 habitants**, l'aire urbaine de Toulouse est la **quatrième de France**. Elle s'étend au-delà de la Haute-Garonne pour déborder sur cinq départements limitrophes. À elle seule, elle concentre plus d'un tiers de la croissance démographique de l'Occitanie.

Entre 2009 et 2014, la hausse de population dans l'aire urbaine de Toulouse est une des plus élevées parmi les aires urbaines de plus de 500 000 habitants. Avec une croissance annuelle de 1,5 % elle se classe deuxième, derrière l'aire urbaine de Montpellier (+ 1,7 %). Chaque année, le gain de population dans l'aire urbaine de Toulouse est de 18 800 habitants, dont 12 700 dans la seule agglomération(ou unité urbaine¹). Cette dernière, l'une des plus dynamiques du pays (+ 1,4 %), compte 935 440 habitants et se positionne au 6e rang national derrière celle de Nice.

L'accroissement démographique de l'aire urbaine de Toulouse est ainsi mesuré :

Population sans doubles comptes							
	2014	2009	1999	1990	1982	1975	1968
Ville-centre	466 297	440 204	390 301	358 688	347 995	373 796	370 796
Banlieue	469 143	431 757	371 679	308 658	240 514	186 588	111 355
Unité urbaine	935 440	871 961	761 980	667 346	588 509	560 384	482 151
Couronne périurbaine	376 864	346 205	259 550	227 040	198 790	176 322	164 717
Aire urbaine	1 312 304	1 218 166	1 021 530	894 386	787 299	736 706	646 868

Source : Insee, recensements de la population

Depuis 1999, l'accroissement de la population de l'agglomération toulousaine est caractérisé par un **étalement urbain de plus en plus marqué géographiquement**. En effet, la ville-centre gagne quasiment autant de population que sa banlieue (respectivement +19,5% et +26,2% entre 1999 et 2014), l'accroissement de la couronne périurbaine présente des proportions plus importantes (+45,2% entre 1999 et 2014). Concernant l'aire urbaine, la population a augmenté de 28,5% entre 1999 et 2014.

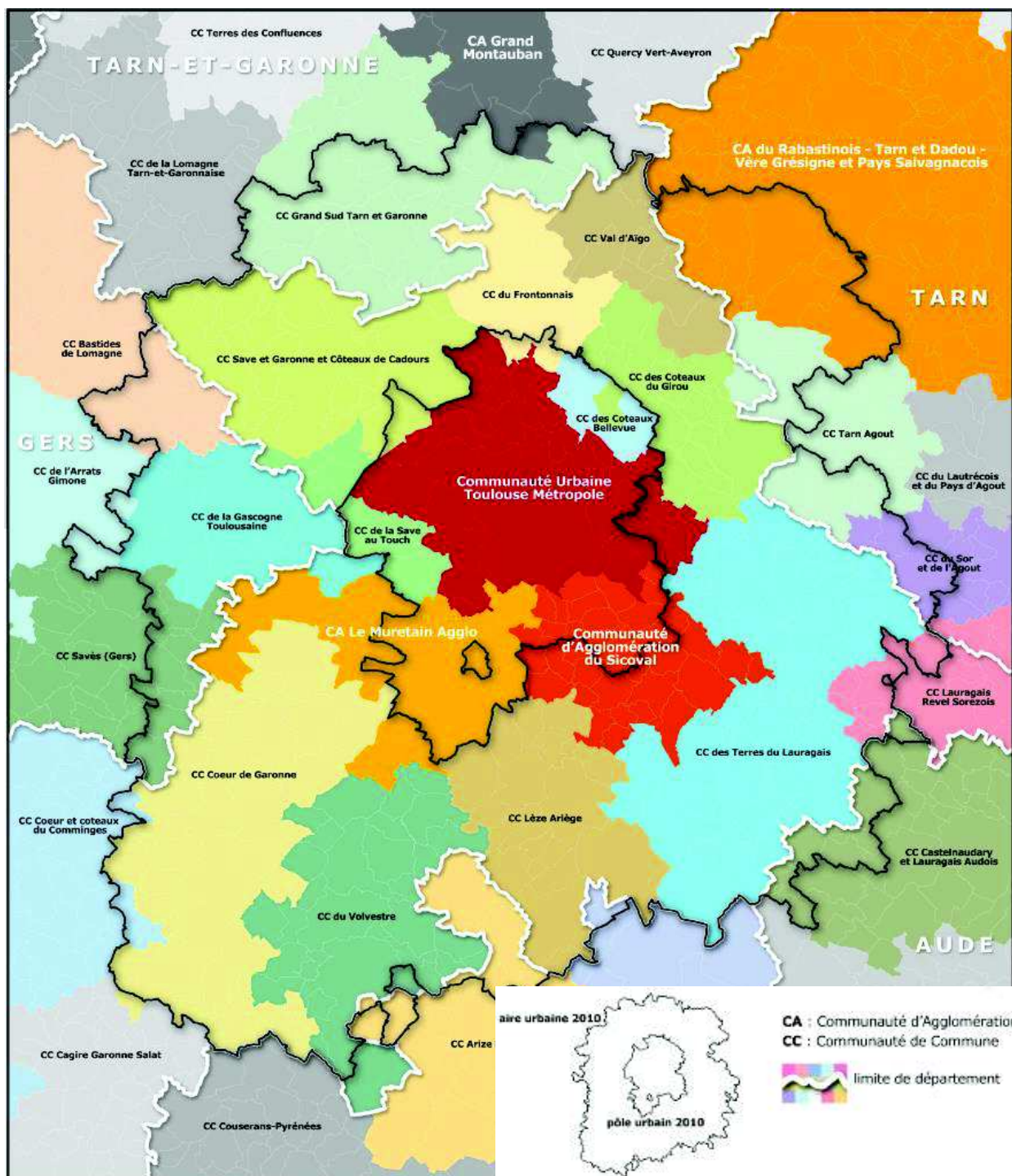
Certaines communes de la banlieue toulousaine affichent des taux de croissance annuels très élevés, notamment sur le territoire du Sicoval : Ramonville-Saint-Agne (+3,8%) ou Castanet-Tolosan (+2,7%).

Le principal facteur de croissance de l'aire urbaine demeure son attractivité : le solde migratoire positif depuis 1968 contribue majoritairement à cette croissance.

¹ L'unité urbaine correspond à une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants. Elle se compose de la ville-centre et des communes de sa banlieue. (Source : INSEE)

Cette croissance démographique s'accompagne corrélativement d'une progression du parc de logements qui a augmenté de 31,2% dans l'aire urbaine entre 1999 et 2012 (149 190 logements supplémentaires).

Situation du Sicoval au sein de l'aire urbaine toulousaine



Source AUAT

Aujourd'hui, on constate une diminution de la densité avec l'éloignement des communes par rapport à la ville-centre et aux principaux axes routiers. L'urbanisation des communes périurbaines se développe

quasi exclusivement avec des maisons individuelles.

Ainsi, 80 % des communes de l'aire urbaine sont composées à plus de 95 % par des maisons individuelles ; il s'agit essentiellement des communes situées en couronne périurbaine. En effet, le parc de logements de la couronne périurbaine est constitué de 86,3% de maisons individuelles, de 12,9 % d'appartements et de 0,8 % d'autres types de logements.

L'aire urbaine est marquée par la faiblesse du parc social public essentiellement concentré sur Toulouse et sa proche périphérie.

L'aire urbaine compte 576 547 emplois localisés à plus de 51% dans la ville-centre contre 14 % dans la couronne périurbaine. **La tendance de développement des emplois en périphérie se concrétise**, puisque désormais la création des emplois de l'aire urbaine sont plutôt portés par la couronne périurbaine.

Emplois					
	2012	%	1999	%	Evolution 1999→2012
Ville-centre	291 918	50,6	235 819	56,7	↘
Banlieue	205 567	49,4	125 050	30,1	↗
Unité urbaine	497 485	86,2	360 869	86,8	
Couronne périurbaine	79 062	13,8	54 741	13,2	↗
Aire urbaine	576 547	100	415 610	100	

Source : Insee, recensements de la population

La répartition des activités fait apparaître quatre pôles majeurs :

- au Nord-Ouest : l'aéronautique, avec principalement l'Aérospatiale,
- au Sud-Ouest : l'électronique et la robotique,
- au Sud-Est : le pôle scientifique, spatial, et la biotechnologie,
- au Sud : la pharmacie et l'Oncopôle.

➔ **Le secteur sud/sud-est toulousain, un secteur des plus attractifs et doté d'importantes potentialités**

Ce secteur connaît depuis environ vingt-cinq ans un fort développement urbain. Le fondement de cette dynamique réside dans la formation d'un tissu d'activités scientifiques et technologiques relativement important, largement impulsé par une politique interventionniste de l'Etat dans les années 1950. De plus, Toulouse a bénéficié, dans les années 1960, de la décentralisation de centres de formation de haut niveau et de centres de recherche nationaux.

On peut citer notamment la présence du Complexe Scientifique de Rangueil-Lespinet qui regroupe l'Université Paul Sabatier, de nombreuses grandes écoles et autres établissements universitaires (Ecole Nationale de l'Aviation Civile, Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, Ecole Nationale Supérieure de Chimie, IUT, etc...), des centres de recherche (Centre d'Etudes et de Recherches de Toulouse, Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales, Centre National d'Etudes Spatiales, Laboratoire d'analyses et d'architecture des systèmes, Météorologie Nationale, Direction

Nationale de la Navigation Aérienne, BRGM...). Le Centre Hospitalier Universitaire de Rangueil, l'Institut National de Recherche Agronomique à Auzeville-Tolosane et divers autres établissements renforcent ce pôle très attractif.

Ce potentiel a participé à attirer de nombreuses entreprises françaises et étrangères, liées à l'Université et à la recherche dans des domaines tels que le spatial, les biotechnologies, l'électronique et la robotique.

Cette richesse industrielle est principalement localisée dans les zones d'activités de Montaudran, du Palays (Toulouse), de Labège-Innopole, de l'Agrobiopole et du Parc Technologique du Canal (Sicoval).

Le secteur Sud / Sud-Est toulousain est également maillé d'un réseau d'infrastructures de transport important qui participe à ce développement industriel et résidentiel : la RD 813 Toulouse-Narbonne, la RN 20 Toulouse – Espagne, la voie ferrée empruntant la vallée de l'Hers, celle empruntant la vallée de la Garonne et reliant Toulouse à Carcassonne et Foix, l'autoroute A 61 assurant la liaison Narbonne/Barcelone-Toulouse et qui relie l'A 66 en direction de Foix et de l'Espagne via le tunnel du Puymorens.

Le maillage de l'agglomération toulousaine

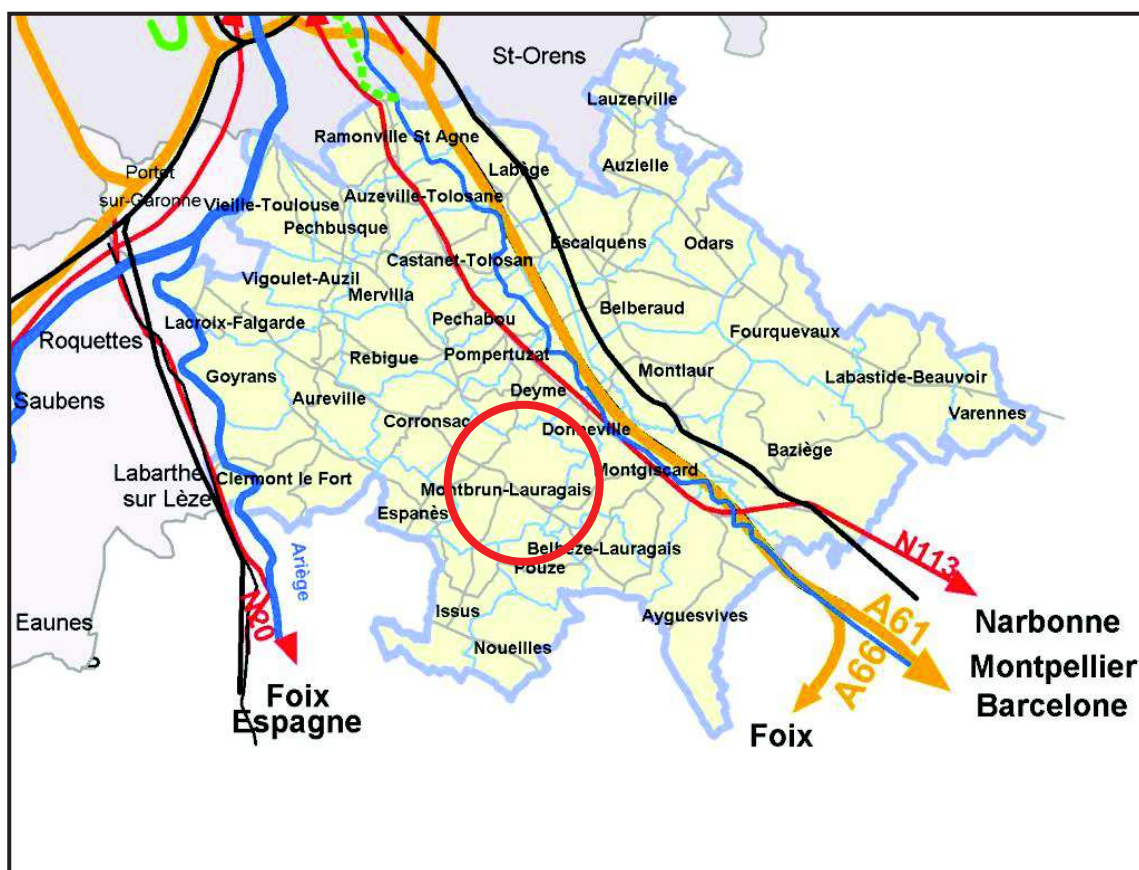


→ Les spécificités du territoire communal

Commune de la région Occitanie, Montbrun-Lauragais se trouve en troisième couronne de l'agglomération toulousaine, à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est de Toulouse. En étant située à proximité de la métropole, le territoire tire profit de cette proximité. Un autre pôle structurant se trouve également à proximité, il s'agit de la ville intense sud identifiée par le SCoT composé des communes de Montgiscard (limitrophe à Montbrun), d'Ayguésvives et de Baziège.

L'armature routière est majoritairement tournée vers le sud et la métropole toulousaine avec la présence d'axes majeurs tels que la RD 813, la RD 24 et l'A 61 ce qui en fait une commune relativement bien desservie par les axes de communication.

Son cadre de vie et la proximité de pôles de développement en font une commune attractive si bien que la population a connu une forte croissance depuis la fin du 20^{ème} siècle mais nous y reviendrons.



→ Un contexte de coopération intercommunal fort

Montbrun-Lauragais est membre de la communauté d'agglomération du SICOVAL, plus ancienne intercommunalité de l'agglomération toulousaine, créatrice de la taxe professionnelle unique et pionnière de l'intercommunalité de projets.

Cette intercommunalité, née en 1975 avec 6 communes, est composée aujourd'hui de 36 communes du Sud-Est toulousain.

La communauté d'agglomération du SICOVAL a pour principales missions :

- **Développement économique** : création et gestion des 4 parcs d'activités économiques de plus de 1,5 ha ; support à la création d'entreprises (pépinières) ; développement d'une économie sociale et solidaire...
- **Aménagement de l'espace** : charte d'aménagement ; politique de l'habitat ; plan de développement des transports en commun...
- **Environnement et cadre de vie** : Agenda 21 ; bilan carbone ; soutien au développement d'une agriculture péri-urbaine ; programme de réhabilitation des rivières ; collecte, traitement et valorisation des déchets ; aménagement d'un réseau de chemins de randonnée ; animation et coordination d'actions culturelles et sportives intercommunales...
- **Action Sociale** : petite enfance (crèches, RAM,...), accueil extra-scolaire des enfants, accueil et accompagnement des jeunes, accompagnement à la scolarité et réussite éducative, jeunes adultes, accompagnement des personnes en perte d'autonomie (aide à domicile, portage de repas, soins infirmiers à domicile).
- **Emploi** : accompagnement et orientation des personnes en recherche d'emploi, dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle : BAIE, PLIE...
- **Politique de la ville et Cohésion sociale** : prévention de la délinquance par le biais du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), soutien à la parentalité, accès au droit pour tous, veille et réussite éducative.
- **Habitat** : équilibre social de l'habitat, PLH...
- **Eau potable et assainissement** collectif et non collectif (SPANC).
- **Voirie et stationnement** : voies communales, places publiques, pistes cyclables, parkings, feux de circulation mais aussi sentiers de randonnée pédestre... sont aménagés, entretenus et gérés par le Sicoval.
- **Développement rural** : conserver des espaces de production, la diversification, favoriser les modes de culture plus respectueux de l'environnement, développer des circuits courts, créer des liens entre la recherche et le monde agricole.
- **Equipements culturels, sportifs et loisirs** : gestion et entretien des équipements intercommunaux.
- **Tourisme** : promotion du tourisme dans le cadre de la mission de développement économique.

- **Gestion des aires d'accueil des gens du voyage** : gestion des 4 aires d'accueil existantes
- **Services aux communes : équipement, accompagnement et travaux.** Le Sicoval propose aux communes un certain nombre de services mutualisés : travaux de voirie ou de bâtiment (rénovation, construction), conseils et assistance technique en urbanisme, gestion et d'aménagement des espaces naturels et paysagers, optimisation des ressources fiscales, consultation de données géographiques, conseils pour réduire la consommation d'énergie conseils et accompagnement dans les procédures de marchés publics, impression de documents et accompagnement des actions de communication, mise à disposition d'équipements (piscine, gymnase, centre de loisirs), matériel pour les manifestations, restauration scolaire...
- **Réseau de télécommunication** : le Sicoval veille au développement d'un réseau de télécommunication performant sur l'ensemble du territoire.
- **Gestion du ramassage des animaux** : organisation et gestion du ramassage des animaux.

Le SICOVAL gère des réalités d'occupation de son territoire très différenciées. Certaines communes, situées aux portes de la ville-centre et de la communauté urbaine du Grand Toulouse, ont un caractère urbain. Toutes les autres communes du SICOVAL ont au contraire un caractère rural (31 communes qui représentent 46 % de la population en 2010).



En matière de structures intercommunales, Montbrun-Lauragais adhère également au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) pour la gestion du réseau électrique, sa maintenance et son aménagement.

→ **Les documents supra-communaux**

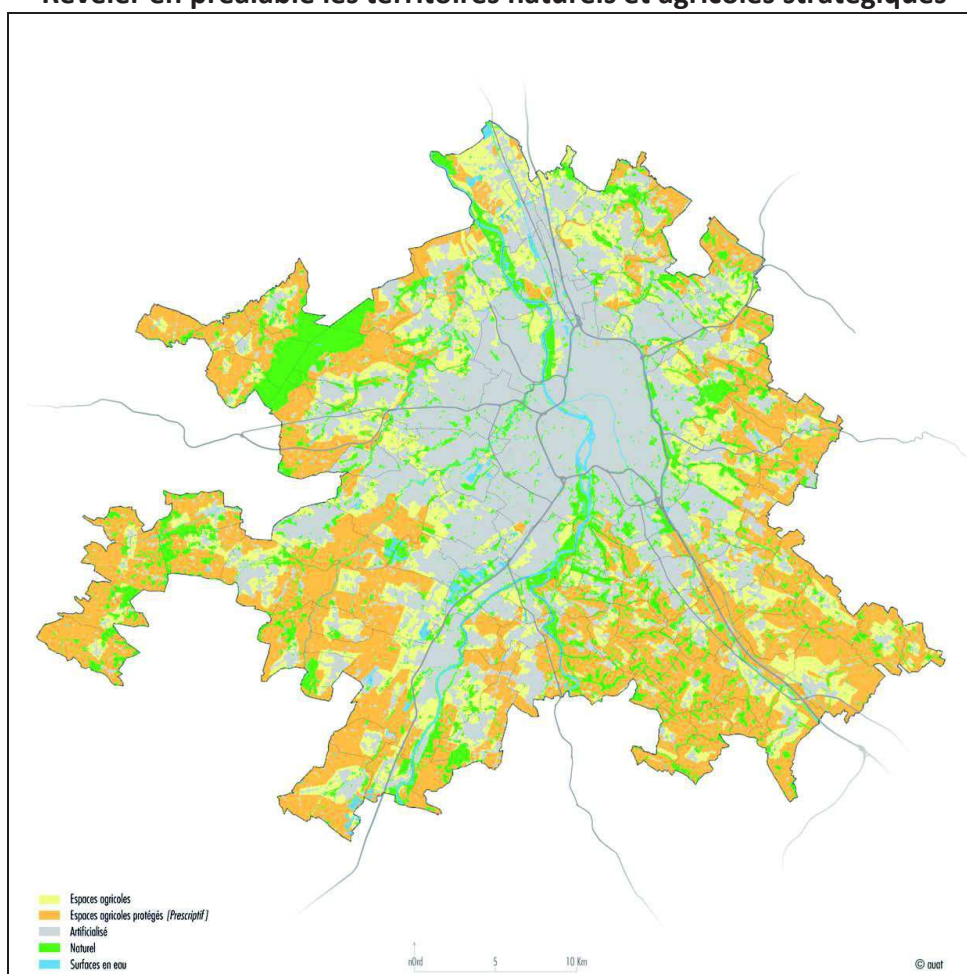
- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine approuvé le 16 mars 2012, et dont la première révision a été approuvée le 27 avril 2017**

Le document d'orientations générales du SCoT s'organise autour de quatre grands principes qui fondent le projet de territoire :

- maîtriser l'urbanisation,
- polariser le développement,
- relier les territoires,
- piloter le projet.

Pour répondre au défi de la ville maîtrisée, la grande agglomération toulousaine affirme, en premier lieu, sa volonté de maîtriser de façon cohérente et sur le long terme son aménagement et son développement, urbain notamment, mais aussi de redonner toute leur place aux espaces ouverts (non urbains) de son territoire.

**Carte du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO):
Révéler en préalable les territoires naturels et agricoles stratégiques**

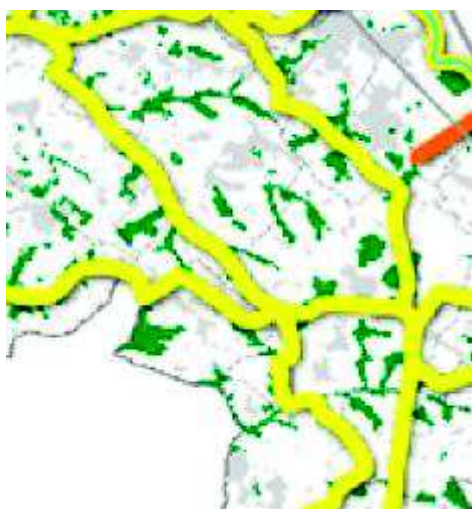


Le SCoT fixe ainsi des objectifs, des prescriptions et donne des recommandations relatives à la lutte contre l'étalement urbain, à la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Les PLU doivent veiller à la préservation des fonctions naturelles et écologiques des continuités écologiques identifiées dans le SCoT. A cette fin, les documents d'urbanisme garantissent la continuité du tracé.

Dans le SCoT, plusieurs éléments sont notables à l'échelle de la commune et indiqués comme prescriptif :

- Plusieurs espaces naturels constitués des boisements communaux ;
- Plusieurs continuités écologiques : une à l'extrémité ouest, deux à l'est et une traversant la commune horizontalement.

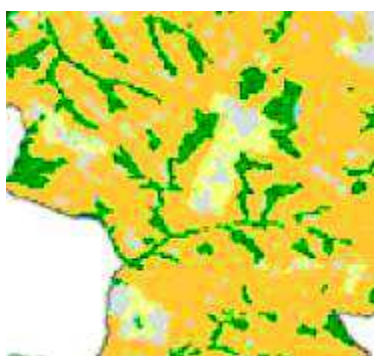


Une liaison verte et bleue traverse en diagonale la commune de Montbrun-Lauragais. Il s'agit du ruisseau de Cossignol qui traverse plusieurs communes du Sicoval.

De plus plusieurs espaces naturels constitués par des boisements et plusieurs continuités écologiques sont identifiées sur le territoire communal.

Par ailleurs, le Lac constitue un espace protégé.

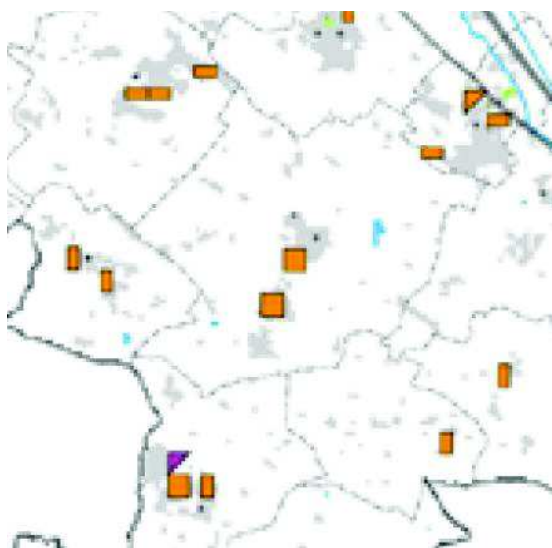
L'un des objectifs majeurs du SCoT est d'assurer la pérennité des espaces agricoles qui présentent une valeur agronomiques reconnue et garantissent le maintien d'une activité agricole viable. Le SCoT détermine ainsi les espaces agricoles protégés sur lesquels la vocation agricole est strictement maintenue.



La majeure partie du territoire communal est classée en espaces agricoles protégés (en orange foncé sur la carte). Ces secteurs ne peuvent être ouverts à l'urbanisation.

Le SCoT s'attache à maîtriser la consommation foncière, à développer un urbanisme de proximité au sein d'une ville accessible à tous, compacte, offrant services et équipements et de réelles alternatives à l'utilisation de la voiture.

La traduction spatiale du projet consiste à indiquer précisément la définition de densités urbaines et la territorialisation du développement par extension (pixel).



Sur Montbrun-Lauragais, 2 pixel² « habitat » sont présent et peuvent accueillir des densités de l'ordre de 30 individus/hectare soit environ 10 logements par hectare.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du SICOVAL 2017-2022

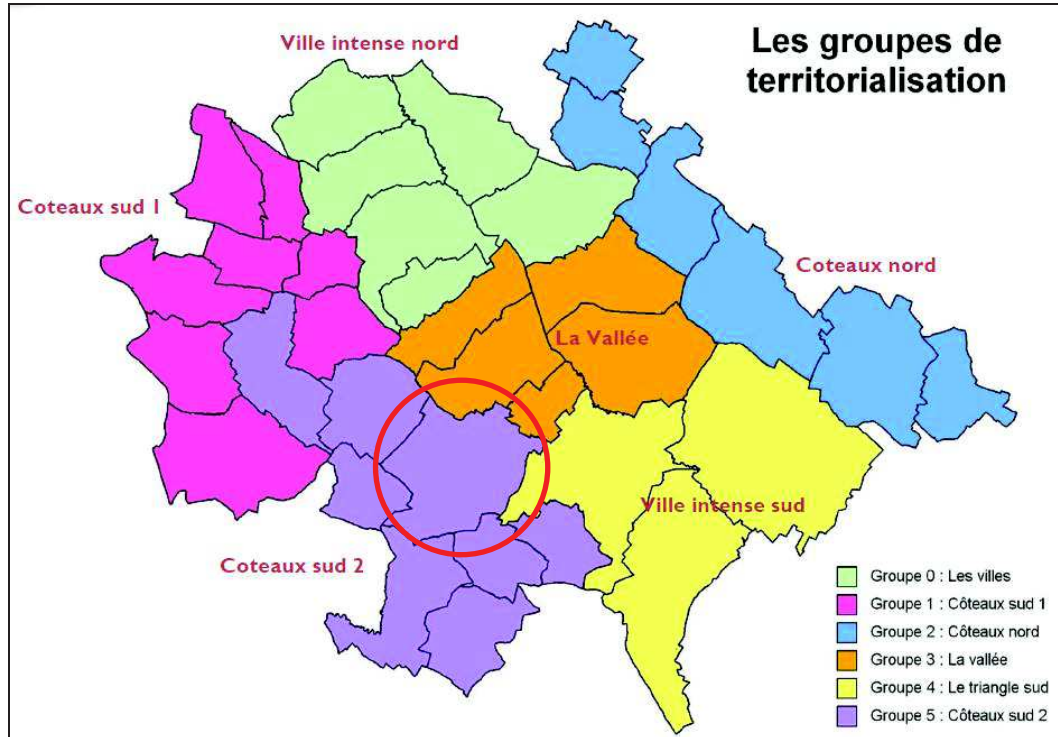
Le PLH est un outil de programmation qui permet d'articuler les politiques d'aménagement urbain et d'habitat à l'échelle de l'agglomération et d'aborder les problèmes d'habitat et de logement afin de garantir la mixité urbaine et la satisfaction des besoins en logements sociaux.

La communauté d'agglomération du SICOVAL est compétente pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat. Son quatrième PLH a été adopté à l'automne 2017. Il fixe les objectifs en matière d'habitat sur l'ensemble du territoire du SICOVAL jusqu'en 2022.

Le PLH fixe des objectifs de production de logements différenciés en fonction de l'intensité urbaine de la commune, et par groupe de territorialisation.

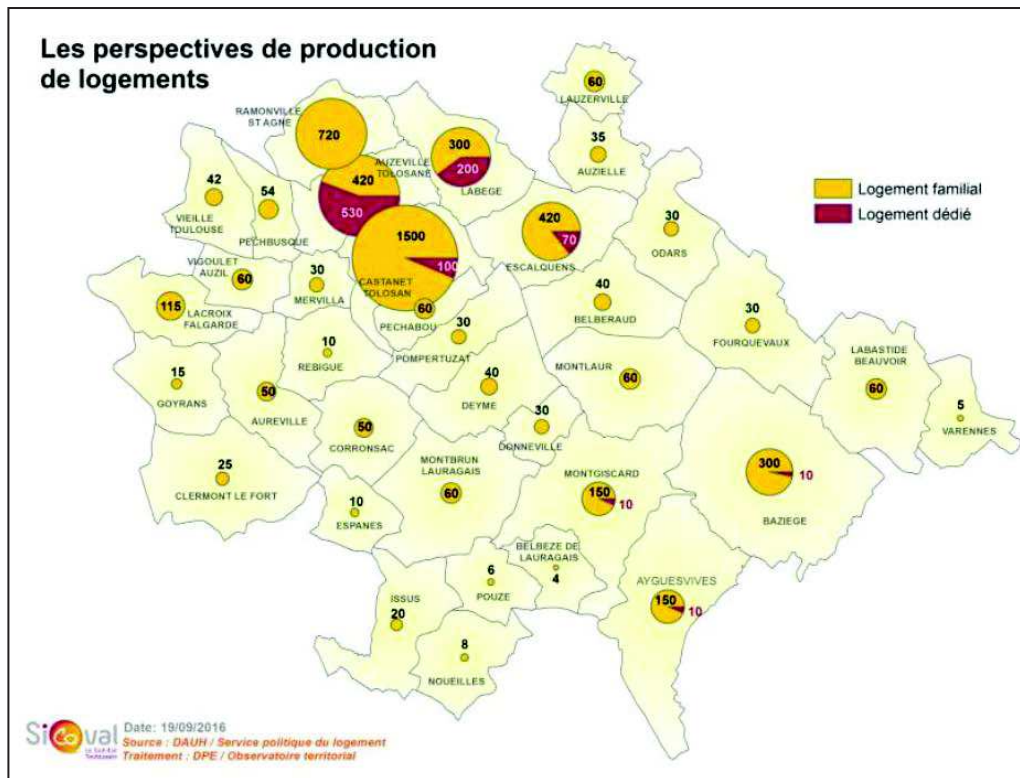
Montbrun-Lauragais est à ce titre une commune à développement mesuré et appartient au secteur « Coteaux Sud 2 ». Ce secteur comprend 8 communes : Aureville, Corronsac, Montbrun-Lauragais, Belbèze-Lauragais, Pouze, Noueilles, Issus et Espanès.

² Un pixel correspond à une potentialité brute de développement de 9 hectares.



Source : PLH 2017-2022 Sicoval

Le PLH 2017-2022 fixe des objectifs en termes de production de logements. Sur le secteur « Côteaux Sud 2 » l'objectif de production a été fixé à 35 logements par an (208 sur 6 ans). Ce qui correspond pour la commune de Montbrun-Lauragais à un objectif de production d'environ 10 logements par an (60 sur 6 ans).



Source : PLH 2017-2022 Sicoval

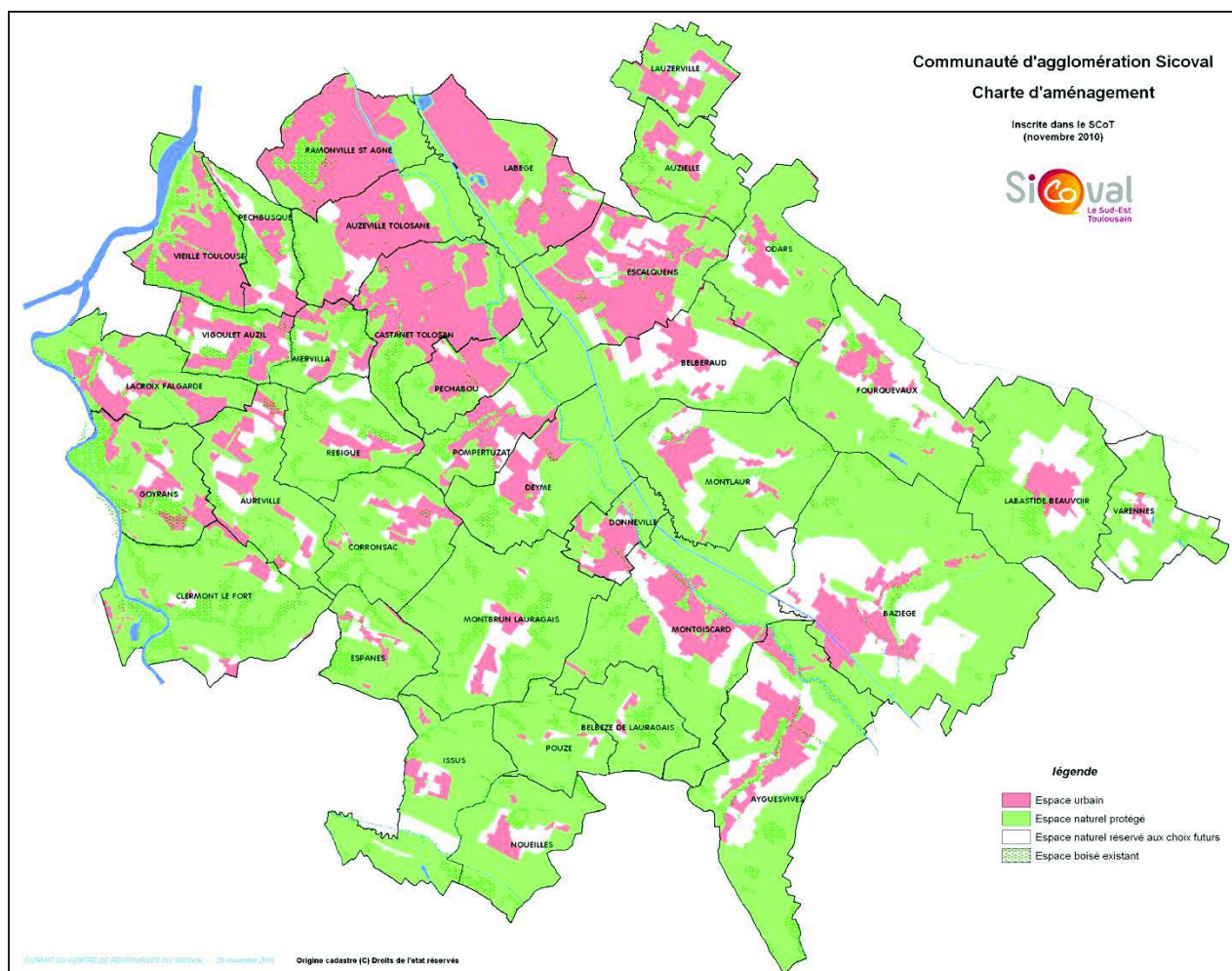
Par ailleurs, le PLH prévoit que 10% de la production neuve devra être réalisée sous forme de logements locatifs sociaux et 20 à 40% sous forme de logements en accession à prix abordable.

La charte d'aménagement du SICOVAL

Le territoire du SICOVAL connaît une grande attractivité se traduisant par une forte pression foncière, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, particulièrement en raison du dynamisme général de l'agglomération toulousaine et de l'amélioration des transports en commun.

De manière à pouvoir maîtriser cette pression foncière, dès 1993, les communes du SICOVAL ont adopté collectivement une charte d'aménagement destinée notamment à la régulation de la croissance urbaine, la protection de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine.

Cette charte, qui n'a cependant pas de valeur prescriptive, permet de définir l'affectation des sols de l'ensemble du territoire et de préserver plus de 60% de sa superficie de toute urbanisation.



Source : Sicoval

Le Plan de Déplacement Urbains (PDU)

Le nouveau Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération Toulousaine, appelé le Projet Mobilité 2020-2025-2030, a été adopté le 7 Février 2018. Il a été élaboré par Tisséo Collectivités sur un territoire de 115 communes, dont l'ensemble des communes du Sicoval. Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC (Tisséo-collectivités), les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain aggro, le Sicoval, le SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, département, les communes, les chambres consulaires, ...). L'analyse actualisée du territoire a permis de développer le projet de mobilité qui s'articule autour de trois grands axes sur lesquels repose un plan d'actions :

Axe 1/ : Mettre en oeuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires

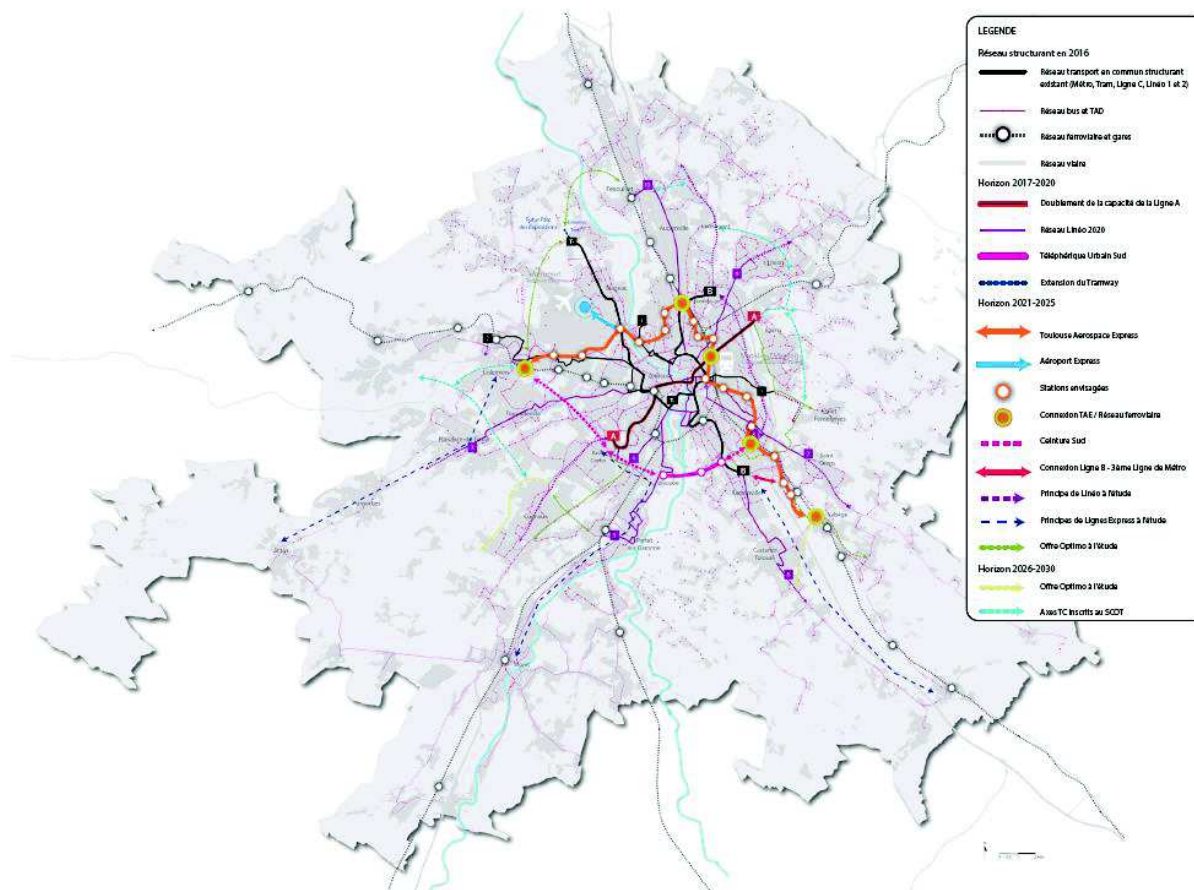
=> 20 actions proposées dont la mise en oeuvre de projets majeurs de transport en commun

Axe 2/ Maitriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun

=> 8 actions proposées dont la mise en place des pactes urbains dans une logique de projet de développement territorial.

Axe 3/ Mettre en oeuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant

=> 11 actions sont proposées à partir d'études multimodales partenariales



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE et le SAGE sont deux outils de planification dans le domaine de l'eau qui ont été créés par la loi sur l'eau de 1992 :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE (articles L.212-1 et L.212-2 du Code de l'Environnement) fixe, par grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des ressources piscicoles.
- A l'échelle d'un sous-bassin versant ou d'un groupement de sous-bassins, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SAGE (articles L.212-3 à L.212-7 du Code de l'Environnement) est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est arrêtée par le préfet. Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques, ainsi que les objectifs de préservation des zones humides.

Portée juridique

Depuis la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 (articles L.122-1, L.123-1 et L.124-2 du Code de l'Urbanisme), les SCOT, les PLU et les cartes communales doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les SAGE.

Dispositions du SDAGE Adour Garonne vis-à-vis de la ressource en eau

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 a été adopté le 1er décembre 2015. Il concerne l'ensemble des milieux aquatiques du bassin : fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives et zones humides.

Le SDAGE se décline en 4 orientations fondamentales :

- A. Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance ;
- B. Réduire les pollutions ;
- C. Améliorer la question quantitative ;
- D. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Pour chaque orientation, des prescriptions ont été définies. Les « prescriptions clés » sont les suivantes :

A. Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance

- Organiser des maîtres d'ouvrage à l'échelle de périmètres cohérents et de taille suffisante pour mutualiser moyens techniques et financiers et limiter le morcellement des actions,
- Développer une culture commune en informant et en sensibilisant pour s'adapter au changement climatique et l'anticiper,
- Optimiser la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme.

B. Réduire les pollutions

- Limiter les pollutions ponctuelles issues des collectivités et des entreprises en tenant compte du temps de pluie,

- Améliorer la connaissance sur les substances médicamenteuses, les nouveaux polluants émergents...,
- Au-delà de la mise en œuvre de la réglementation, cibler les actions de lutte contre les pollutions diffuses,
- Protéger en priorité les ressources qui alimentent les captages en eau potable les plus menacés par les pollutions diffuses,
- Protéger les usages de l'eau des pollutions (eau potable, baignade, aquaculture, etc.),
- Assurer la compatibilité avec les objectifs du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

C. Améliorer la question quantitative

- Suivre les débits aux points de référence pour déterminer les disponibilités de la ressource en fonction des usages,
- Mettre en œuvre la gestion collective de l'eau grâce à des organismes uniques de gestion et faire un suivi sur l'évolution des prélèvements,
- Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau,
- Combiner, dans les territoires, tous les leviers pour résorber les déséquilibres quantitatifs.

D. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques :

- Améliorer la connaissance des cours d'eau ayant des problèmes de sédiments,
- Optimiser la gestion des sédiments et des déchets flottants,
- Limiter la prolifération des plans d'eau,
- Protéger les têtes de bassin versant,
- Éviter, réduire et à défaut compenser les impacts des activités humaines sur les zones humides,
- Réduire les aléas d'inondation sans compromettre l'atteinte du bon état des eaux notamment la reconquête des zones d'expansion de crues ou la préservation des zones humides.

Dans la continuité des efforts entrepris au cours du précédent SDAGE, la programmation 2016-2021 renforce les actions pour atteindre l'objectif de bon état des eaux à l'horizon 2021.

NB : Lorsqu'un SDAGE ou un SAGE est approuvé après l'approbation d'un document d'urbanisme (SCOT, PLU ou carte communale), ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de 3 ans.

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie et le Plan Climat Air Energie Territorial

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) Midi-Pyrénées et le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du SICOVAL proposent des bilans énergétiques, fixent des objectifs chiffrés en matière de maîtrise de l'énergie, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de production des énergies renouvelables. Les plans locaux d'urbanisme doivent prendre en compte ces documents.

Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) Midi-Pyrénées approuvé en juin 2012 fixe des objectifs chiffrables et mesurables précis à l'horizon 2020-2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales. Les mesures concrètes

pour les mettre en œuvre relèvent des collectivités territoriales au travers du Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

Le PCET du SICOVAL a été mis en œuvre dès 2010. Il constitue le volet "énergie - climat" de l'Agenda 21 du SICOVAL.

Les orientations définies sont déclinées progressivement dans les documents de planification territoriale (SCOT, PLU, PDU, PLH...).

Avec une volonté d'exemplarité de la collectivité et une évaluation de l'efficacité, l'objectif fixé par le PCET du SICOVAL est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 20 % d'ici 2020. Par ailleurs, dans la politique d'aménagement du territoire, le SICOVAL et les communes, devront prendre en compte l'évolution prévisible du climat. Pour cela, le SICOVAL souhaite :

- Limiter l'étalement urbain,
- Promouvoir les énergies renouvelables,
- Mettre en œuvre la Charte Qualité Habitat,
- Privilégier le renouvellement urbain en cohérence avec les transports en commun.

La révision du PCET du Sicoval et son évolution en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sont engagées depuis novembre 2016. Le PCAET est la déclinaison des engagements nationaux et internationaux en faveur du climat et de la qualité de l'air à l'échelle territoriale. La loi sur la Transition énergétique pour la Croissance Verte place les collectivités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant « coordinatrices de la transition énergétique ».

Le futur PCAET sera prochainement opérationnel. Le programme du plan climat pour la période 2019-2024 et le plan d'actions du Sicoval ont été validés en octobre 2018.

1ère PARTIE -
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

1. Les caractéristiques physiques de Montbrun-Lauragais

1.1 CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE DE LA COMMUNE

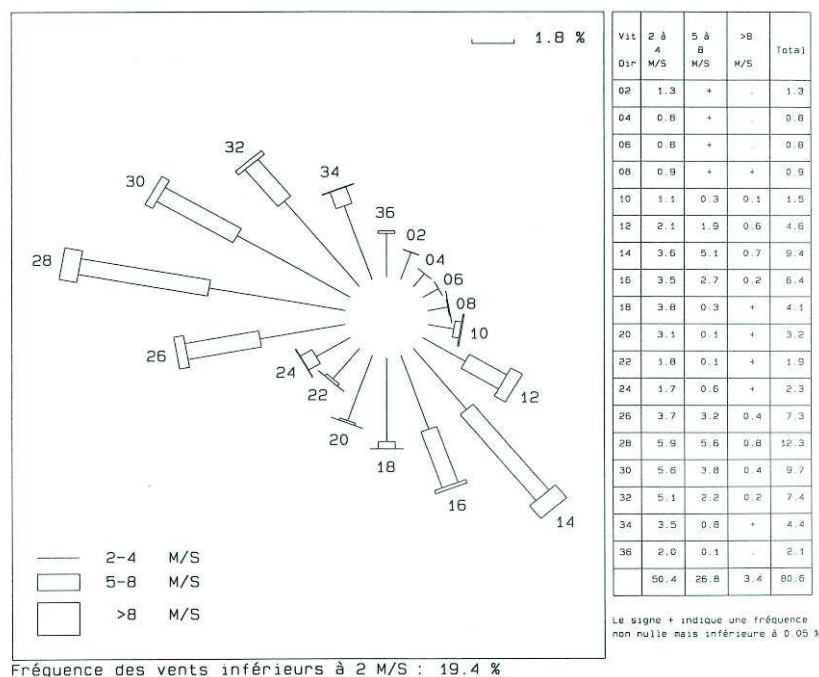
Les données météorologiques concernant la commune de Montbrun-Lauragais proviennent de la station de Toulouse-Blagnac.

1.1.1. LE CLIMAT

Montbrun-Lauragais est influencé par un climat à la fois océanique, dont les pluies et l'humidité peuvent être importantes selon les saisons. Des influences méditerranéennes (période de sécheresse, vent d'Autan...) et continentales ont des répercussions sur le climat, qui est relativement clément et qui se caractérise par :

- Un important ensoleillement ;
- Des vents qui balayent le territoire ;
- Des saisons relativement marquées : des hivers pluvieux mais doux (quelques périodes de froids peuvent tout de même avoir lieu) et des étés particulièrement chauds et secs.

1.1.2. LES VENTS DOMINANTS



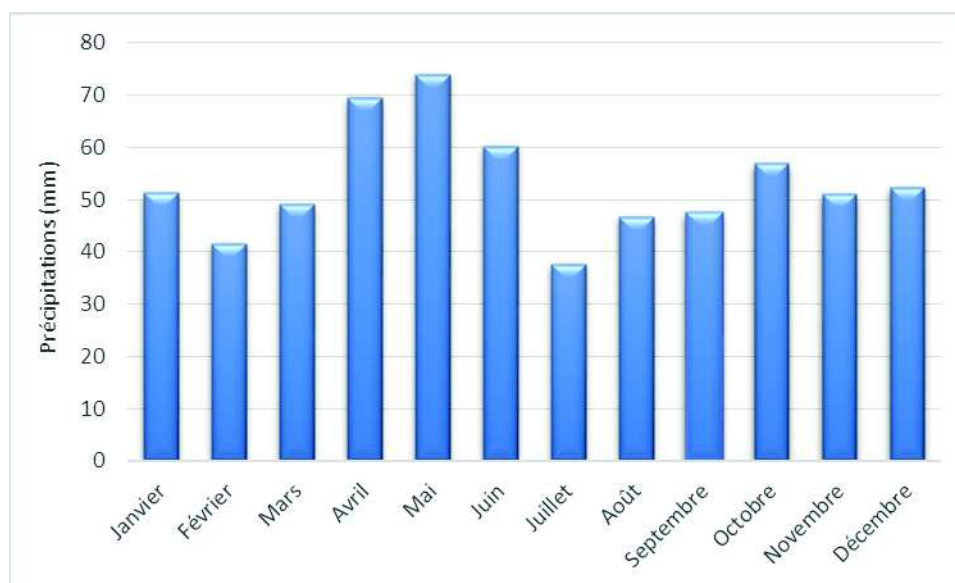
Rose des vents « Toulouse-Blagnac » (Source : Météo-France)

Dans la région toulousaine, deux vents sont dominants :

- Le vent d'Autan est un vent chaud et sec, provenant du sud-est, influencé par les courants méditerranéens ;
- Le vent de Cers, d'Ouest à Nord-Ouest, influencé par l'Atlantique, peut entraîner des perturbations. C'est à la fois un vent fréquent qui peut également être violent.

Le territoire est fréquemment concerné par les vents. On estime, sur une année, que des vents supérieurs à 5 m/s sont ressentis 104 jours par an. Néanmoins, les vents sont dans l'ensemble relativement faibles (moins de 4 m/s).

1.1.3. LES PRECIPITATIONS



Précipitations moyennes annuelles en mm (Source : Météo-France – Station "Toulouse-Blagnac" (1981-2010))

Hauteur moyenne annuelle de précipitation : 639 mm

Nombre de jours de pluie : 95,7 j/an

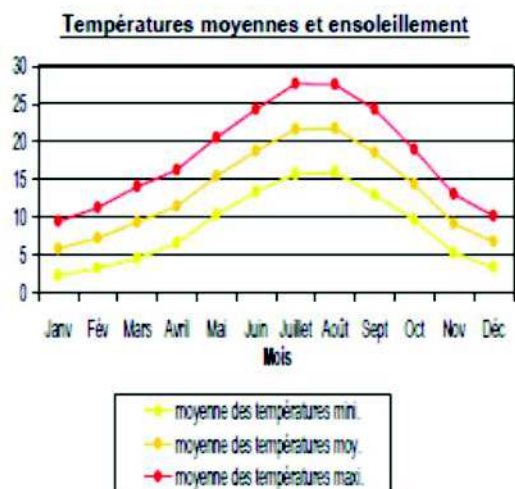
Périodes de minimum pluviométrique : janvier-février / juillet-août

Périodes de maximum pluviométrique : avril-juin / octobre-décembre

A compté du mois de juillet, les précipitations diminuent et sont au plus bas avec 37,7 mm d'eau cumulés. A l'inverse, au mois de mai, les précipitations sont les plus élevées et sont de 74 mm d'eau cumulés. Ces variations de précipitations, sur une année, peuvent avoir des conséquences sur le réseau hydrographique et doivent être prises en compte dans la gestion des eaux.

1.1.4. L'ENSOLEILLEMENT ET LES TEMPERATURES MOYENNES

Sur une période comprise entre 1981 et 2010, la température moyenne par an était de +13,8°C. Le mois le plus chaud est le mois de juillet avec des températures moyennes atteignant les +28°C. A l'inverse, c'est au mois de janvier que les températures sont les plus basses avec en moyenne +2,4°C.



Températures moyennes et ensoleillement (Source : Météo-France (température) ; EDF (ensoleillement))

Montbrun-Lauragais profite d'un bon ensoleillement, notamment entre le mois de mai et de septembre où les températures et l'ensoleillement sont particulièrement élevés.

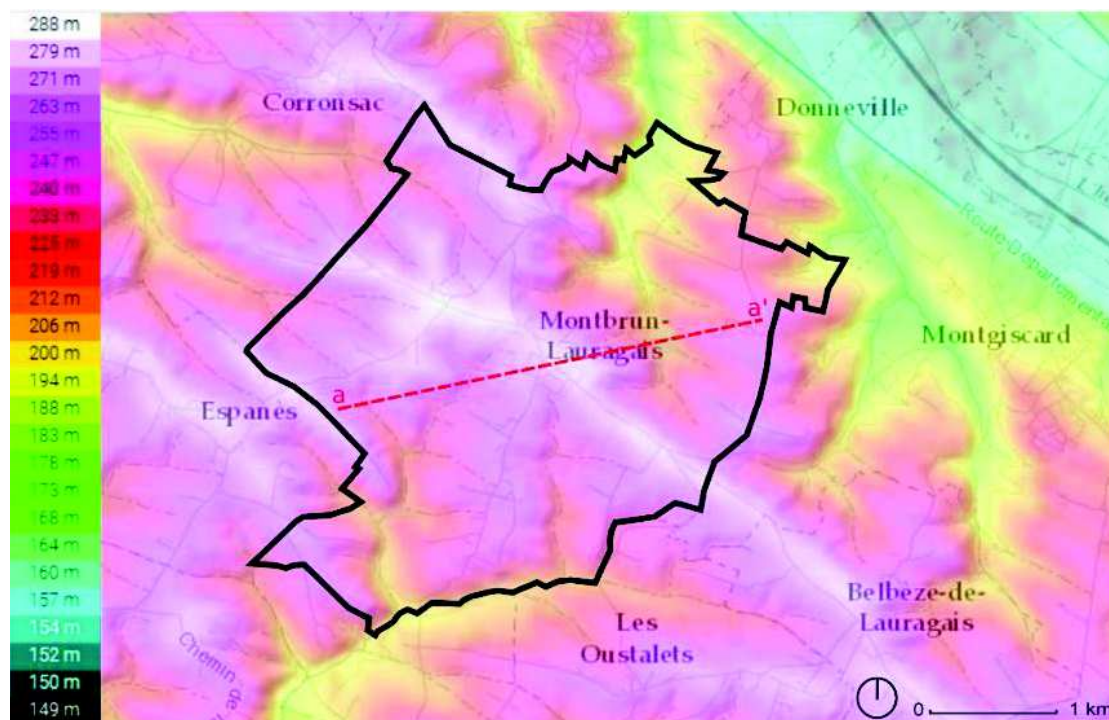
Enjeux / Objectifs

Le climat et les différents éléments exposés sont à prendre en compte concernant le développement communal :

- La prise en compte des vents dans le choix d'orientation des constructions afin d'en limiter les nuisances ;
- Le développement urbain devra se faire en cohérence avec le risque de débordements des cours d'eau, la gestion d'un excédent d'eau... L'imperméabilisation des sols est donc à prévoir dans les futurs projets d'aménagement ;

1.2 LE RELIEF DE LA COMMUNE

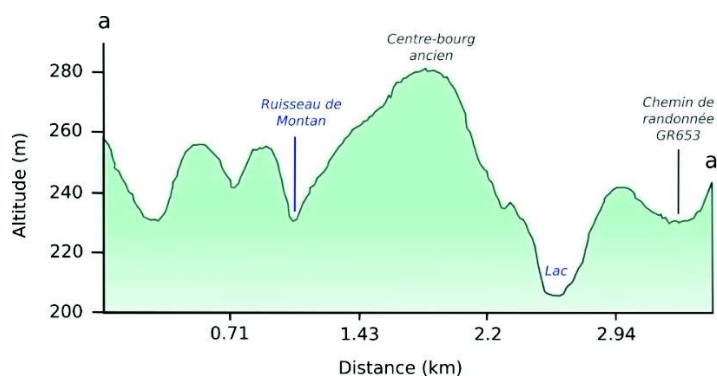
La commune de Montbrun-Lauragais, comme on peut le voir sur la carte ci-contre, se situe dans **un espace très vallonné**, dans le Lauragais. La commune se situe sur les coteaux et non dans la vallée de l'Hers.



Topographie de la commune de Montbrun-lauragais (Source : topographic-map.com – Elaboration : Atelier-Atu)

Le village de **Montbrun-Lauragais est sur une ligne de crête** (zone en blanc sur la carte). L'altitude à cet endroit varie entre 269 et 284m d'altitude. A l'échelle communale, l'altitude varie entre 178 et 284m. De par sa position géographique, la commune et notamment le centre-bourg qui se trouve sur l'un des point haut du territoire surplombe la zone alentour. Aussi, le relief particulier de la commune doit être pris en compte dans la réalisation du PLU.

La coupe met en exergue la topographie de la commune, avec des coteaux marqués.



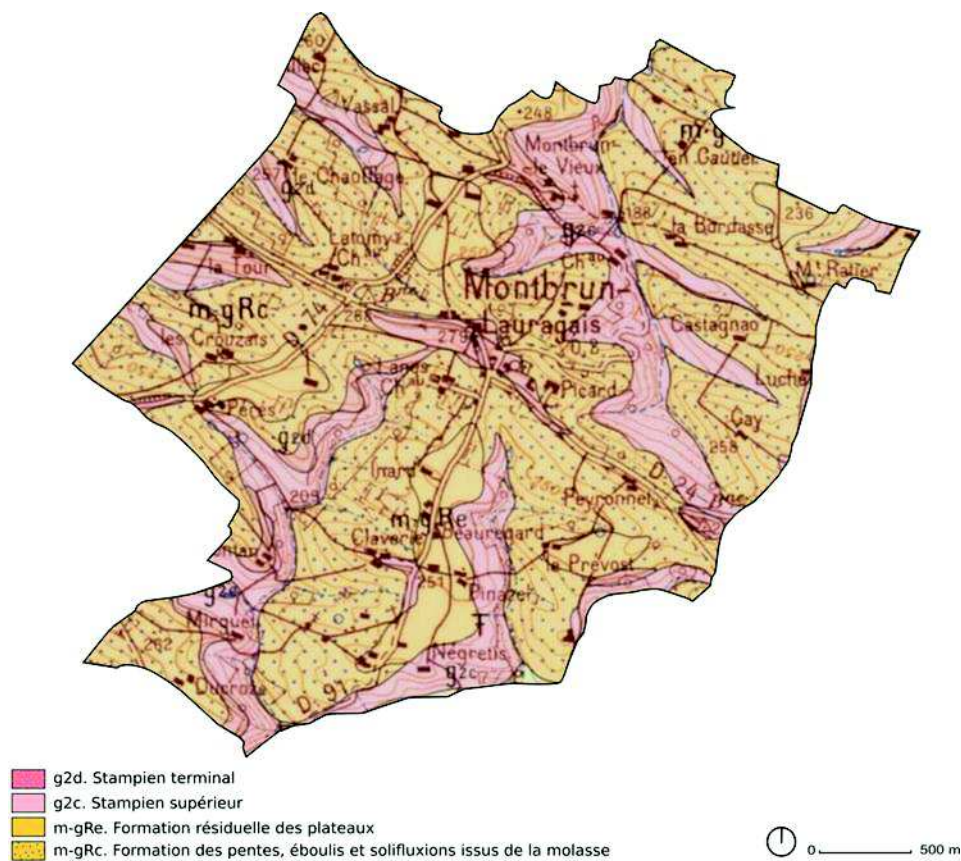
Coupe de Montbrun-Lauragais avec un relief particulièrement vallonné (Base : geoportail.gouv.fr – Elaboration : Atelier-Atu)

Enjeux / Objectifs

La réflexion sur le développement urbain devra prendre en considération cette singularité (relief) afin de ne pas dénaturer le paysage de la commune et préserver les points de vue.

La prise en compte du relief pour mieux gérer l'implantation des bâtiments et les ruissellements urbains. Il conviendra donc d'adapter les constructions et leur implantation en fonction du relief de la commune.

1.3 GEOLOGIE DE LA COMMUNE



Géologie de Montbrun-Lauragais (Source : infoterre.brgm.fr – Elaboration : Atelier-Atu)

La commune de Montbrun-Lauragais fait partie de quatre entités géologiques que sont :

- Le stampien terminal : composé notamment de marne compacte qui se décompose en un sol argileux ;
- Le stampien supérieur : constitué de sable peu aggloméré ;
- La formation résiduelle des plateaux : plutôt constitué d'une décomposition de molasse ;
- La formation des pentes, éboulis et solifluxions issus de la molasse : ce sont en général les versants à faible pente qui sont recouverts d'une formation argilo-limoneuse.

Cette composition géologique du territoire communal est **représentative de la région du Lauragais**, constituée particulièrement de marnes et de molasses ainsi que d'argile.

La commune est classée dans sa totalité en zone à contrainte argileuse et un PPRn Mouvements de terrains retrait-gonflement des sols couvre la totalité de la commune.

Enjeux / Objectifs

La prise en compte des risques dans la rédaction du document d'urbanisme.

L'adaptation des aménagements réalisés sur la commune en matière d'imperméabilisation des sols ou pour les mouvements de terrains

1.4 LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE SUPERFICIELS ET SOUTERRAINS

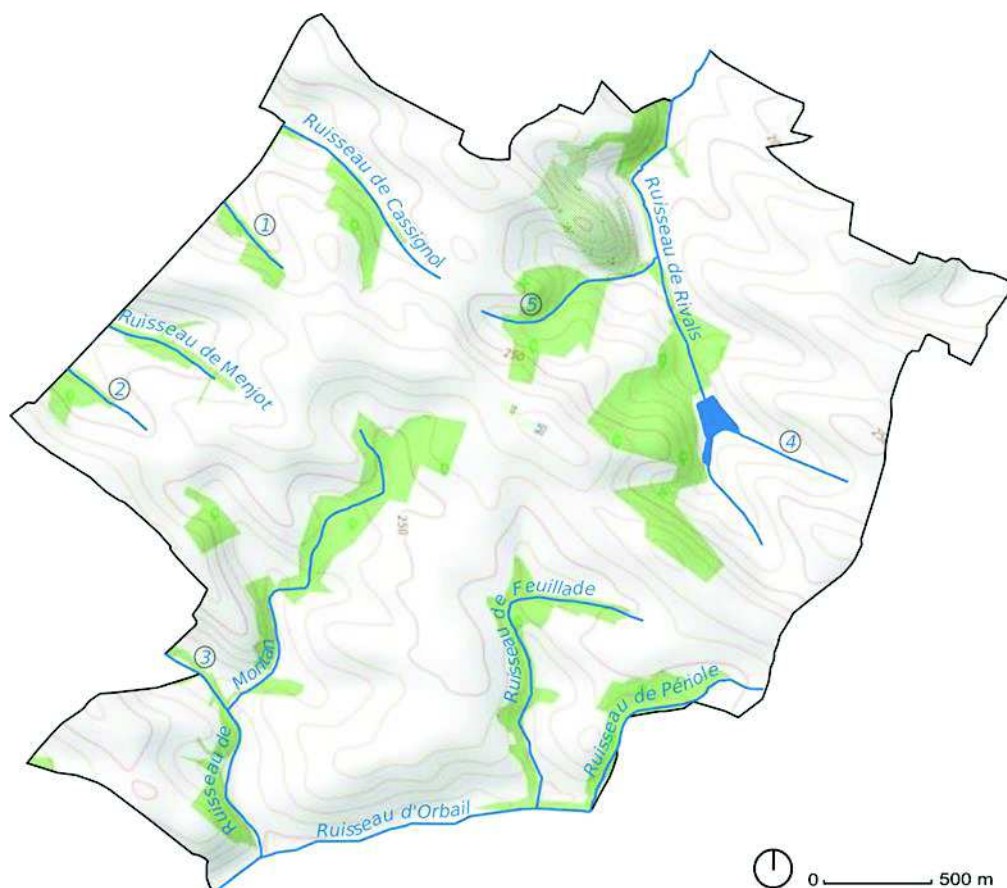
1.4.1. RESEAU SUPERFICIEL

Le territoire communal est traversé par **de nombreux ruisseaux qui maillent le territoire communal** :

- Le ruisseau de Cassignol et son affluent (1),
- Le ruisseau de Feuillade,
- Le ruisseau de Menjot et son affluent (2),
- Le ruisseau de Montan et son affluent (3),
- Le ruisseau d'Orbail,
- Le ruisseau de Périole,
- Le ruisseau de Rivals (4) et ses deux affluents (5).

Un lac privé est également présent sur le territoire.

Le sol argileux de la commune ne permet pas toujours une bonne infiltration de l'eau et le relief marqué par les coteaux contribue au ruissèlement de l'eau vers les ruisseaux communaux.



Etat des lieux du réseau hydrographique superficiel (Source : francetopo.fr – Elaboration : Atelier-Atu)

Nom	Code hydrographique	Longueur	Occupation(s) du sol traversée(s)
Ruisseau de Cassagnol	01880570	12 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels, surfaces en eau.
Affluent du ruisseau de Cassagnol (1)	01881060	1 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels, surfaces en eau.
Ruisseau de Feuillade	01760740	2 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels.
Ruisseau de Menjot	01880590	3 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels, surfaces en eau.
Affluent du ruisseau de Menjot (2)	01881070	1 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels, surfaces en eau.
Ruisseau de Montan	01760760	3 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels.
Affluent du ruisseau de Montan (3)	01761000	1 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels.
Ruisseau d'Orbail	01760710	6 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels.
Ruisseau de Périole	01760730	1 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels.
Ruisseau de Rivals	02250760	5 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels, surfaces en eau.
Affluent du ruisseau de Rivals (4)	02251150	1 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels, surfaces en eau.
Affluent du ruisseau de Rivals (5)	02251130	1 km	Territoires agricoles et artificialisés, forêts et milieux semi-naturels, surfaces en eau.

(Source : SIE Adour-Garonne)

Des données, issues du Système d'Information de l'Eau Adour-Garonne, sont accessibles, concernant le ruisseau d'Orbail et de Cassagnol :

- L'état écologique du ruisseau d'Orbail est jugé **moyen** en aval de la STEP.
- L'état écologique du ruisseau de Cassagnol est jugé **moyen** à Lacroix-Falgarde et Corronsac.

Enjeux / Objectifs

La préservation et l'entretien des cours d'eau présents sur la commune.

Le contrôle de la qualité des eaux et notamment des ruisseaux d'Orbail et de Cassagnol, pour leur état écologique, qui ne devra pas être aggravé. Les activités, réalisées aux abords des cours d'eau, ne devront pas compromettre la qualité des eaux.

La gestion du développement urbain afin de garantir le bon ruissellement de l'eau vers les ruisseaux.

1.4.2. MASSES D'EAU SOUTERRAINES

La commune de Montbrun-Lauragais est située sur trois masses d'eau souterraines :

- Une masse d'eau libre (Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont) est en **bon état quantitatif en 2015** tandis que **l'état chimique est jugé de mauvaise qualité**. La pression des nitrates d'origine agricole est non significative. L'objectif est qu'en 2027, l'état chimique soit bon.
- Une masse d'eau captive (Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne) est en **bon état quantitatif et chimique** en 2015. La pression des nitrates d'origine agricole est inconnue mais la pression concernant les prélèvements d'eaux est significative.
- Une masse d'eau captive (Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud Adour-Garonne) est en **mauvais état quantitatif en 2015** et l'objectif pour 2027 est qu'elle soit en bon état. Concernant **l'état chimique, il est actuellement en bon état**. La pression des nitrates d'origine agricole est inconnue et la pression concernant les prélèvements d'eaux est non significative.

1.4.3. LA COMMUNE CLASSEE EN ZONE VULNERABLE AUX NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

« La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par la définition de territoires (les "zones vulnérables") où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution (le "programme d'action").

Ces territoires et ce programme d'action font régulièrement l'objet d'actualisations.

Ces zones ont été révisées en 2012 sur la base des résultats de concentrations des eaux souterraines et superficielles observés en 2010-2011. Aujourd'hui, environ 55 % de la surface agricole de la France est classée en zone vulnérable, cela correspond aux régions où l'activité agricole est la plus importante. »

(Source : développement-durable.gouv.fr)

1.4.4. LA ZONE DE REPARTITION DES EAUX (ZRE) DE MONTBRUN-LAURAGAIS

Montbrun-Lauragais se trouve en « Zone de Répartition des Eaux » (ZRE) définie par l'Arrêté préfectoral n°38 du 5 mars 1996.

Selon le SIE Adour-Garonne, une ZRE est « une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins ». La décision de classer une zone se fait par le préfet du département et ces ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement.

Concernant la réglementation et toujours selon le SIE Adour-Garonne, « dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration ».

Enjeux / Objectifs

Il conviendra de contraindre les aspects négatifs de l'agriculture sur les cours d'eau et d'en limiter les rejets.

Les prélèvements d'eau devront être réalisés de façon économe. Des alternatives pourront être trouvées comme une récupération, une régulation ou une réutilisation post traitement des eaux pluviales.

Une meilleure gestion des eaux de pluies dans les nouveaux projets d'aménagements afin de limiter les ruissellements.

1.5 UN TERRITOIRE CONTRAINT PAR SES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

La commune a connu des catastrophes naturelles, dues au relief particulièrement marqué de Montbrun-Lauragais. L'état des lieux des aléas passés doit être pris en compte dans le projet de PLU.

1.5.1. LES CATASTROPHES SURVENUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1/03/1998	31/12/1998	29/10/2002
Inondations et coulées de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1/01/2002	30/09/2002	25/08/2004
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009

(Source : datafrance.info)

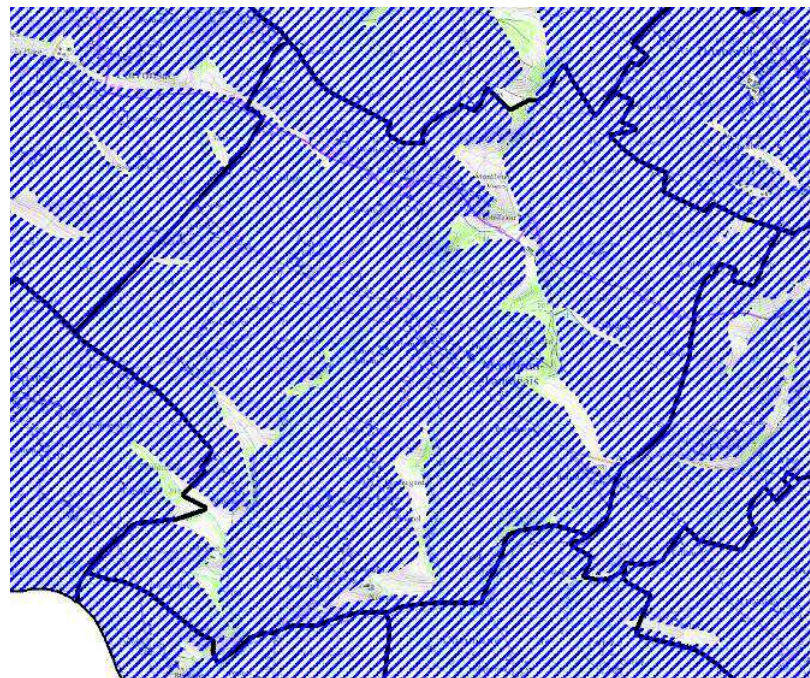
A Montbrun-Lauragais, six catastrophes naturelles ont été recensées dont trois liées aux mouvements de terrain, deux inondations et une tempête. Les différents Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sont donc à prendre en compte dans le PLU.

1.5.2. LE PPRN « SECHERESSE »

La totalité de la commune de Montbrun-Lauragais est concernée par un **PPRn Mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux**, soit un PPRn « Sécheresse », approuvé le 1/10/2013. La commune est considérée comme moyennement exposée.

Le PPRn approuvé sur la commune prévaut au PLU et doit être annexé, avec le règlement, au document d'urbanisme. Des prescriptions pourront être définies en matière de constructions et d'aménagements (étude géotechnique, etc...).

DDT de la Haute-Garonne	
Plan de Prévention des Risques Naturels	
Mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait - gonflement des sols argileux	
Département de la Haute-Garonne Territoire 9	
Carte de zonage réglementaire	
Légende	
	Zone moyennement exposée
	Limites de communes
	
Echelle Numérique 1 / 30 000 ^e	
	
<small>Sources: Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Réalisation: Unité de Prévention des Risques (S. Bonnemaison) Date: 23 juillet 2012</small>	



Les risques sur la commune de Montbrun-Lauragais (Source : haute-garonne.gouv.fr)

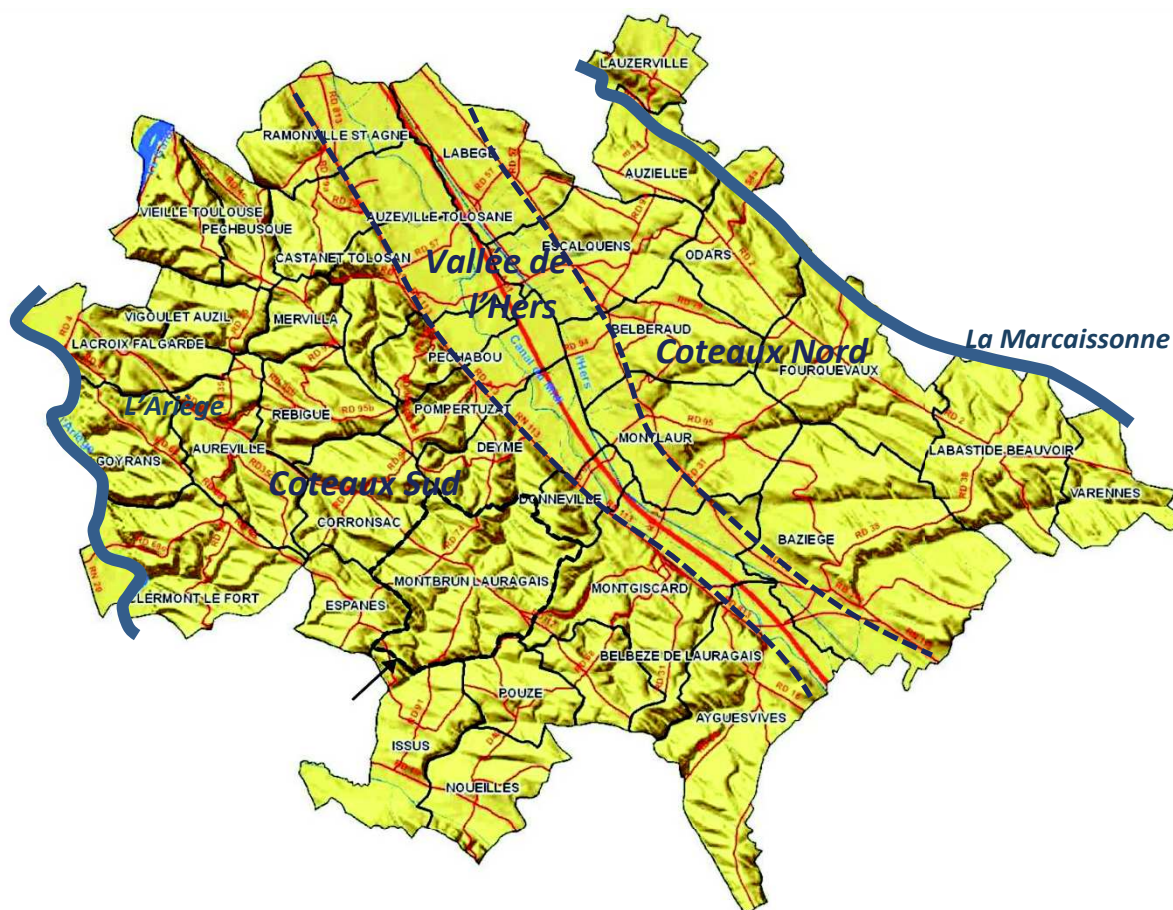
Enjeux / Objectifs

Les nouvelles constructions ou tout projet de développement urbain devront se rapporter aux prescriptions réglementaires du PPRN, annexés au PLU.

2. Le cadre de vie paysager communal

2.1 LA COMMUNE INTEGREE DANS LA GRANDE ENTITE PAYSAGERE DES « COTEAUX SUD » DU SICOVAL

Le territoire du SICOVAL s'étend le long de la vallée de l'Hers, selon une direction Nord-Ouest / Sud-Est jusqu'aux communes de Baziège et Ayguesvives et se délimite respectivement sur ses parties Nord-Est et Sud-Ouest par la vallée de l'Hers et la vallée de l'Ariège.



(Source : SICOVAL)

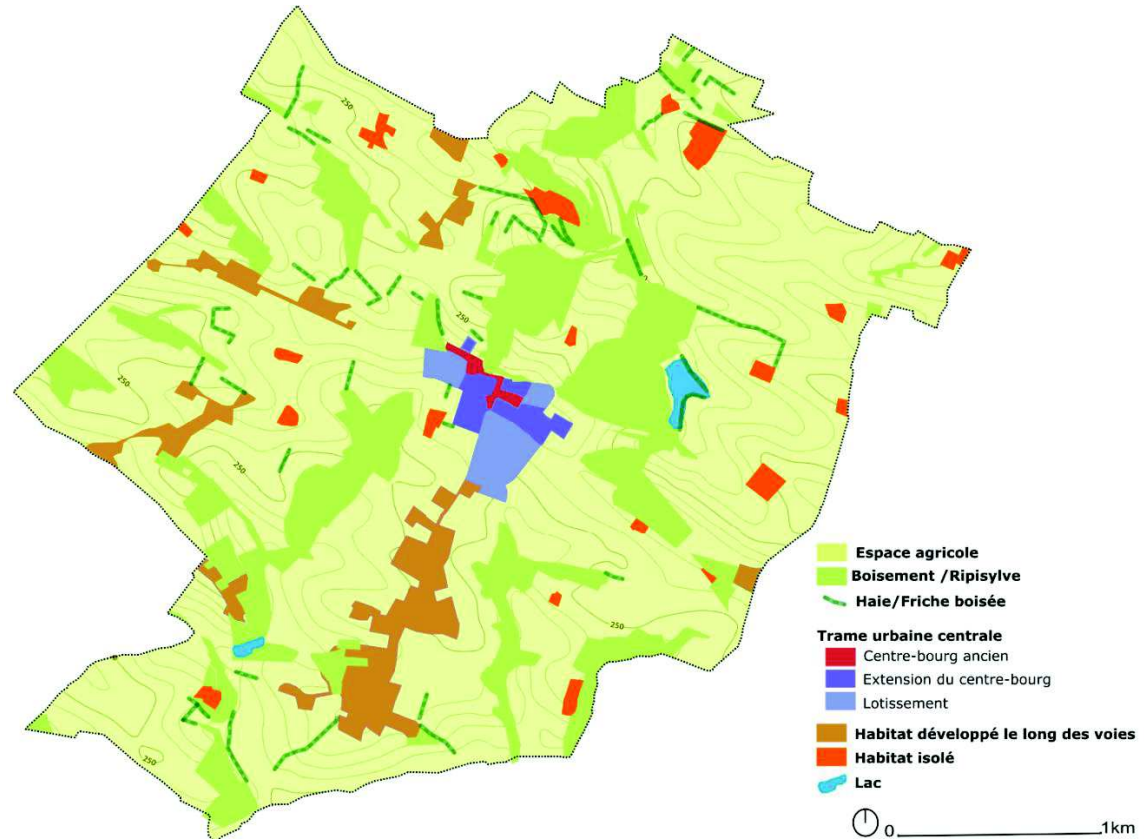
Tout comme l'entité de Montbrun-Lauragais, le relief du territoire du SICOVAL se caractérise par une succession de vallées et de plateaux orientés Nord-Ouest / Sud-Est, articulés autour d'un axe majeur qu'est la vallée de l'Hers. Il se compose ainsi de trois entités paysagères :

- « la vallée de l'Hers » : une zone de vallée centrale, un couloir relativement large sillonné par l'Hers, le Canal du Midi, et l'autoroute A61,
- « les coteaux Nord » : une zone de coteaux, au nord-est, plus régulière et présentant des pentes plus douces,
- « les coteaux Sud » : une zone de coteaux, située au sud-ouest, très vallonnée et à forte pente, irriguée par un réseau hydrographique dense, mais de faible débit, souvent sec en période estivale.

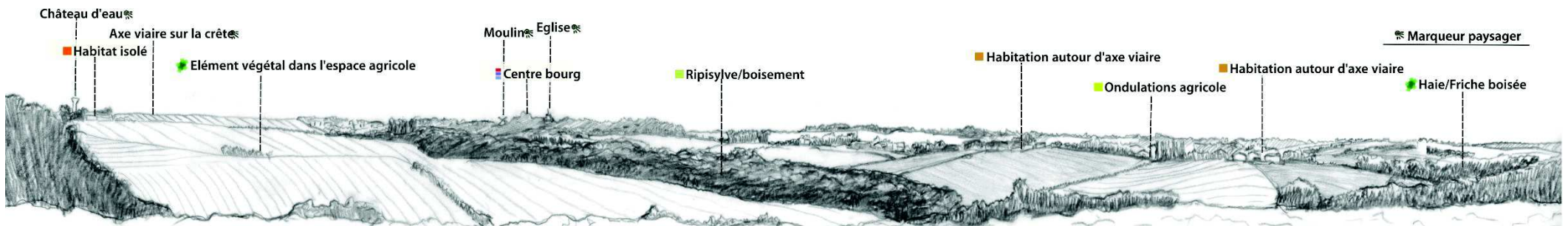
La commune de Montbrun-Lauragais s'inscrit dans cette dernière entité paysagère qui, dans sa partie Ouest, est composée d'un territoire majoritairement agricole et naturel ainsi que d'une topographie accidentée.

2.2 UN TERRITOIRE EN MAJORITE AGRICOLE ET NATUREL, MORCELE PAR UN HABITAT DISPERSE

Les composantes paysagères de la commune de Montbrun-Lauragais correspondent aux éléments du Grand Paysage perceptibles sur la commune ayant une importance plus ou moins forte dans la lecture paysagère du territoire.



Ci-contre : Composantes Paysagères de Montbrun-Lauragais (Base : francetopo.fr – Elaboration : Atelier-Atu)



2.2.1. LES ESPACES AGRICOLES

La superficie agricole de 351ha exploitée en 2010, selon les données du recensement agricole de 2010, correspond à 32% de la surface communale. Ces espaces agricoles implantés sur les coteaux et dans les vallées constituent une composante visuelle importante du paysage communal.

Le relief atténué, typique des paysages de coteaux, limite naturellement les grands espaces de monocultures, (visuellement peu qualitatifs) et favorise une mosaïque paysagère moins triste et symétrique. La topographie communale privilégie des expressions d'une nature plus spontanée comme les ripisylves naturellement installées dans les vallées plus difficilement exploitées, mais aussi des ruisseaux, des sentes boisées, des friches et des ruisseaux associés à la circulation. La majeure partie du parcellaire agricole communal reste donc relativement vaste (cf. fusion parcellaire).

Les espaces agricoles de Montbrun-Lauragais sont, au-delà des limites naturelles, également fractionnés par les trois routes départementales qui traversent la commune. Il s'agit de la RD24 menant à Corronsac située à l'Ouest et à Montgiscard, à l'Est de la commune ; la RD74 qui relie Espanès et Deyme ainsi que la RD91 en direction d'Issus, au Sud de la commune de Montbrun-Lauragais.

Suite à l'urbanisation de certains espaces agricoles autour des axes structurants, on observe une juxtaposition des espaces agricoles et des tissus urbains. Ce phénomène cause parfois des limites abruptes, notamment autour d'espaces récemment urbanisés où les formes végétales linéaires ou « les coupures vertes » n'ont pas encore eu le temps de se développer. Cependant, certains habitants préfèrent conserver des limites ouvertes pour garder la vue sur le paysage et les ondulants agricoles. Selon la localisation des habitations, ce phénomène peut entraîner une covisibilité, notion que nous allons développer par ailleurs.

Les espaces agricoles sont incontournables dans la lecture paysagère et constituent un atout pour la commune, au même titre que les espaces boisés et les espaces naturels et semi-naturels, au-delà des aspects économiques et culturels.



Paysage de champs ouverts, contrasté par les milieux naturels et semi-naturels. (Photographie : Atelier-Atu)



La céréaliculture et les espaces boisés rythment le paysage avec des formes et des nuances variées selon l'année. (Photographie : Atelier-Atu)

Les sols de céréales apportent une qualité certaine au paysage communal : les parcelles agricoles épousent les pentes des coteaux et l'association espace agricole / végétal / coteaux caractérise la commune de Montbrun-Lauragais et lui confère une qualité paysagère forte.

10 exploitations agricoles perdurent sur le territoire communal en 2010 (16 en 1988). Les constructions isolées, identifiées dans l'analyse des composantes paysagères et identifiées sur la carte de l'état-major 1820-1866 (cf. infra), rappellent ainsi que les fonctions originelles du bâti agricole, disséminé au cœur des parcelles cultivées, sont dans

certaines cas préservées et présentent une valeur patrimoniale importante pour la commune. Nous pouvons néanmoins constater que bon nombre de ces anciens éléments sont aujourd'hui transformés au profit de projets de réhabilitation, ou entourés par des constructions nouvelles.



Ancienne ferme du Gay, exemple d'un ancien bâti agricole disséminé au cœur des parcelles cultivées (Photographie : Atelier-Atu)

Enjeux / Objectifs

La préservation des grandes parcelles agricoles afin de conserver l'identité communale.

La mise en place d'outils adaptés pour intégrer la végétation entre les parcelles et pour recréer des continuités écologiques et diversifier le paysage.

La préservation du capital paysager représenté par les larges parcelles agricoles adossées aux coteaux du territoire communal.

La préservation du patrimoine bâti communal apparaît également comme une opportunité afin de le valoriser

2.2.2. LES BOISEMENTS ET LES RIPISYLVES

Les boisements et ripisylves représentent, selon les secteurs, une surface plus ou moins importante sur la commune. Ces derniers sont principalement implantés dans les vallons, dans les zones humides (végétation ripicole) et constituent parfois, par leur surface et leur localisation, des marqueurs paysagers importants comme le **bois de la Tuilerie, situé au nord du village et le lac et bois de Goudal.**

Les boisements jouent trois rôles importants pour le territoire communal :

- ils constituent des réservoirs de biodiversité (Cf. analyse du Patrimoine Naturel),
- ils contribuent à la **stabilité des sols** grâce à leur système racinaire, notamment dans les fortes pentes où l'eau de pluie alimente les ruisseaux,
- ils représentent des marqueurs paysagers clés dans la lecture paysagère de la commune en complément de la composante agricole.

➤ Ripicole : qui vit en bordure des eaux courantes



Lac du Goudal (Photographie : Atelier-Atu)

Les boisements / ripisylves identifiés sur la carte de la page précédente apportent une valeur considérable dans la lecture paysagère communale à l'instar de tout le végétal perceptible dans la lecture du grand paysage. Ceux-ci sont en effet les principales masses végétales (inscrites dans un territoire dominé par l'agriculture et dans l'entité paysagère des « coteaux Sud ») porteur d'identité de la commune et participent globalement à la qualité du cadre de vie.

2.2.3. LES HAIES ET LES FRICHES BOISEES

Les haies, les végétations développées autour des ruisseaux, les sentes boisées et les friches sont toutes des expressions végétales ou naturelles plus au moins spontanées, développées autour de parcelles agricoles et urbaines, dans les vallons, le long des axes et entre les espaces agricoles. Ils représentent un élément important qui amène à préserver la biodiversité et également à maintenir les continuités écologiques mais aussi d'un point de vue visuel de créer un paysage structuré, plus diversifié et davantage attractif pour les habitants aussi bien que pour les touristes.

Les coteaux de Montbrun-Lauragais sont fortement exploités par les agriculteurs depuis très longtemps. Son exposition et sa terre idéale pour cultiver ont au fil du temps engendré une optimisation de l'espace en supprimant les linéaires végétaux perçus comme une perte de temps et de surface. La modernisation du monde agricole et la fusion progressive des parcelles a aussi entraîné la diminution progressive de ces composantes paysagères.

Certaines haies et friches boisées, au milieu et à la limite des espaces agricoles, sont présentes sur le territoire depuis de nombreuses années (identifiables sur les photographies aériennes de 1946, source : Géoportail). Si les anciennes haies ou friches boisées sont parfois réduites à de courts linéaires au sein des parcelles agricoles, on peut retrouver des linéaires plus structurants, marquant l'analyse paysagère du territoire.

La continuité des éléments constituant des structures et des linéaires est donc importante à maintenir et à restaurer pour la commune de Montbrun-Lauragais.

Les haies et friches développées atténuent l'impact des constructions sur le paysage : ce rôle est d'autant plus important dans un territoire comme celui de Montbrun-Lauragais présentant de vastes vues, où de nombreux éléments bâtis ont été construits récemment ou sont en cours de construction sur la crête et sur les coteaux, visibles de loin.

Tout comme les boisements et les ripisylves, **les linéaires et groupements végétalisés présents sur la commune sont fondamentaux pour le Grand Paysage** (intégration paysagère, TVB) et **assurent de surcroît des continuités au-delà des frontières communales avec les territoires limitrophes.**

A une autre échelle, la végétation localisée en fond de parcelles privées ou le long des axes viaires, à l'intérieur et autour des parcelles, contribue également à la qualité du cadre de vie, dans un contexte plus localisé. **Ils ont davantage la fonction d'intégration paysagère des constructions.** Cette végétation est souvent associée à des haies, alignements ou espaces de friches participant ainsi à la trame verte. Ils participent davantage aux continuités écologiques de la commune et ne sont pas de véritables réservoirs de biodiversité comme peuvent l'être les boisements structurants.



Linéaires végétaux au sein de l'espace agricole



Arche naturelle et magistrale sur la crête



Vue depuis la RD 74 (au niveau du croisement Absseq du Capelie) vers le centre bourg.
L'ensemble des composantes végétales sur les coteaux dissimule l'urbanisation d'une manière satisfaisante

(Photographies : Atelier-Atu)

Enjeux / Objectifs

La préservation de l'ensemble des éléments végétalisés qui jouent un rôle paysager et écologique important tant dans l'espace rural (corridors écologiques) que dans l'espace urbain (intégration paysagère des constructions).

La valorisation des éléments végétalisés en tant qu'outil paysager pour développer en même temps la trame végétale et la trame urbaine (Qualité du cadre de vie communal).

La préservation des espaces boisés mais aussi les rendre accessibles physiquement et intégrer des valeurs supplémentaires : panneaux d'informations etc... (Qualité du cadre de vie communal).

(Re)Créer des haies champêtres adaptées aux paysages de coteaux (Erable champêtre, troène des bois, lilas, cognassier, etc...) pour rendre plus riche la lecture de paysage (intérêts paysager et écologique).

2.2.4. TRAME URBAINE CENTRALE

L'espace urbain central de Montbrun-Lauragais s'est développé sur la crête le long de la RD 24 et sur le coteau sud le long de la RD 91 principalement autour des éléments historiques importants, que sont le moulin à vent (construit en 1680) et l'église Saint-Michel. Ces espaces constituent une composante paysagère à part entière pour trois raisons :

- On y retrouve une certaine continuité bâtie ou de sensation urbaine,
- Ils s'articulent autour des axes formés principalement par la RD 24 et la RD 91,
- Il s'agit du cœur de la commune en matière de fonctionnement local.

Dans cette composante paysagère nous distinguons donc **trois différentes formes urbaines et paysagères** :

Le centre bourg ancien (Montbrun-le-Vieux), construit sur la crête, caractérisé par sa trame urbaine peu marquée, le bâti historique, articulé le long de la RD 24 ainsi que des éléments administratifs et/ou publics concentrés dans le cœur du village.

Ce dernier peut être considéré comme un « centre administratif ». Il s'agit d'un lieu dégagé articulé autour de l'église, l'école, la mairie, la bibliothèque, la salle des fêtes et le moulin.

La traversé du centre bourg ancien



1. L'entrée ouest du village. Une végétation débordante dissimule souvent le bâti historique articulé le long de la RD 24. L'aménagement des accotements renforce donc le caractère urbain ici très présent.



2. Plus loin, la végétation est toujours très présente et marque les esprits. Ici le tissu urbain est davantage discontinu mais la sensation urbaine présente.



3-4. On y trouve des anciens bâtis accolés à la voirie de manière discontinue.





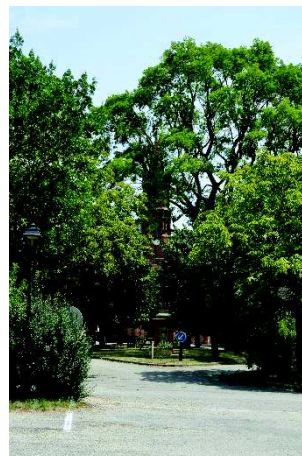
Le cœur du village est principalement desservi par une voie de type sens unique autour de laquelle des éléments bâtis, des équipements publics et des stationnements sont dispersés.

Éléments valorisants dans le cœur du village :

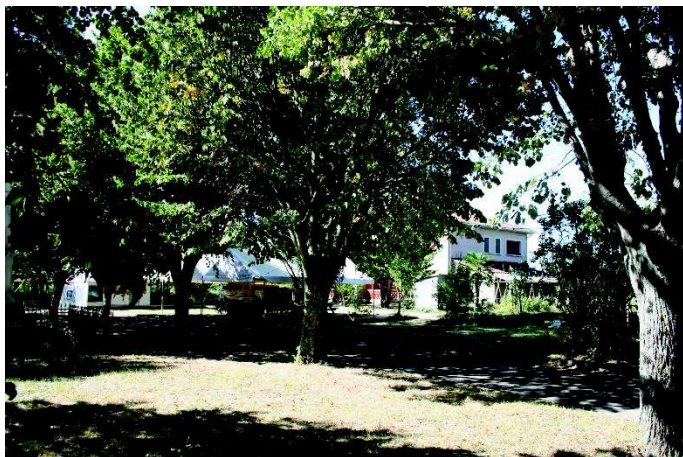
Le centre bourg ancien, peu dense, est un lieu valorisé par son architecture ancienne et de vastes espaces végétalisés. Ces derniers brouillent parfois la lecture par l'absence de limites mais ils créent surtout de nombreux espaces de rencontre en mélangeant des fonctions et usages.



Arbre isolé (chêne) avec son houppier joliment développé (les branches ont poussé librement ce qui procure un caractère majestueux) qui valorise les anciens bâtiments et marque le carrefour.



Parvis et végétation autour de l'Eglise Saint-Michel.



Place René Hebrard



Cheminement bordé avec plantations qui connecte la place centrale autour de l'église avec l'espace de l'école et plus loin, le lotissement (Chemin du coustou de Picard)



Grand espace ouvert (stationnement et espace des jeux)



De nombreux bancs sont à disposition autour du moulin

Les extensions du centre bourg

Un espace urbain, composé principalement de maisons individuelles dont la construction est souvent disposée au milieu de la parcelle. La végétation est ici globalement bien développée et est présente dans les espaces privés ainsi qu'à la limite de parcelle sous forme de végétation débordante. Nous notons également ici moins d'aménagements dans les espaces publics et les accotements.



Habitation située en contrebas de l'axe traversant offrant une vue sur le grand paysage.



Extension urbaine le long de la RD 91.



Chemins étroit bordés de végétation

Connexion pédestre inter-quartiers

Les lotissements

Plus récents ou encore en construction, ils sont situés en contre bas du centre bourg ancien ou sur le coteau sud. La végétation est ici, selon les endroits, plus au moins développée. L'absence de masque végétalisé, combinée avec le positionnement du bâti sur le coteau, représente un enjeu considérable en termes de visibilité depuis les axes routiers, notamment au niveau de l'entrée de ville est et ouest.



Vue depuis Absseq du Capelie. Lotissement implanté sur le coteau nord.



Construction de lotissement le Souleilla de l'Hom, sur le coteau sud du centre bourg historique. Les cheminements inter- et intra-quartiers sont valorisants pour le quartier. Néanmoins, les aménagements urbains et la pré-végétalisation sont majoritairement absents.



Lotissement à l'entrée ouest du village où les aménagements urbains (alignement d'arbres, éclairage et trottoir) sont réalisés de manière satisfaisante.

L'ensemble des éléments végétalisés dans les parcelles privées et sur les espaces publics façonne le village de manière satisfaisante et permet de distinguer le bourg de loin grâce aux marqueurs paysagers importants comme le moulin à vent et l'église.

La trame urbaine centrale, malgré sa situation sur la crête et quelques exceptions (la construction des lotissements sur les coteaux), est globalement bien intégrée dans le grand paysage par la trame végétale et la végétation limitrophe jardin/espace agricole.

Enjeux / Objectifs

Les enjeux paysagers liés à l'espace urbain central concernent principalement les aménagements paysagers pouvant être apportés à l'espace public : d'une part, du végétal (agrémenté/valorisé) et d'autre part, l'aménagement urbain, aujourd'hui dédié au trafic routier.

Des enjeux sont également à prendre en compte concernant des éléments particuliers du paysage (Eglise, Moulin, constructions anciennes).

2.2.5. HABITAT DEVELOPPE LE LONG DES VOIES

Des extensions urbaines linéaires se sont développées le long des routes départementales qui traversent la commune mais aussi **sur les crêtes**. Ces dernières sont **souvent développées autour d'anciennes constructions isolées**. (L'analyse de l'évolution du bâti souligne la présence d'anciennes constructions, datant d'avant 1900 et autour de laquelle on retrouve souvent des constructions.)

On y trouve également des constructions de part et d'autre de la voie, qui menaient jusqu'aux plus anciennes constructions.

Par ailleurs, la RD 91 est devenue au fil des années le support d'un développement linéaire relativement important.



Le long de la RD 91 ; Lissac : Construction récente (1990-1999) le long la route d'Issus. Derrière cette construction, on observe une allée de cyprès, perpendiculaire à l'axe principal. (Allée menant vers le lieu-dit Négretis (1950-1979))



Le long de la RD 91 : le chemin qui mène au lieu-dit Négretis (gauche) et des constructions plus récentes qui se sont développées autour (droite).



Le long de la RD 91 : Ducrose : chemin perpendiculaire à l'axe principal menant vers le lieu-dit Pinazel et constructions récentes en bordure de ce chemin.



Lieu-dit Vassal : Habitations sur la crête (constructions datant de 1950 à 1979)

Les habitations sont de style architectural divers mais sont globalement bien intégrées dans le paysage. Les parcelles et les constructions sont souvent grandes et les maisons souvent implantées au milieu. Les clôtures, les haies ou les murets sont généralement implantés à l'emprise publique.



Exemple d'ancien et de récent en harmonie. Impasse avec une ancienne réhabilitation (gauche) et une construction récente (droite).



Le long de la RD 91 : ancienne grange implantée perpendiculairement à la route (gauche). Plus loin, on retrouve une construction récente (avec une architecture moins adaptée à la commune) visible de loin (droite).

2.2.6. BATI ISOLE

Les bâtis diffus sur la commune sont principalement composés d'anciennes fermes ou de pavillons dispersés dans le paysage agricole, **souvent construit sur la crête ou dans les vallons**. Ils sont globalement bien intégrés au Grand Paysage, dans les boisements ou avec la mise en place précoce de haies ou d'écrans végétalisés. Bon nombre de ces éléments anciens, aux couleurs et matériaux caractéristiques de la région, sont à considérer comme de vrais atouts et porteur de l'identité communale (Cf. 1.4.2).



Ancienne ferme harmonieusement dispersée dans le paysage agricole.



Construction isolée sur la crête



Un chemin sous un toit de feuillage amène vers le château de Lannes et son ancienne métairie réhabilitée

Enjeux / Objectifs

Comme précisé dans l'analyse du végétal en amont, l'intégration systématique des constructions par le végétal doit être au cœur de la réflexion. Tant que possible, il serait intéressant de réfléchir aux solutions de prévégétalisation dans les projets d'aménagement.

L'urbanisation devra être réfléchi au travers orientations d'aménagement qui s'attacheront à limiter la monotonie urbaine.

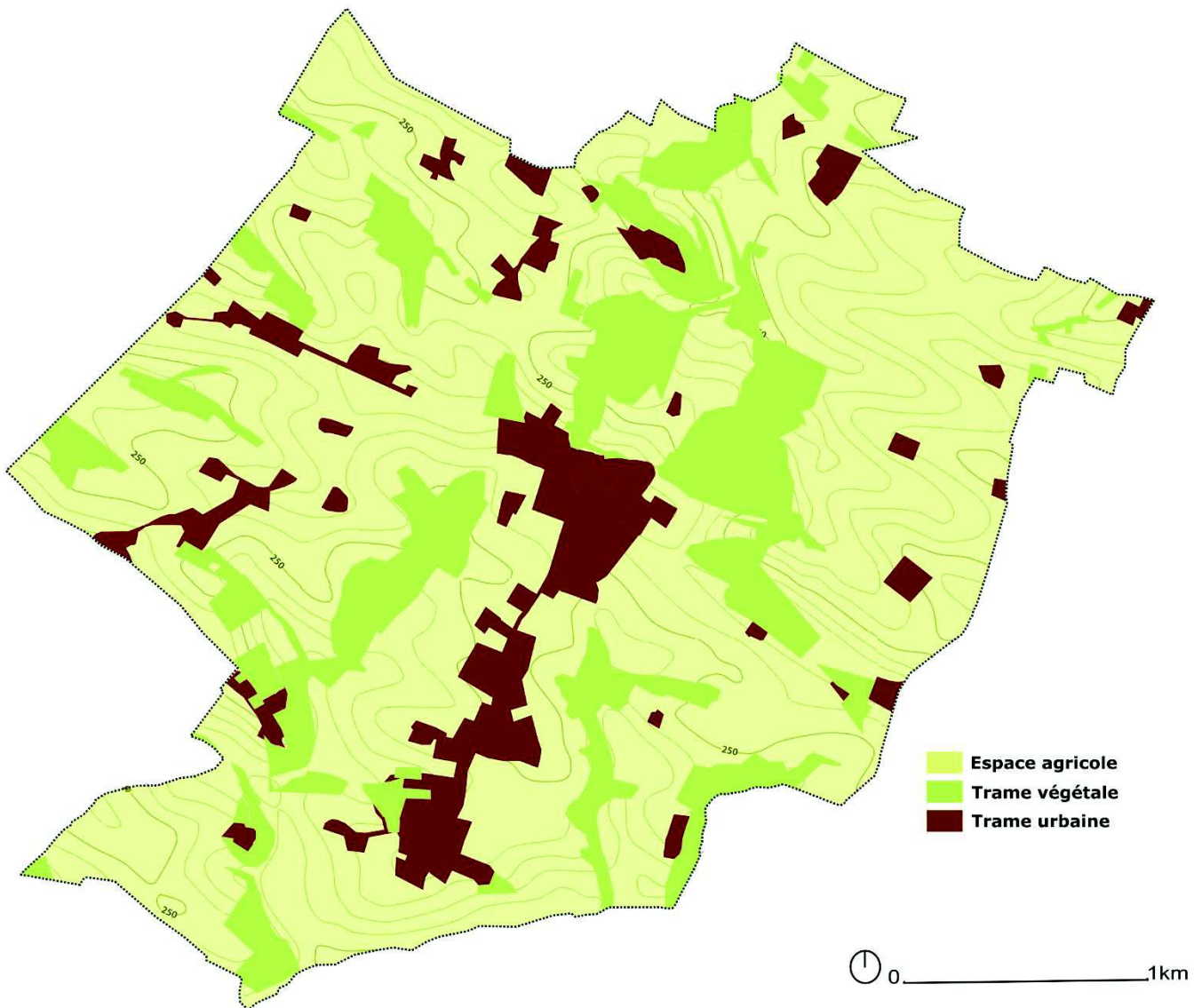
Enfin, le développement de constructions isolées axé sur un développement opportuniste d'urbanisation est à proscrire et les réflexions d'ensemble doivent être privilégiées.

Les points de vue paysagers doivent être pris en compte dans la réflexion du projet urbain afin de ne pas obstruer les points de vue sur le grand paysage depuis les axes sur la crête.

2.3 LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES ET LEURS ENJEUX

En fonction des différentes composantes paysagères de la commune, trois grandes entités peuvent être définies au regard de l'occupation du sol et ainsi des paysages associés : **la trame urbaine, la trame végétale dense et les espaces agricoles.**

Deux composantes paysagères demeurent importantes à savoir **le bâti isolé** (majoritairement présent dans l'entité des espaces agricoles) et **les composantes végétales** (les haies, les friches boisées et l'alignement d'arbres) que l'on retrouve dans deux entités paysagères de la commune.



Entités paysagères de Montbrun-Lauragais
(Base : francetopo.fr – Elaboration : Atelier-Atu)

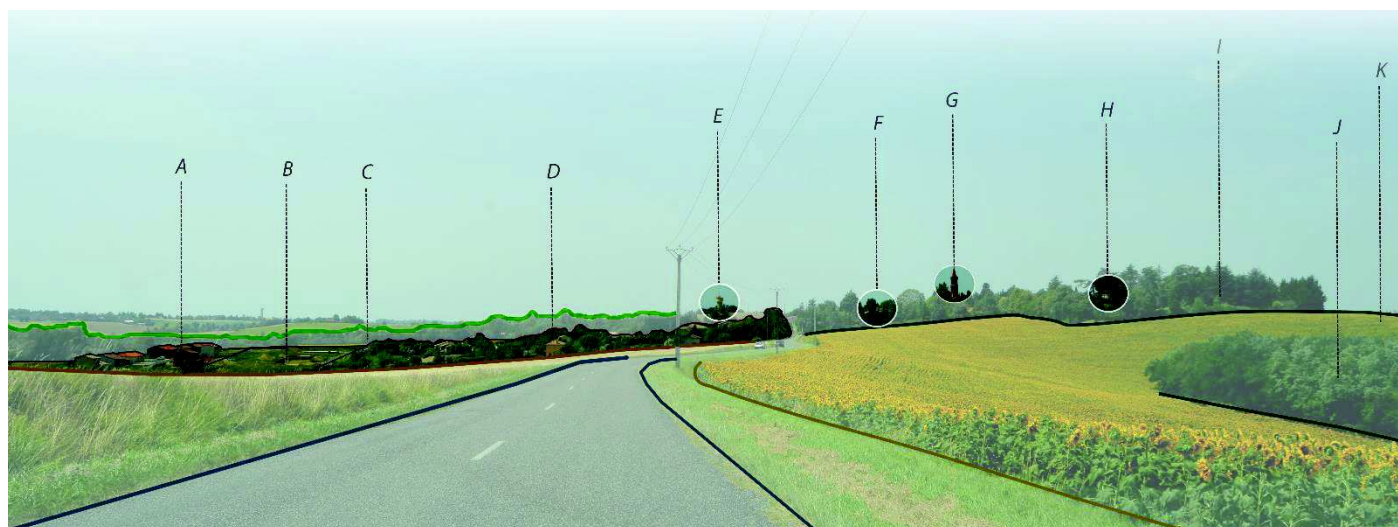
2.4 LES SINGULARITES DU PAYSAGE COMMUNAL

Entrée de ville depuis Montgiscard

Cette entrée de ville située sur la RD 24 (est) est une des principales portes d'entrée de la commune. Située sur la crête, elle propose une vue sur le grand paysage du Lauragais.

Depuis cette porte d'entrée nous pouvons distinguer une palette d'éléments et de formes diverses, végétales aussi bien qu'urbaines.

L'entrée de ville Est fait l'objet de forts enjeux liés à l'urbanisation récente. Il est question d'habitations déjà existantes (A et D) mais également de projets de constructions en cours (B) (non visibles sur la carte ci-contre). Si le lotissement le plus ancien (D) est peu perceptible, alors que les lotissements les plus récents impactent le paysage en raison d'un **manque de végétation/pré-végétalisation**.



- | | | | |
|---|------------------|-------------------|--------------------|
| A. Lotissement récent | D. Habitations | G. Eglise | J. Forêt de Goudal |
| B. Lotissement en cours de construction | E. Château d'eau | H. Habitation | K. Espace agricole |
| C. Ripisylve/Boisement | F. Habitation | I. Trame végétale | |

Entrée de ville depuis la commune d'Issus (entrée Sud)

Cette entrée de ville, située sur la route d'Issus (RD 91) se fait en deux étapes. La première caractérisée par :

- Son revêtement peu adapté à son usage, avec une absence de marquage, des trottoirs discontinus,
- Son entrelacement d'espaces agricoles et d'habitations,
- Ses éléments bâtis installés perpendiculairement et/ou reculés de l'axe.
- Sa végétation débordante et des clôtures globalement bien intégrées,
- Sa perspective vers l'église située sur la crête.



Une fois monté, au travers de la seconde étape, nous apercevons le centre-bourg historique (salle des fêtes, l'église et des anciennes constructions alignées sur la gauche).

Les aménagements urbains (constructions alignées, plantations et panneaux explicatifs) apportent une sensation urbaine. **Il manque ici un élément ou une structure pour atténuer la sensation de traversée et marquant davantage l'axe qui amène vers le cœur du village.**



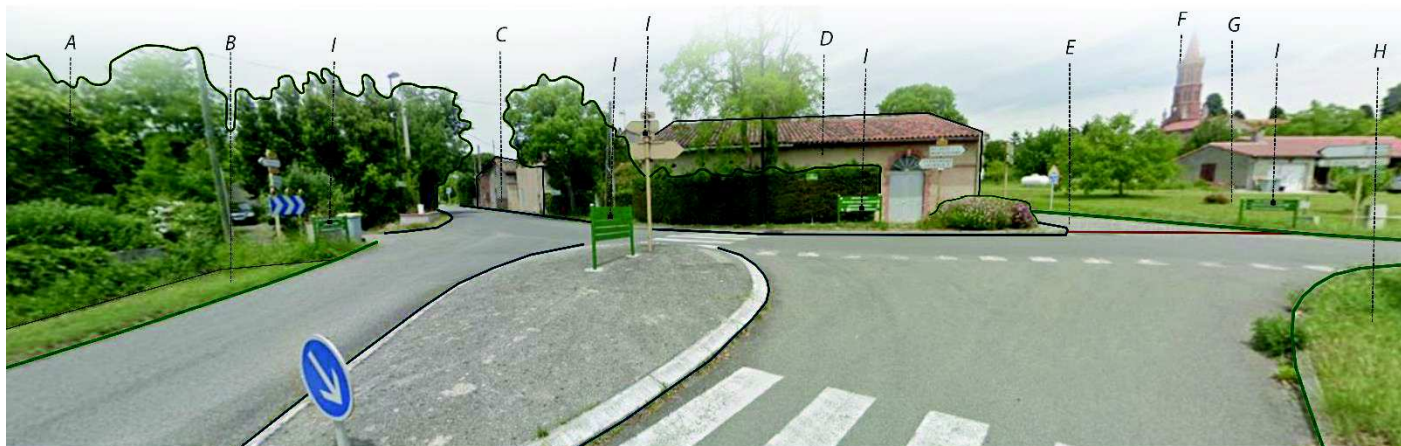
A. Végétation débordante
B. Arbre isolé le long de la route
C. Espace agricole

D. Lotissement récent / constructions en cours
E. Eglise
F. Végétation sur la crête

G. Habitation
H. Masque végétal
I. Habitation
J. Ligne de la crête

K. Espace agricole
L. Element végétal entre parcelles agricoles
M. Végétation sur la crête

Etape 1



A. Végétation débordante
B. Accotement non aménagé
C. Alignement des bâtiments

D. Salle des fêtes
E. Axe vers le coeur du village
F. Eglise

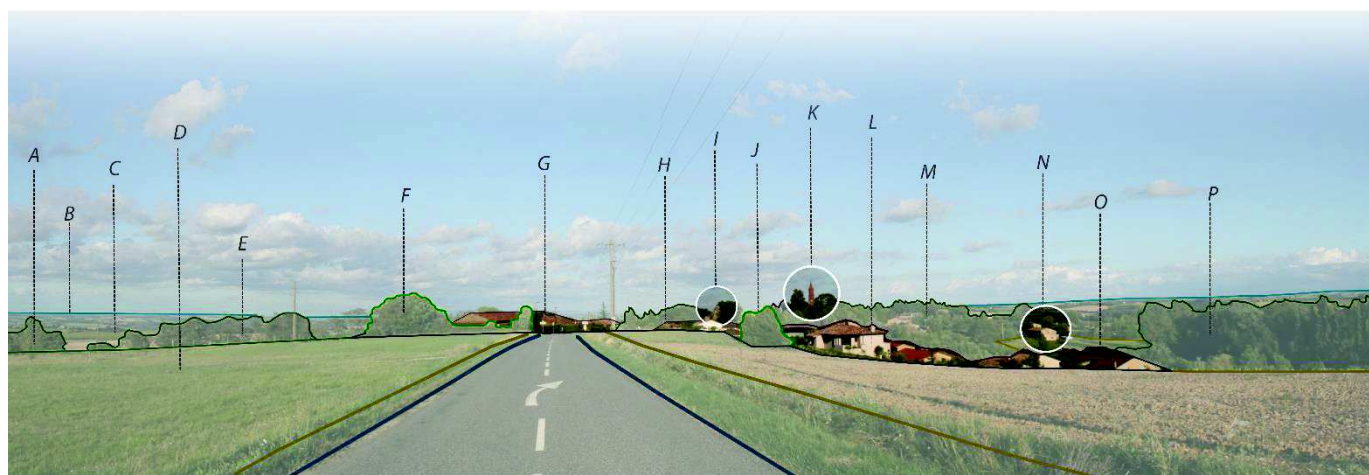
G. Parcelle privée
H. Accotement non aménagé
I. Panneaux explicatifs

Etape 2

Entrée de ville depuis Corronsac (entrée Ouest)

L'entrée de ville depuis la RD24 (ouest) est caractérisée par :

- Son chemin de crête bordé par les espaces agricoles, proposant une vue exceptionnelle sur le paysage du Lauragais et sur les Pyrénées lorsque la vue est dégagée,
- Son masque végétal qui englobe les éléments bâtis peu visibles,
- Sa présence de marqueurs paysagers (le moulin et l'église),
- Sa perspective de bâtis alignés qui marque l'entrée du village,
- Des implantations plus récentes sur le coteau sud.



A. Linéaire végétal
B. Ligne de la crête
C. Ondulation agricole
D. Espace agricole

E. Linéaire végétal
F. Ecran végétal
G. Alignement des bâtiments
H. Ecran végétal

I. Moulin à vent
J. Elément végétal
K. Eglise
L. Construction récente

M. Trame végétale
N. Ancien bâtiment agricole
O. Parcelle agricole
P. Ripisylve/Boisement

Enjeux / Objectifs

Il convient de mettre au cœur du projet la préservation de la qualité des entrées de ville de la commune notamment en conservant les espaces agricoles qui bordent les axes principaux (minimiser les extensions urbaines linéaires le long de ces axes).

Une meilleure intégration paysagère des constructions depuis les entrées de ville Est (notamment) et Ouest (dans une moindre mesure). Un manque de végétation autour des opérations récentes impact actuellement le paysage communal.

Mieux marquer et garantir une meilleure lisibilité de l'entrée de ville sud, le long de la RD 91. Aujourd'hui, les extensions urbaines linéaires séquencées par des espaces agricoles rendent difficile la lecture urbaine engendrant entre autre des déplacements peu sécurisés en raison de la vitesse des véhicules.

2.5 LE PATRIMOINE BATI

2.5.1. MONTBRUN LE VIEUX- UN HAMEAU PORTEUR D'HISTOIRE

Accessible par un simple chemin, autorisé uniquement aux riverains, le hameau de Montbrun-le-vieux situé au nord du centre bourg est porteur d'une valeur patrimoniale importante avec son bâti de caractère, datant d'avant 1900 (Fontaine de Montbrun-le-Vieux et Mémorial de l'ancien cimetière : ces 2 éléments seront analysés plus tard).



Chemin d'accès Montbrun-le-Vieux



Bâti de caractère



Bâti de caractère



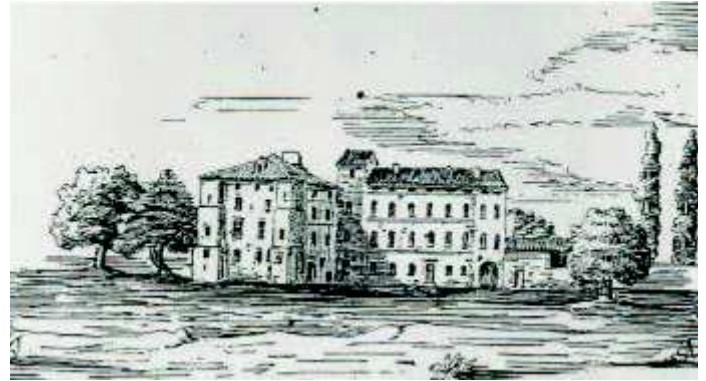
Ancienne construction en face de lots à bâtir

2.5.2. LE CHATEAU VIEUX DE MONTBRUN - UNE TRACE DES VESTIGES DE L'HISTOIRE

Le Château Vieux de Montbrun, dont les premiers éléments datent du XVI^e siècle, est à l'abandon depuis 1964, livré au pillage et presque totalement ruiné. C'est une propriété privée mais il reste un élément marqueur important dans le paysage communal.



Ruine du château vieux



Dessin extrait de l'ouvrage de M. Léon Galibert (1863) « Histoire de la baronnie et du consulat de Montbrun »

Source : « Lo Pistarel » : bulletins municipaux annuels, Numéro spécial 2012

Enjeux / Objectifs

La préservation des bâtiments historiques qualitatifs présents sur le territoire communal.

2.5.3. LE LAC DU GOUDAL-VOUE CONTINUE D'ETRE UN ATOUT POUR LA COMMUNE

Il s'agit d'une propriété privée de 3 hectares, créé en 1974. Etant destiné initialement à une irrigation, il a perdu cette fonction au fil des années.

Aujourd'hui, le Lac du Goudal est un espace protégé, considéré comme un espace naturel sensible.

Pour autant, le lac joue un rôle écologique et paysager majeur :

- Il constitue une réserve d'eau en regard d'un risque de sécheresse,
- il soutient l'étiage des ruisseaux,
- il permet le développement du maraîchage et autres activités agricoles,
- il constitue un espace de détente, de promenade et de pêche, ainsi il est fréquenté par des pêcheurs, randonneurs et VTTistes.



Enjeux / Objectifs

La préservation du lac en tant que ressource et espace récréatif du territoire.

2.5.4. PATRIMOINE HISTORIQUE

Un élément inscrit au titre des Monuments Historiques (ISMH) est localisé sur le territoire de Montbrun-Lauragais. Il s'agit d'un moulin à vent, tronconique, de type tour, construit en 1680 et restauré en 2000, situé sur la crête au cœur du village. Un périmètre de protection de 500 mètres existe autour de cet élément.




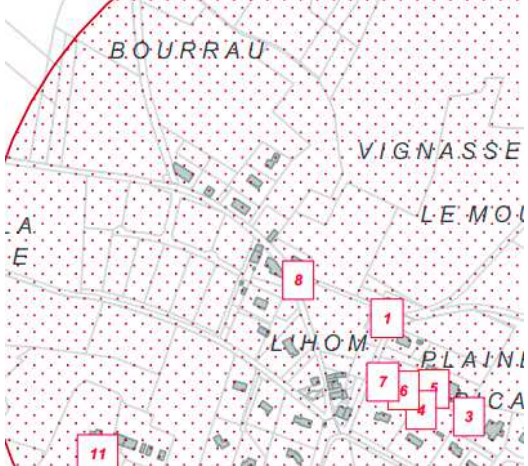

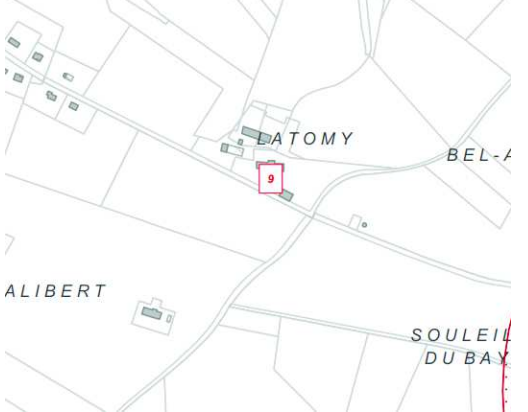



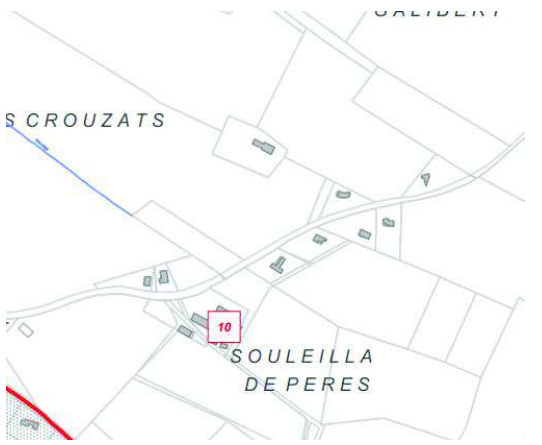

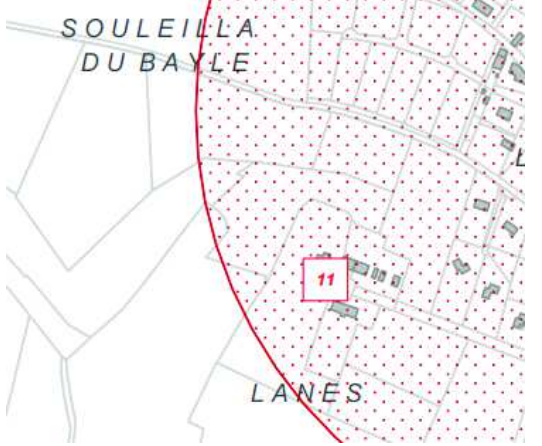



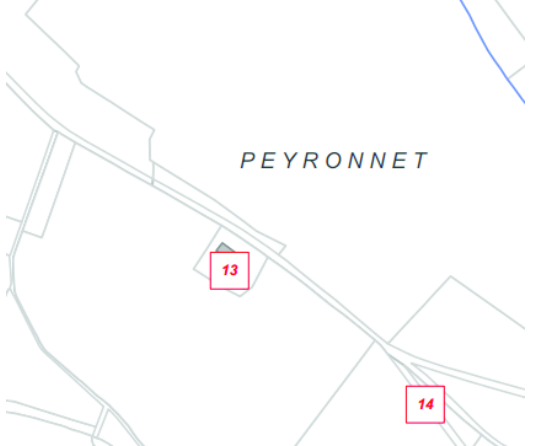
Le périmètre de protection autour du Moulin


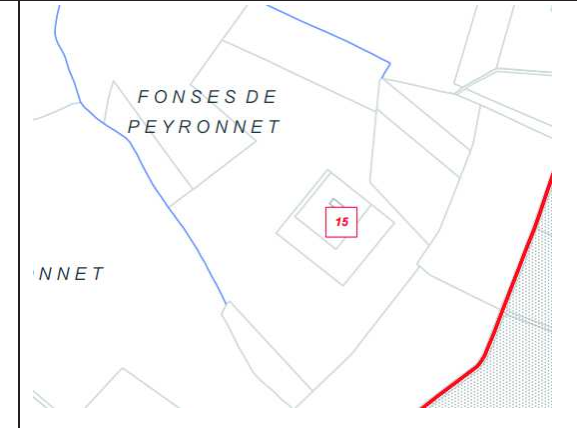

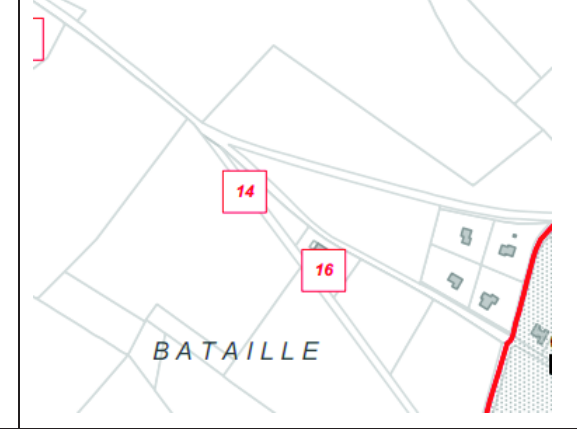
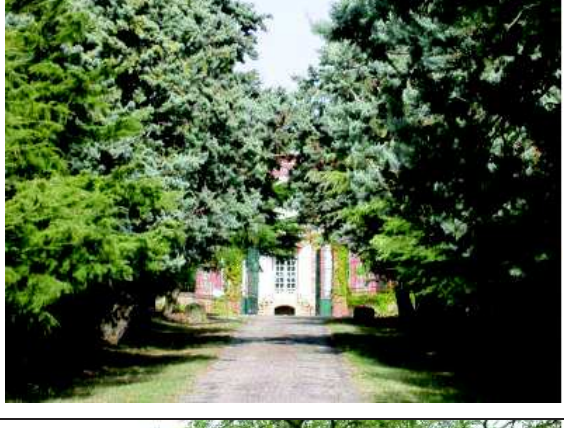
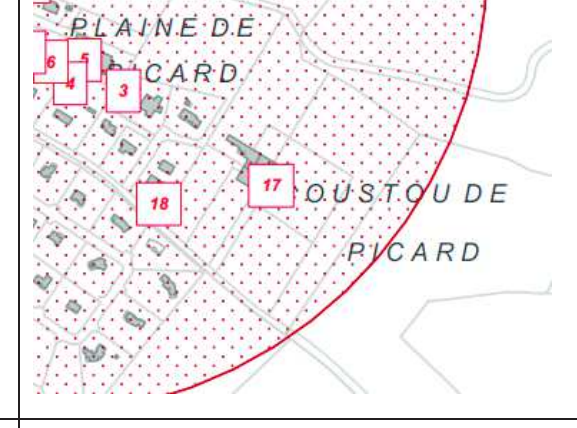


(Source : Atlas.patrimoines.culture.fr)


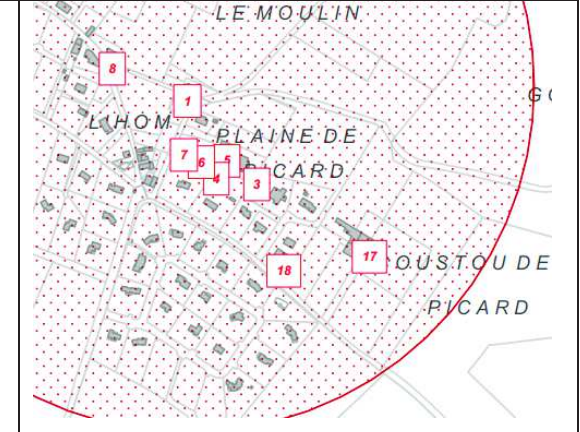

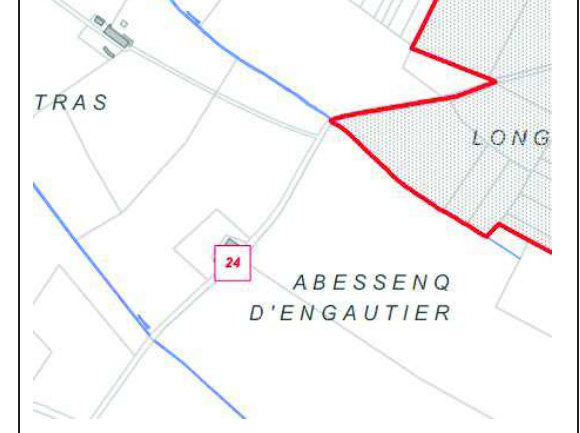

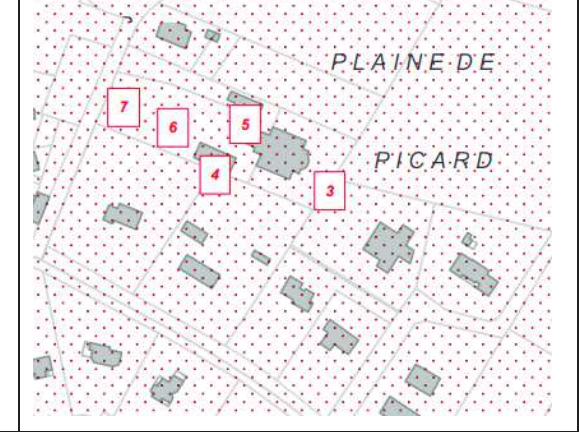


2.5.5. ELEMENTS VERNACULAIRES DU PAYSAGE COMMUNAL




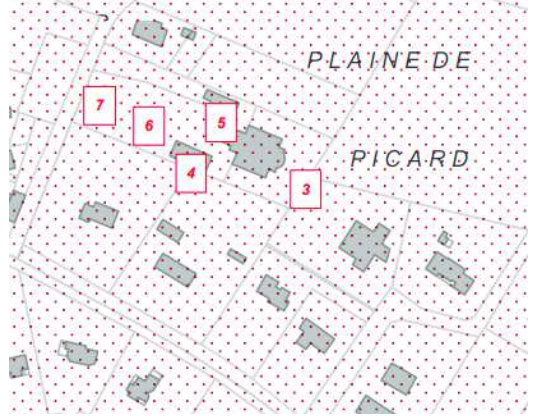

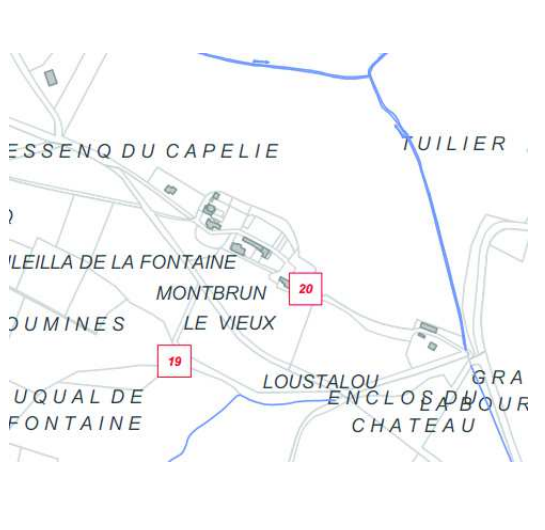

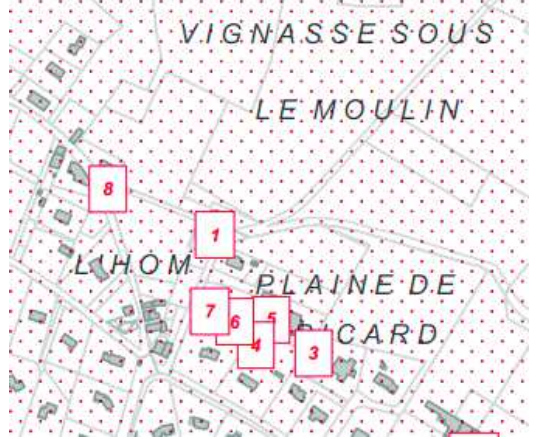
Un travail de recensement du petit patrimoine a été réalisé par le Sicoval. Sur la commune de Montbrun-Lauragais, ce sont ainsi 15 éléments qui ont été identifiés :






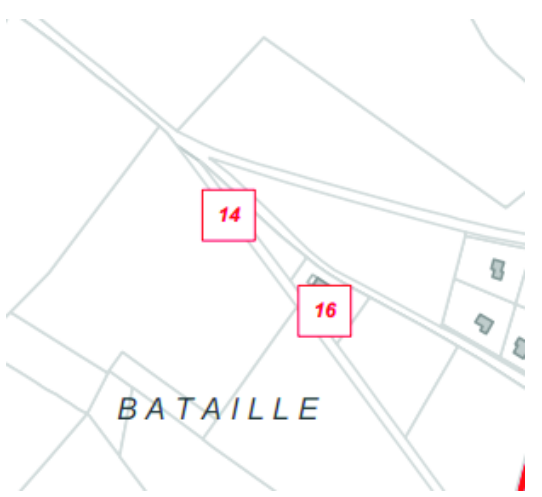
Description	Photographie	Localisation
<p>Ferme de Lagarde</p> <p>Ferme datant du 1^{er} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°2 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Mauvais état.</p>		
<p>Ancien ferme</p> <p>datant du 2^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°8 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Bon état</p>		
<p>Propriété de Latomy</p> <p>Domaine agricole datant de la 2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°9 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen</p>		

<p>Ancien ferme de Peres</p> <p>Ferme datant du 3^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°10 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		
<p>Propriété de Lanes</p> <p>Domaine agricole datant du 4^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°11 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		
<p>Propriété du Berger</p> <p>Domaine agricole datant du 2^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Etat moyen.</p>		
<p>Ancien ferme de Peyronnet</p> <p>Ferme datant de la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°13 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		

<p>Ancienne ferme du Gay</p> <p>Ferme datant du 3^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°15 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Bon état.</p>		
<p>Ancien ferme de Bataille</p> <p>Ferme datant du 1^{er} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°16 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		
<p>Propriété de Picard</p> <p>Domaine agricole datant du 2^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°17 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		
<p>Ferme du Capelier</p> <p>Ferme datant du 3^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°22 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		

<p>Ancienne ferme de La Plaine de Picard</p> <p>Ferme datant du 3^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°18 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		
<p>Ferme d'En Gautier</p> <p>Ferme datant du 3^{ème} quart du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°24 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Mauvais état.</p>		
<p>Mairie datant de la fin du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°5 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Bon état.</p>		
<p>Fontaine de Montbrun-le-Vieux</p> <p>Fontaine datant de la fin du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°19 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Mauvais état.</p>		

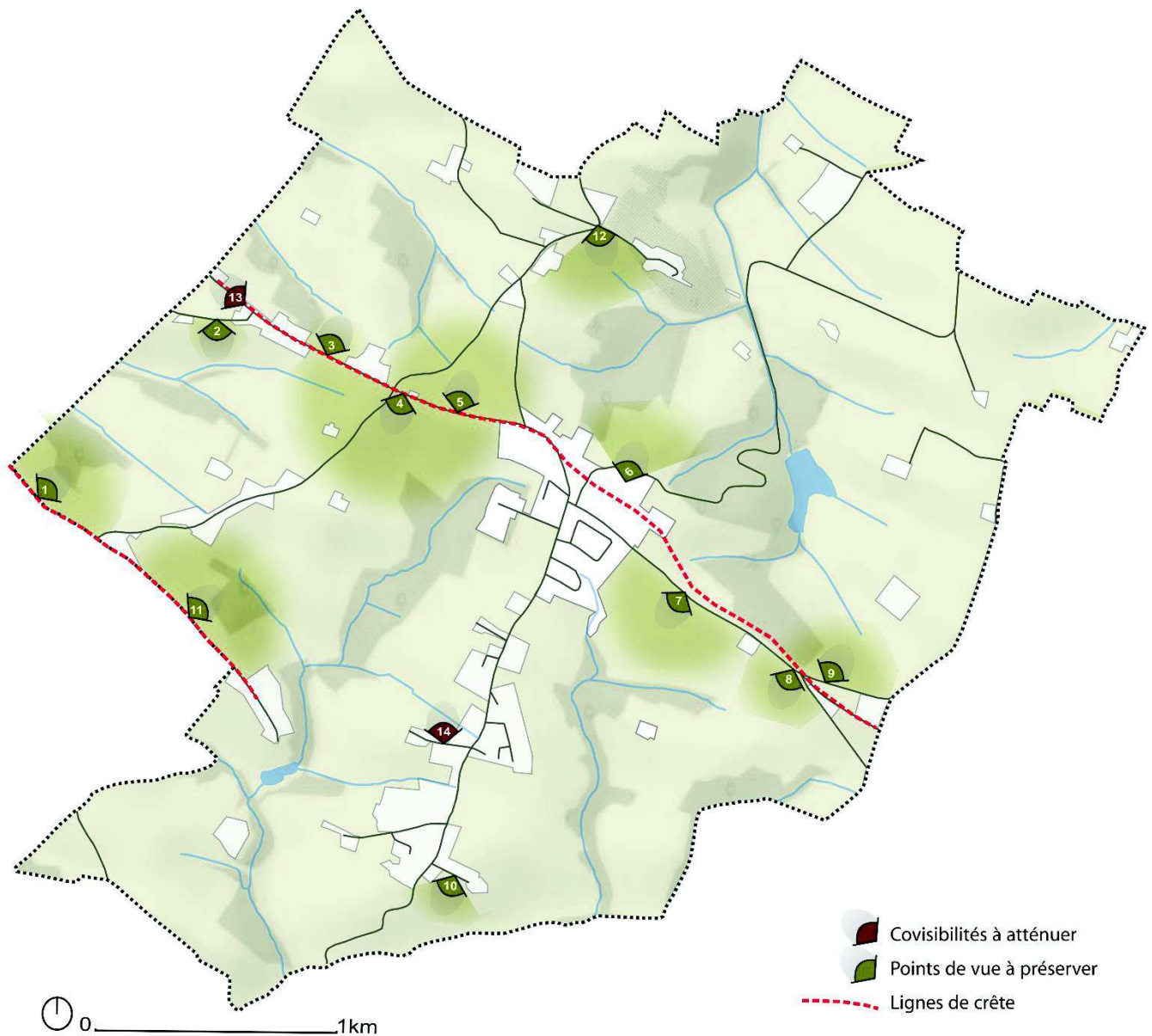
<p>Fontaine de la Moulinasse</p> <p>Fontaine datant de la 2^{de} moitié du 19^{eme} siècle.</p> <p>Repère n°23 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Mauvais état.</p>		
<p>Monument aux morts datant du 1^{er} quart du 20^{eme} siècle.</p> <p>Repère n°6 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Bon état.</p>		
<p>Mémorial de l'ancien cimetière datant de la 2^{de} moitié du 19^{eme} siècle.</p> <p>Repère n°20 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		
<p>Ancienne meunerie</p> <p>Moulin à vent datant du 18^{eme} siècle.</p> <p>Repère n°1 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Etat moyen.</p>		

<p>Croix du cimetière datant de la 2^{de} moitié du 19^{ème} siècle. Repère n°3 sur l'extrait de plan ci- contre. Etat moyen.</p>		
<p>Croix de L'Hom Croix monumentale datant de la fin du 19^{ème} siècle. Repère n°7 sur l'extrait de plan ci- contre. Vestige.</p>		
<p>Croix de Bataille Croix de chemin datant du 2^{ème} quart du 20^{ème} siècle. Repère n°14 sur l'extrait de plan ci- contre. Etat moyen.</p>		

<p>Croix de Lamotte</p> <p>Croix de chemin datant de la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°21 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Mauvais état.</p>		
<p>Ecole datant de la fin du 19^{ème} siècle.</p> <p>Repère n°4 sur l'extrait de plan ci-contre.</p> <p>Bon état.</p>		

2.5.6. UN TERRITOIRE MARQUE PAR DES OUVERTURES VISUELLES SUR LE GRAND PAYSAGE

La commune de Montbrun-Lauragais, comporte de nombreuses vues importantes sur le grand paysage, les ondulations agricoles et les espaces naturels. Ces derniers apportent une qualité qui peut s'avérer opportun de préserver dans le cadre du PLU notamment les vues les plus remarquables.



Points de vue remarquables (Elaboration : Atelier-Atu)

1. Ouverture sur les ripisylves du ruisseau Le Menjot et sur la crête.



2. Les ouvertures sur les vallées sud permettent d'apprécier le grand paysage.









3-4-5. Les ouvertures sur les vallées nord et sud, le long de RD 24, permettent d'apprécier le grand paysage.



6. Vue lointaine vers le bois de la Tuilerie.



<p>7. Vue vers le ruisseau de Périole et le lotissement en construction.</p>	
<p>8 Ouverture sur le sud du territoire communal</p>	
<p>9. Vue depuis la crête vers le lac de Montbrun-Lauragais.</p>	
<p>10. Vue depuis le lieu-dit Négretis sur le ruisseau de Négretis et les espaces agricoles sur le territoire de la commune d'Issus.</p>	
<p>11. Point de vue remarquable vers la ripisylve du ruisseau de Montan et le centre bourg dissimulé dans la trame boisée.</p>	
<p>12. Vue depuis la RD 74 (au niveau du croisement Absseñq du Capelie) vers le centre bourg.</p>	
<p>13. Vue depuis la RD 24 vers les</p>	

coteaux du Lauragais, marqué par une covisibilité sur les constructions récentes sur la commune de Montbrun-Lauragais et sur la commune de Corronsac.



14. Vue depuis Imbert (sur la commune d'Issus) sur les coteaux marqués par une covisibilité sur les constructions récentes.



Enjeux / Objectifs

L'inscription des points de vue les plus remarquables du projet du PLU en mettant en place des mesures adaptées au niveau réglementaire (OAP, outils graphiques) pour éviter leur dégradation.

La gestion des covisibilités fortement présentes sur le territoire en raison du relief par la végétalisation des espaces urbanisés et une meilleure gestion du développement de l'urbanisation.

3. La Biodiversité et le Patrimoine Naturel de la commune

3.1 LES CARACTERISTIQUES GENERALES

3.1.1 ECOLOGIE

Le village de Montbrun-Lauragais s'inscrit au cœur de la région atlantique euro-sibérienne dans l'unité paysagère du Lauragais, vaste secteur de collines molassiques peu élevées issues du démantèlement du massif pyrénéen proche. Ce terroir particulier s'étend grossièrement depuis le Limouxin, à l'est, jusqu'aux portes de Toulouse vers l'ouest. Il est caractérisé par un gradient de méditerranéité (augmentation de la prééminence des caractéristiques propres au climat méditerranéen) croissant vers l'est. Il s'inscrit donc parfaitement au sein de ce que les biogéographes appellent un « carrefour biogéographique » et qui a pour particularité de mêler sur des surfaces généralement réduites des ensembles biogéographiques disparates. Le carrefour concerne ici la coexistence d'espèces méditerranéennes et d'espèces eurosibériennes avec une dominance d'un des deux pools suivant les secteurs et biotopes considérés.

La commune de Montbrun-Lauragais, cependant, est une des communes du SICOVAL qui n'offre que peu d'espaces naturels au sein desquels l'influence méditerranéenne est patente. En tout état de cause, elle n'abrite effectivement que peu d'espaces qui évoluent spontanément sans intervention humaine et sur un assez long terme pour être qualifiés de « naturels ».

La commune est drainée le long des principaux vallons par des cours d'eau temporaires ou permanents mais dans ce dernier cas, à très faible débit (suintements) et sur de petites portions du cours. Cependant, le sol des vallons conserve, à peu de profondeur, une humidité certaine qui permet le développement d'habitats plus humides constitués de boisements hygrophiles (aulnes, saules, frênes) et d'un sous-bois d'herbacées riche notamment en laïches à épis pendants *Carex pendula* et fougères thermophiles méso-hygrophiles (Polystic). Lorsque ces bas-fonds humides ne sont pas colonisés par des ligneux, certains secteurs ponctuels exposent une végétation de mégaphorbiaie hygrophile (prairie humide à hautes herbes comme la Salicaire ou les épilobes) ; habitat intéressant pour de nombreuses espèces vulnérables.

La commune s'étend sur environ 1 095 hectares de collines de faible altitude, variant de 178 m, au niveau du *Ruisseau de Rivals* (au nord), à 284 m, au niveau du bourg principal. La ligne de crête la plus élevée (280 mètres) court depuis le nord-ouest jusqu'au sud-est des limites communales séparant, à peu près, la commune en deux moitiés équivalentes. Cette ligne de crête détermine également l'existence de deux sous-bassins versants distincts au sein de la commune. Les eaux de la moitié sud, drainée par les *Ruisseaux de Périole, de Montan et de Feuillade*, se dirigent vers l'Ariège vers l'ouest ; tandis que celles de la moitié nord (*Ruisseau de Rivals*) se dirigent vers le nord dans le bassin de l'Hers.

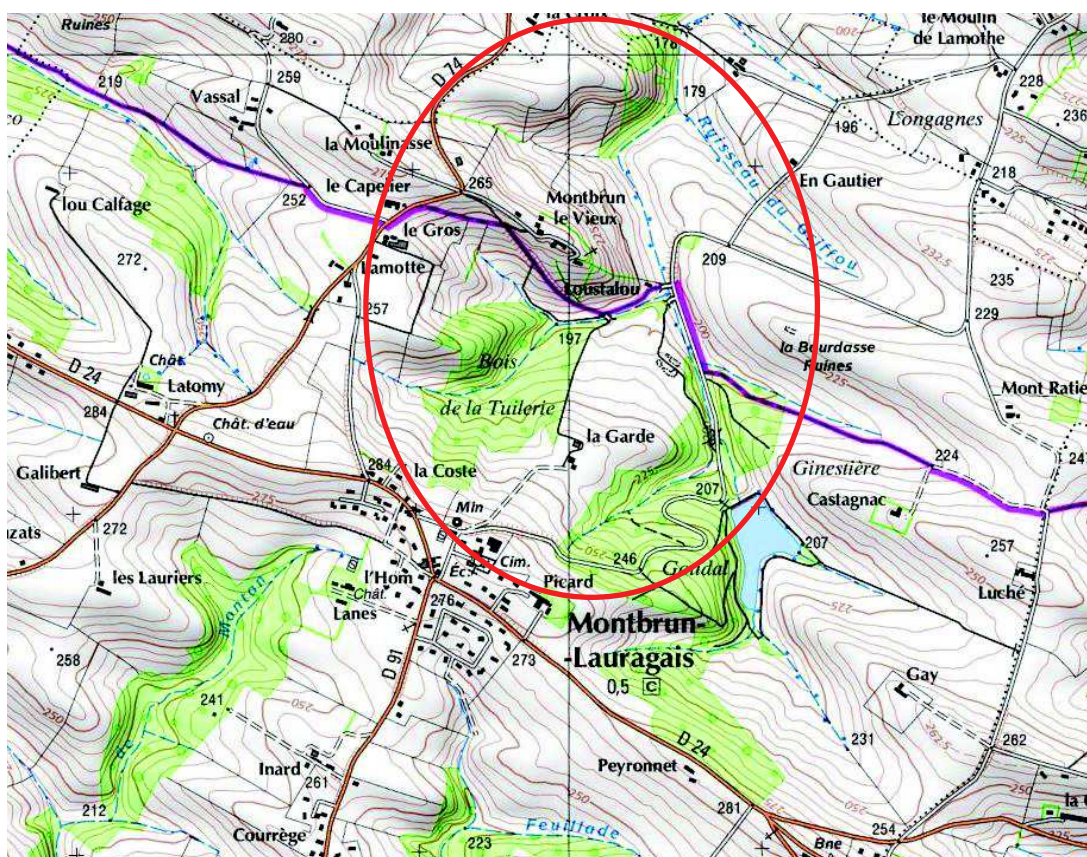
L'essentiel de l'espace communal est voué à l'agriculture et très peu d'habitats naturels spontanés y subsistent, le plus souvent sous l'aspect de boisements au sein de vallons assez étroits. Ces boisements sont assez anciens seulement au sein de quelques parcelles pentues ; la plupart sont en effet issus de l'abandon de terres autrefois pâturées ou cultivées. Par ailleurs, quelques lambeaux d'habitats semi-naturels de fort intérêt que sont les anciens parcours pastoraux (ou pelouses sèches), subsistent également au sein de quelques pentes fortes bien exposées, surtout au nord autour de Montbrun-le-Vieux.

A noter, la présence d'un lac aux dimensions importantes, créé en 1974 sur un des talwegs collecteurs du *Ruisseau de Rivals*. Ce lac artificiel, aux berges abruptes et aux eaux eutrophes, probablement dégradées par des décennies d'agriculture moderne chimique, présente un intérêt limité pour les faunes et flores patrimoniales locales.

Au sein de ce tableau brossé succinctement, les secteurs les plus intéressants, qui hébergent l'essentiel des populations d'espèces patrimoniales connues au sein de la commune, sont ainsi peu nombreux et relativement triviaux à distinguer :

- Boisements, surtout au niveau des vallons où la diversité en espèces végétales est maximale (Vallon des ruisseaux de Feuillade et Montan, Bois de la Tuilerie, Bois de Goudal),
- Reliques de pelouses sèches sur coteaux très pentus au niveau, surtout, de Montbrun-le-Vieux au nord, et de quelques hectares en rive droite du ruisseau de Montan au sud-ouest de la commune.

Au niveau des réservoirs potentiels concernant des espèces de faune – oiseaux, reptiles, chauves-souris – bénéficiant d'une mosaïque fine de milieux naturels et semi-naturels (juxtaposition sur des surfaces réduites de prairies à fourrage, pelouses sèches, vallon humide, forêt et cultures), le secteur (périmètre sur la carte ci-dessous auquel nous nous référerons comme « secteur Montbrun-le-Vieux » par la suite) situé dans le bassin versant du *Ruisseau de Rivals* peut être mis en exergue.



3.2.2 ANALYSE DIACHRONIQUE (EXEMPLE DU SECTEUR « MONTBRUN-LE-VIEUX »)

La comparaison de l'occupation des sols entre 1946 et 2015 apporte plusieurs informations qui permettent de relativiser la richesse biologique de ce secteur en particulier. Une observation rapide, à plus large échelle, permet de mettre en évidence les principaux changements dans l'organisation du paysage local. Ces changements sont, à l'instar de ce que l'on observe dans tous les paysages agricoles français depuis le milieu du XX^{ème} siècle, une simplification et une homogénéisation du paysage.

Les principales évolutions détectables sur les photographies aériennes choisies sont les suivantes :

- accroissement de la superficie moyenne des parcelles des cultures annuelles,
- **réduction concomitante des haies ou bandes enherbées supports de la flore et de la faune ordinaire locale,**
- **conversion de prairies (parfois boisements) en culture annuelles intensives,**
- extension des fourrés au détriment d'espaces incultes (friches, pelouses),
- abandon des parcours pastoraux sur landes mésophiles peu boisées (Bois de la Tuilerie, Goudal) qui constituent les boisements actuels,
- construction d'un lac de barrage.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la commune, l'évolution la plus remarquable en termes d'occupation des sols est la diminution drastique du nombre de parcelles (d'un facteur 10) par remembrements durant les années 50-60 et l'homogénéisation concomitante des cultures.

D'autres changements sont moins patents bien qu'ils aient une grande importance pour expliquer la diminution de la biodiversité locale : c'est le cas notamment des pelouses sèches situées le plus souvent sur les pentes bien exposées et fortes qui n'ont eu de cesse de régresser depuis la déprise pastorale qui est intervenue dès le début du XX^{ème} dans le secteur. Cependant, une partie des parcours pastoraux de type pelouse sèche basophile a déjà été cultivée en 1946. Aussi, sur le secteur mis en exergue ici, les parcelles occupées par ce type particulier d'habitat sont similaires ; l'évolution concerne essentiellement la diminution de la qualité – leur état de conservation – de ceux-ci avec un embroussaillage progressif.

Des changements importants, mais subtils à distinguer sur des photos noir et blanc, auront également bouleversé la biodiversité communale : les deux grands boisements actuels (à l'ouest du lac et au niveau du Bois de la Tuilerie) proviennent de l'abandon de parcours pastoraux probablement très anciens et déjà en partie peu usités en 1946. Seule, une petite portion du Bois de la Tuilerie formait déjà un boisement dense en 1946. En effet, les éléments suivants plaident en faveur de cette hypothèse :

- présence de réseaux de sentiers paraissant anarchiques mais avec des points névralgiques (typique du bétail domestique laissé en parcours extensif) ;
- présence d'arbres épars (élément autrefois important au sein des parcours pour l'ombrage et la nourriture de complément du bétail) ;
- présence de mosaïque de milieux herbacés ou buissonnants (couleur grisée des sites).

Ces diverses évolutions des biotopes ont des conséquences différentes selon les populations locales d'espèces considérées. Mais de manière globale, la diversité biologique de la commune aura dû se réduire depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Les observations actuelles tendent à valider cette hypothèse dans toutes les régions de monocultures intensives avec une difficulté très importante à observer des espèces autrefois banales.



Secteur de Montbrun-le-Vieux en 1946

(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)



Secteur de Montbrun-le-Vieux en 2015

(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)

3.2 LES GRANDES ENTITES ECOLOGIQUES

Notre expertise de la commune met en évidence la présence de **6 grands types physiologiques d'habitats** :

- les habitats boisés,
- les habitats semi-ouverts (fourrés, pelouses embroussaillées),
- les habitats ouverts herbacés (friches et pelouses),
- les cultures,
- les zones artificialisées,
- les habitats humides et aquatiques.

Tous sont issus de perturbations anthropiques plus ou moins récentes, même les boisements qui semblent totalement naturels et spontanés mais qui ne sont pas des forêts anciennes, et donc largement exploitées par le passé. Ainsi, nous avons pu distinguer 11 habitats élémentaires appartenant à l'une des six catégories précitées balayant une gamme allant de la culture annuelle intensive, habitat artificialisé à naturalité nulle, aux pelouses sèches, habitats semi-naturels hébergeant l'essentiel des populations d'espèces patrimoniales locales, notamment de plantes et d'insectes. Ces pelouses (ou parcours pastoraux), sont en effet des habitats probablement d'extension

plus limitée en Europe occidentale avant le néolithique (agriculture, élevage), se sont propagées et maintenues sous l'impulsion d'un pastoralisme extensif ayant persisté sur de longues périodes. Cet habitat est donc le fruit d'une co-construction entre L'Homme et la Nature par l'intermédiaire des animaux d'élevage (habitat semi-naturel anthropozoogène). Outre son intérêt écologique intrinsèque que nous lui octroyons pour l'accueil de populations d'espèces menacées, il s'agit d'un avatar de notre environnement qui est un véritable héritage culturel historique.

Parmi tous les habitats recensés, qu'ils soient artificiels, naturels ou semi-naturels, ceux qui occupent la majorité de l'espace n'ont plus qu'un intérêt très limité comme support de la biodiversité communale, et ce, même dans l'accueil de populations d'espèces encore considérées comme non menacées : il s'agit des cultures qui s'étendent (incluant les jachères et prairies cultivées) sur près de 70 % de la superficie communale. Cet habitat, associé aux habitats artificiels (95 ha), dépasse 80 % de la superficie totale de la commune. Or, ces habitats ne représentent, par le traitement actuel, trop invasif, qu'ils subissent, aucun enjeu local de préservation vis-à-vis de la majeure partie du contingent d'espèces sauvages patrimoniales connues localement. Il existe en fait seulement des exceptions (parfois mises en avant de manière fallacieuse par des personnes faisant peu de cas de l'écologie scientifique) concernant l'intérêt de ce type d'habitat très perturbés par l'action humaine ; ce sont donc des cas particuliers, souvent anecdotiques, : gîte de reproduction de chauves-souris (combles ou caves ouvertes) ou de nidification d'oiseaux (busards dans les champs de céréales) pour ne citer que deux exemples.



Deux habitats aux extrémités de l'échelle du niveau d'enjeu local : une culture intensive (enjeu nul) et une pelouse sèche vers le lieu-dit *Mirquet* (enjeu fort)

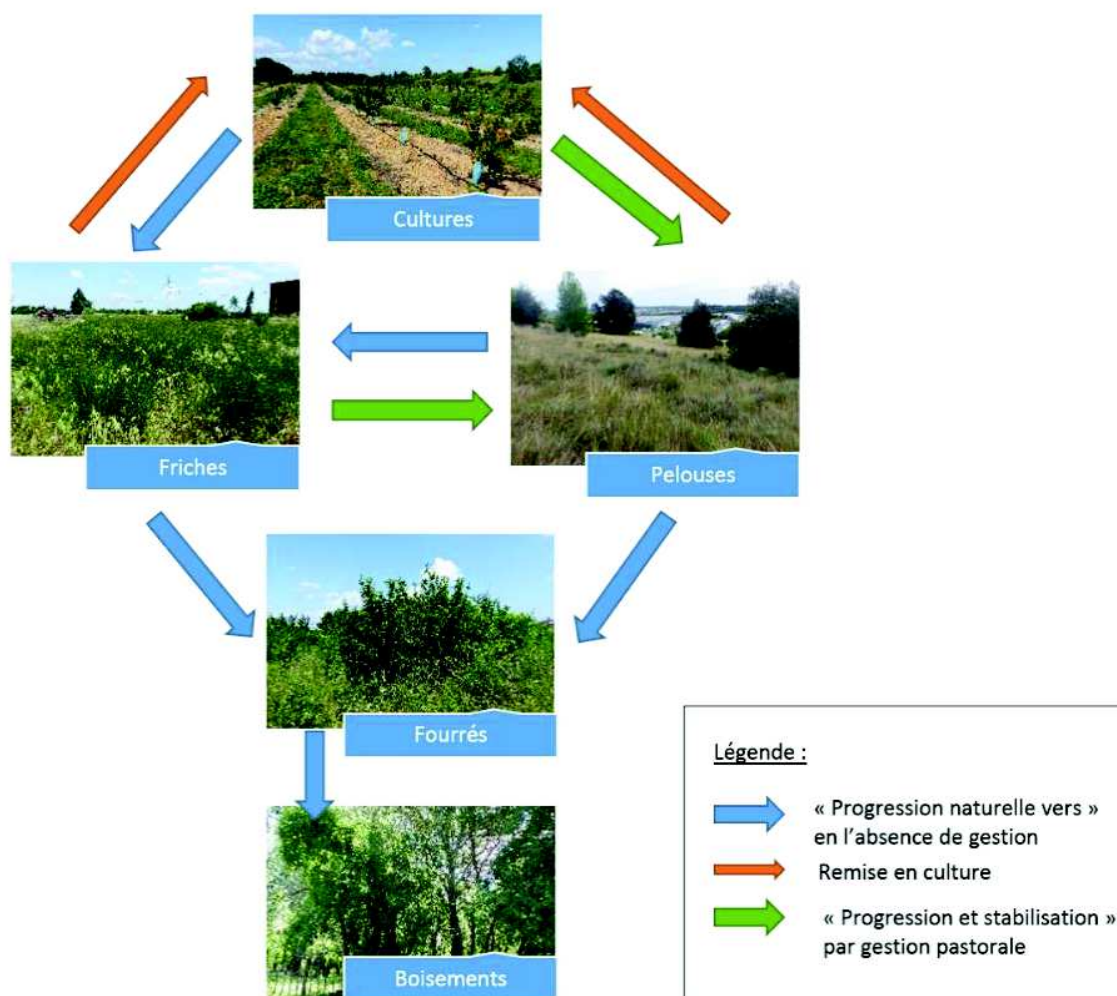
Les habitats les plus intéressants sont en fait ceux qui se sont affranchis d'une emprise anthropique trop prégnante : pelouses sèches arides, friches en cours de mutation vers des prairies à végétation spontanée, cours d'eau et boisements. Or ces habitats, qui sont aujourd'hui le véritable support local de la nature ordinaire communale et, par chances pour certaines parcelles, de la nature plus menacée, ne représentent plus qu'une faible part (< 20 %) de l'espace communal.

Par ailleurs, des effets indirects, liés à l'omniprésence locale d'une agriculture chimique moderne, se font également sentir et viennent grever un peu plus les capacités d'accueil des milieux semi-naturels encore présents. Citons, à l'instar de ce qui se passe depuis maintenant des décennies au sein des bassins de grandes cultures, l'eutrophisation généralisée des eaux mais également, de manière plus insidieuse, de biotopes plus secs (pelouses) juxtaposés à ces cultures.







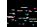
Enfin, une bonne part des boisements actuels sont en fait dominés par des peuplements (anciennement implantés?) parfois mono-spécifiques de robiniers *Robinia pseudacacia*. Cette essence, originaire d'Amérique-du-Nord, introduite au XVII^{ème} siècle à des fins ornementales puis productives (bois d'œuvre réputé imputrescible), est désormais très commune partout en France. Elle envahit rapidement des milieux naturels mésophiles délaissés grâce à un drageonnement important. De plus, sa capacité à fixer l'azote provoque souvent une eutrophisation des biotopes du sous-bois.



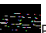
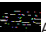


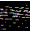
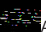


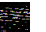

Par exemple, les pelouses sèches (par définition même du terme « pelouse » en écologie, sont des milieux oligotrophiles) situées topographiquement en dessous d'une parcelle de culture intensive se voit souvent colonisée, au niveau des marges en contact, par des habitats herbacés plus nitrophiles s'apparentant à des friches vivaces.







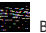


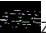
Les tendances d'évolution naturelle des habitats (communautés végétales), et donc leurs relations fonctionnelles au sein du territoire local, sont illustrées sur le schéma suivant :




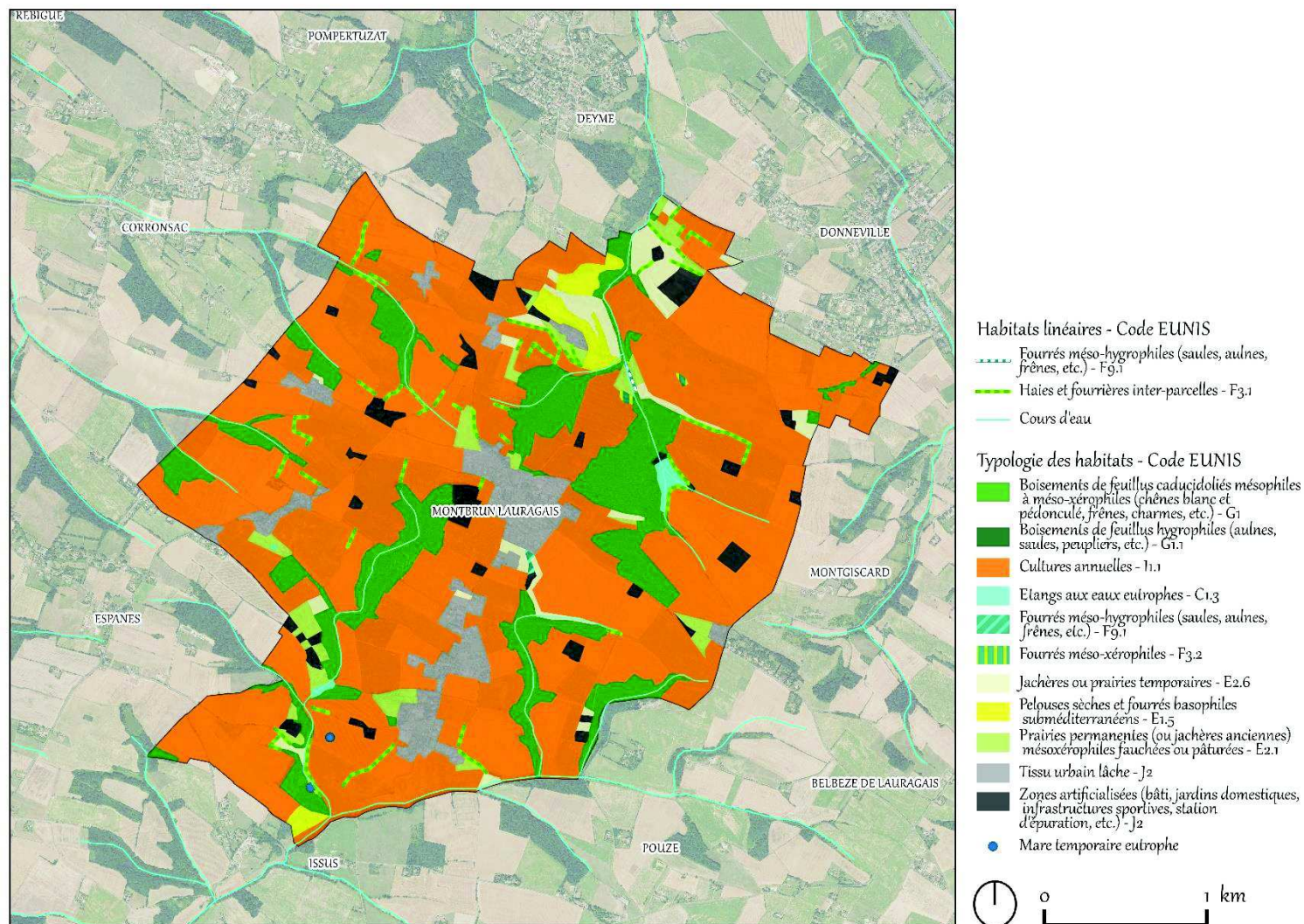
Le tableau en page suivante propose une synthèse de ces habitats et de leurs caractéristiques principales à l'échelle de la commune.

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
CULTURES (793)	 Cultures annuelles (I1.1)	Espèces cultivées (oléagineux, protéagineux, céréales)	 Dauphinelle de Verdun <i>Delphinium verdunense</i> , Passerine des champs <i>Thymelaea passerina</i>	Le plus commun (761)	-	Abandon culture (vers friches puis fourrés eutrophes)	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU
	 Jachères ou prairies temporaires (E2.6)	Espèces cultivées (<i>Lolium spp.</i> , <i>Schedonorus spp.</i> , <i>Trifolium spp.</i>) et espèces nitrophiles des friches	 Dauphinelle de Verdun <i>Delphinium verdunense</i> , Passerine des champs <i>Thymelaea passerina</i> , Gastridie ventrue <i>Gratsridium ventricosum</i>	Rare (32)	-	Abandon culture (vers friches puis fourrés eutrophes)	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU
ARTIFICIALISES (95)	 Tissu urbain lâche & Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures diverses, etc.) (J)	Espèces rudérales, nitrophiles ou exotiques	Potentielles :  Chauves-souris (gîtes à rechercher au sein de combles ou des rares arbres des haies comportant de vieux arbres)  Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna (nids dans les vieux bâtis ou cavités de vieux arbres)	assez commun (95)	-	-	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
BOISEMENTS (>157)	 <p>Boisements de feuillus caducifoliés mésophiles à méso-xérophiles (chênes blanc et pédonculé, frênes, charmes, etc.) (G1)</p>	Chêne blanc <i>Quercus pubescens</i> , Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	 Iris à feuilles de graminées <i>Iris graminea</i>  Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> Potentiels :  Aigle botté, en nidification  Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, Pipistrelles,...)	Assez commun (157)	Stable à l'échelle de quelques années	<ul style="list-style-type: none"> Naturels (senescence, chablis) Anthropiques (gestion) 	BON	<ul style="list-style-type: none"> Colonisation ou plantations du Robinier <i>Robinia pseudacacia</i> (espèce invasive) Coupe Plan de gestion forestier intensif Urbanisation, mitage, fragmentation 	MODERE
	 <p>Boisements de feuillus hygrophiles (aulnes, saules, peupliers, etc.) (G1.1 ; code Natura 2000 91E0)</p>	Aulne <i>Alnus glutinosa</i> , Frêne <i>Fraxinus excelsior</i> , Saule blanc <i>Salix alba</i>	Potentiels :  Scille lis-jacinthe <i>Tractema lilio-hyacinthus</i> , Anémone fausse renoncule <i>Anemone ranunculoïdes</i>  Aigle botté, en nidification  Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, Pipistrelles,...)	Rare et localisé au fond des vallons (habitats linéaires, <5 ha au total)	Stable à l'échelle de quelques années mais lié à la dynamique du cours d'eau pour son maintien	<ul style="list-style-type: none"> Naturels (crues, senescence, chablis) Anthropiques (gestion) 	BON	<ul style="list-style-type: none"> Modification des conditions hydromorphologique Coupe Plan de gestion forestier intensif Urbanisation, mitage, fragmentation 	MODERE
SEMI-OUVERTS (1,5)	 <p>Fourrés méso-xérophiles (F3.2)</p>	Spartier <i>Spartium junceum</i> , Eglantier <i>Rosa canina</i> , Aubépine <i>Crataegus monogyna</i> , Ronce <i>Rubus ulmifolius</i> , Prunellier <i>Prunus spinosa</i> , Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	 Epine-vinette <i>Berberis vulgaris</i>  Tariet pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	Assez rare, surtout sous forme de linéaire au niveau de l'inter-champ (0,8)	Rapide vers chênaie blanche (contexte plus xérophile) ou chênaie pédonculée (contexte plus mésophile)	<ul style="list-style-type: none"> Naturels (mutation vers forêt) Anthropiques (remise en culture) 	BON	<ul style="list-style-type: none"> Evolution vers boisement Remise en culture Urbanisation 	MODERE

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 <p>Fourrés méso-hygrophiles (F9.1)</p>	Saule blanc <i>Salix alba</i> , Saule roux <i>Salix atrocinerea</i> , Aulne <i>Alnus glutinosa</i> , frênes <i>Fraxinus</i> spp.	-	Assez rare, surtout sous forme de linéaire au niveau des talwegs (0,7)	Rapide vers boisements hygrophiles	- Naturels (mutation vers forêt) - Anthropiques (remise en culture)	BON	-Evolution vers boisement -Remise en culture -Urbanisation	MODERE
HERBACES OUVERTS (29,5)	 <p>Prairies permanentes (ou jachères anciennes) mésoxérophiles fauchées ou pâturées (E2.1)</p>	Avoine élevée <i>Arrhenatherum elatius</i> , Brachypode rupestre <i>Brachypodium rupestre</i> , Brome dressé <i>Bromopsis erecta</i> Origan <i>Origanum vulgare</i>	 Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i> Potentielles :  Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>  Zone de chasse de rapaces comme le Busard Saint-Martin, l'Aigle botté, ou le Milan royal en hiver	Rare et ponctuel (28)	Assez stable si pâturés ou fauchés	- Naturels (mutation vers fourrés) - Anthropiques (remise en culture, gestion pastorale)	ALTERE	-Surpâturage -Urbanisation -Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) -Remise en culture	FAIBLE à MODERE
	 <p>Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens (E1.5, code Natura 2000 6210)</p>	Brachypode rupestre <i>Brachypodium rupestre</i> , Brome dressé <i>Bromopsis erecta</i>	 Brachypode à deux épis <i>Brachypodium rupestre</i> , Carline en corymbe <i>Carlina hispanica</i> , Astérolide épineuse <i>Pallenis spinosa</i>  Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i> Potentielles :  Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>  Zone de chasse de rapaces comme le Busard Saint-Martin, l'Aigle botté, ou le Milan royal	Rare et localisé sur quelques coteaux (1,5)	Lente vers fourrés D'autant plus stable que l'habitat est aride	- Naturels (mutation vers fourrés) - Anthropiques (disparition du pastoralisme)	ALTERE (embroussaillage)	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion) puis la forêt	FORT

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
			en hiver						
MILIEUX AQUATIQUES & ZONES HUMIDES (Hors bois hygrophiles) (4)	 Etang eutrophe (C1.3)	Myriophylle en épi <i>Myriophyllum spicatum</i>	-	Ponctuel (3 étangs dont un vaste de plus de 3 ha)	Eutrophisation et comblement à très long terme	-	ALTERE	-Eutrophisation	FAIBLE



Cartographie des habitats de la commune de Montbrun-Lauragais (source et réalisation : Nymphalis, fonds : ©IGN – BD Ortho SICOVAL)

3.3 LES ESPACES REMARQUABLES ET LEURS HABITANTS

3.3.1 LA FLORE PATRIMONIALE

La commune est assez bien connue du point de vue de sa flore. En effet, les compilations de données bibliographiques relatives à la flore (CBNPMP, de BazNat, d'Isatis31, 2017) aboutissent à une liste globale cohérente d'environ 450 espèces végétales spontanées qui auront été observées récemment (après 1990) dans les limites communales.

La flore recensée sur la commune appartient essentiellement à l'élément atlantique eurosibérien et ne présente pas de singularité au niveau local. De nombreuses espèces représentées sont ubiquistes et habitent les annexes de végétation spontanée des paysages agricoles de l'Europe moyenne.

Cependant, un petit contingent d'espèces méditerranéennes subsiste au sein des habitats les plus secs et chauds de la commune : pelouses sèches, friches, chemins bien exposés. Beaucoup de ces espèces sont encore communes localement – Spartier, Trèfle à feuilles étroites, Orpin de Nice, Lin dressé, etc. – dans le Bassin Aquitain et jusqu'aux Charentes littorales, région qui héberge, en France, les dernières populations d'espèces strictement méditerranéennes vers le nord-ouest.

Parmi ces espèces, un petit nombre devient plus rare dans le Bassin Aquitain. Ces espèces, par ailleurs banales en zone méditerranéenne, peuvent être considérées comme patrimoniales à l'échelle locale : Ail rose, Brachypode à deux épis, Carline en corymbe, Gastridie ventrue, Astérolide épineuse, Passerine des champs.

A ce cortège d'espèces patrimoniales, nous avons ajouté deux espèces rares des fourrés et forêts méridionales, non spécifiquement méditerranéennes : l'Iris à feuilles de graminées et l'Epine-vinette. La première espèce possède ses populations mondiales les plus occidentales et isolées sur le piémont pyrénéen. Elle est répandue mais dispersée dans toute la moitié sud de l'Europe moyenne et évite la région méditerranéenne. C'est une espèce des clairières, lisières et des forêts méso-xérophiles claires. La seconde est une espèce eurasiatique répandue en France surtout dans l'est du pays. Elle est rare à très rare à l'ouest. C'est une espèce qui constitue des fourrés au sein de pelouses basophiles notamment.

Une dernière espèce mérite attention, il s'agit de la Dauphinelle de Verdun. C'est une espèce ibéro-occitane qui est essentiellement messicole dans le Bassin aquitain. Elle fréquente des milieux plus naturels seulement dans les Pyrénées-Orientales et en Espagne. Cette espèce a subi une régression drastique de ses populations messicoles depuis l'avènement de la révolution agricole.

Nous avons ainsi considéré la présence récente (données d'observation à partir de 1990) de 9 espèces végétales patrimoniales qui se développent spontanément au sein du territoire étudié, dont 4 auront été observées en 2017 lors de nos investigations. Parmi ces 9 espèces, 6 se développent exclusivement au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes et 2 au sein des ourlets et fourrés pré-forestiers.

Aussi, aujourd'hui, toutes les espèces citées ci-dessus demeurent rares, voire très rares, sur le territoire communal. Leurs populations apparaissent clairement relictuelles d'un passé beaucoup plus prospère. Aussi, les menaces de disparition, ou, à tout le moins, de régression des populations d'espèces végétales patrimoniales de la commune sont bien réelles et, pour la plupart, ont déjà cours depuis de nombreuses années :

- la révolution agricole (ou changement et intensification des pratiques agricoles) opérée durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Si, durant des siècles, l'agriculture (culture, élevage) a été, en partie, pourvoyeuse de diversité biologique au sein d'un territoire donné, aujourd'hui, les habitats agropastoraux subissent une réduction drastique de leurs potentialités d'accueil pour la faune et la flore sous l'impulsion de pratiques incompatibles avec les besoins mêmes d'espèces autrefois considérées comme très communes ;
- l'intensification des cultures annuelles et disparition des espèces messicoles (Dauphinelle de Verdun, Adonis, Nigelle de France, Neslie, etc.) ;
- la destruction directe d'habitats naturels à fort potentiel d'accueil de biodiversité par les plantations d'essences exotiques (Robiniers) ;

La liste de ces espèces et les principales informations importantes les concernant (leur statut particulier, leur écologie et leur niveau d'enjeu local) sont présentées au sein du tableau suivant :

Espèce		Ecologie sur la commune	Statut*	Enjeu local	Source
Nom scientifique	Nom français				
<i>Allium roseum</i>	Ail rose	Friches, pelouses	ZNIEFF	Faible	Isatis 31
<i>Berberis vulgaris</i>	Epine-vinette	Fourré méso-xérophiles basophiles	ZNIEFF	Modéré	Isatis 31
<i>Brachypodium distachyon</i>	Brachypode à deux épis	Pelouses sèches	ZNIEFF	Modéré	Nymphalis, 2017
<i>Carlina hispanica</i>	Carlina en corymbe	Pelouses sèches	ZNIEFF	Faible	Nymphalis, 2017
<i>Delphinium verdunense</i>	Dauphinelle de Verdun	Moissons, friches	PN, ZNIEFF	Modéré	Isatis 31
<i>Gastridium ventricosum</i>	Gastridie ventrue	Pelouses sèches, friches	ZNIEFF	Faible	Nymphalis, 2017
<i>Iris graminea</i>	Iris à feuilles de graminées	Ourlets et lisières de boisements mésophiles acidoclines	PR, ZNIEFF	Modéré	Isatis 31
<i>Pallenis spinosa</i>	Astérolide épineuse	Pelouses sèches, friches	ZNIEFF	Faible	Nymphalis, 2017
<i>Thymelaea passerina</i>	Passerine des champs	Pelouses sèches, friches, moissons	ZNIEFF	Faible	Isatis 31

Liste des espèces de flore patrimoniale observées récemment

*voir tableau de légende en annexe



Dauphinelle de Verdun



Iris à feuilles de graminée

3.3.2 LES ESPECES D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTOCHTONES

Le patrimoine en espèces ligneuses est assez restreint au sein de la commune du fait de l'homogénéité de la composition des sols (molasses) ; cependant, on trouve localement des essences adaptées à des sols plus acides – Néflier, Houx – surtout le long des principaux vallons décalcifiés en profondeur. Le tableau ci-dessous liste les espèces ligneuses indigènes qui se développent spontanément au sein du territoire communal :

Type	Espèce	Type d'habitat
Arbres (h > 5 m)	Aulne <i>Alnus glutinosa</i>	Bord des eaux
	Charme <i>Carpinus betulus</i>	Terrains neutres à calcaires mésophiles
	Chêne blanc <i>Quercus pubescens</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	Terrains acides à neutres mésophiles
	Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Frêne <i>Fraxinus excelsior</i>	Terrains mésophiles à méso-hygrophiles
	Ormeau <i>Ulmus minor</i>	Terrains mésophiles
	Peuplier noir <i>Populus nigra</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Saule blanc <i>Salix alba</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Tilleul à grandes feuilles <i>Tilia platyphyllos</i>	Terrains mésophiles
Arbustes (h entre 1 et 5)	Noisetier <i>Corylus avellana</i>	Terrains mésophiles
	Houx <i>Ilex aquifolium</i>	Terrains mésophiles acides
	Saule roux <i>Salix atrocinerea</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles

m)	Sureau noir <i>Sambucus nigra</i>	Terrains mésophiles eutrophiles
Buissons (h < 1 m)	Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Néflier <i>Crataegus germanica</i>	Terrains mésophiles à xérophiles acides
	Aubépine <i>Crataegus monogyna</i>	Terrains mésophiles à xérophiles
	Troëne <i>Ligustrum vulgare</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Viorne lantane <i>Viburnum lantana</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles

En dehors de stations retraits le long des cours d'eau et en ombrée, les boisements se structurent autour du Chêne blanc dans le secteur, essence adaptée aux étés chauds et secs du sud-ouest de l'Europe et de Méditerranée.

3.3.3 LES ESPECES DE FAUNE PATRIMONIALE

Nous avons considéré la présence avérée ou potentielle de 5 espèces patrimoniales (à niveau d'enjeu local faible et au-delà).

La faune est, à l'image de la flore, plus diversifiée et originale au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes et des zones au sein desquelles la mosaïque d'habitat est plus fine (secteur Montbrun-le-Vieux).

Concernant les insectes, nous avons considéré la présence très probable d'une espèce patrimoniale de lépidoptère (papillons), l'Azuré du Serpolet. Cette espèce est liée aux pelouses et ourlets méso-xérophiles au sein desquels se développe sa plante-hôte préférentielle, l'Origan. Par ailleurs, nous avons également mis en exergue une espèce encore considérée comme assez commune localement mais qui est en nette régression en plaine agricole, le Sylvandre. Ce papillon est lié aux bois clairs secs.

Concernant les amphibiens, la commune n'est probablement pas très riche car la plupart des pièces d'eau sont permanentes – étangs – et colonisées par des poissons ou des grenouilles rieuses. Cette espèce envahissante concurrence beaucoup les petites espèces indigènes pionnières d'amphibiens telles que le Crapaud calamite ou le Pélodyte ponctué. Cependant, ces deux espèces, qui représentent, avec le Triton marbré, un enjeu local notable sont encore répertoriées localement. D'autres espèces d'amphibiens moins exigeantes quant à leur habitat sont probablement bien présentes sur le territoire mais n'y représentent pas un enjeu local significatif : crapauds communs, Alyte, Grenouille agile, Grenouilles vertes et Triton palmé. Ces espèces peuvent, soit s'accommoder des ruisseaux temporaires (Triton palmé, Alyte), soit des petits étangs même empoisonnés (Crapaud commun, grenouilles vertes) pour se reproduire.

Pour les reptiles, les espèces recensées sont encore parmi les plus communes sur le territoire national : lézards des murailles et vert, couleuvres verte-et-jaune et à collier. En effet, même si l'intensification de l'agriculture aura réduit la taille des populations de ces espèces, leur dynamisme démographique suffit à maintenir des populations viables même dans des paysages très dégradés d'openfields, par exemple.

Concernant les oiseaux, la mosaïque restreinte d'habitats permet la présence d'une avifaune assez peu diversifiée inféodée aux milieux ouverts, semi-ouverts et aux boisements. En dehors des espèces banales inféodées aux paysages agricoles et forestiers locaux, 3 se distinguent car plus exigeantes et en nette régression pour certaines : le Busard Saint-Martin, le Tarier pâtre et le Pic mar. Les deux premiers ont besoin d'une mosaïque paysagère diversifiée de milieux ouverts (parcelles agricoles, friches, fourrés et pelouses sèches) pour s'installer. Ces espèces fréquentent ainsi plutôt le secteur de Montbrun-le-Vieux. Le Pic mar est, quant à lui, inféodé aux boisements importants assez anciens (Bois de la Tuilerie, boisements des principaux talwegs).

Le Milan royal, espèce limitée à l'Europe de l'Ouest, est observé sur le territoire communal mais celui-ci ne se trouve en Lauragais qu'en période d'hivernage durant laquelle il chasse sur friches et jachères.

Pour les mammifères, parmi les espèces patrimoniales dont la présence est possible, signalons les Noctules commune et de Leisler ; ces espèces forment des petites colonies de reproduction ou d'hibernation au sein de cavités d'arbres. Certains des boisements du site pourraient leur convenir. Par ailleurs, les ruines importantes disséminées au sein du territoire communal pourraient receler des abris (caves ?), voire des nurseries, pour des individus d'espèces communes de chauves-souris.

La liste des espèces patrimoniales et les principales informations importantes les concernant (leur statut particulier, leur écologie et leur niveau d'enjeu local) sont présentées au sein du tableau suivant :

Groupe	Espèce		Ecologie sur la commune	Statut*	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
INSECTES	<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre	Pelouses sèches, forêts claires sèches	LC	Faible	<i>Nymphalis, 2017</i>
LEPIDOPTERES	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du Serpolet	Pelouses sèches, talus et prairies de l'inter-champ	PNH, DH4, LC ZNIEFF, BE2	Modéré	<i>A rechercher¹</i>
OISEAUX	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Mosaïque habitats ouverts/semi-ouvert, nidification dans fourrés ou parfois cultures annuelles	PNH, DO1, LC, ZNIEFF, BE2	Faible	<i>Baz Nat, 2017</i>
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Boisements de feuillus caducifoliés assez anciens	PNH, DO1, LC, ZNIEFF, BE2	Faible	<i>Baz Nat, 2017</i>
	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Mosaïque habitats ouverts/semi-ouvert, nidification dans fourrés ou parfois cultures annuelles	PNH, NT, BE2	Faible	<i>Baz Nat, 2017</i>

Liste des espèces de faune patrimoniale potentielles

*voir tableau de légende en en annexe ; ¹ espèces non inventoriées, à notre connaissance, dans les limites de la commune mais présentes localement et dont la probabilité de présence paraît significative dans certains biotopes de la commune.



Sylvandre



Azuré du serpolet

3.4 LES PERIMETRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

La commune de Montbrun-Lauragais n'abrite aucun périmètre de protection ou d'inventaire au sein de ses limites. Les périmètres les plus proches sont néanmoins présentés dans les paragraphes suivants.

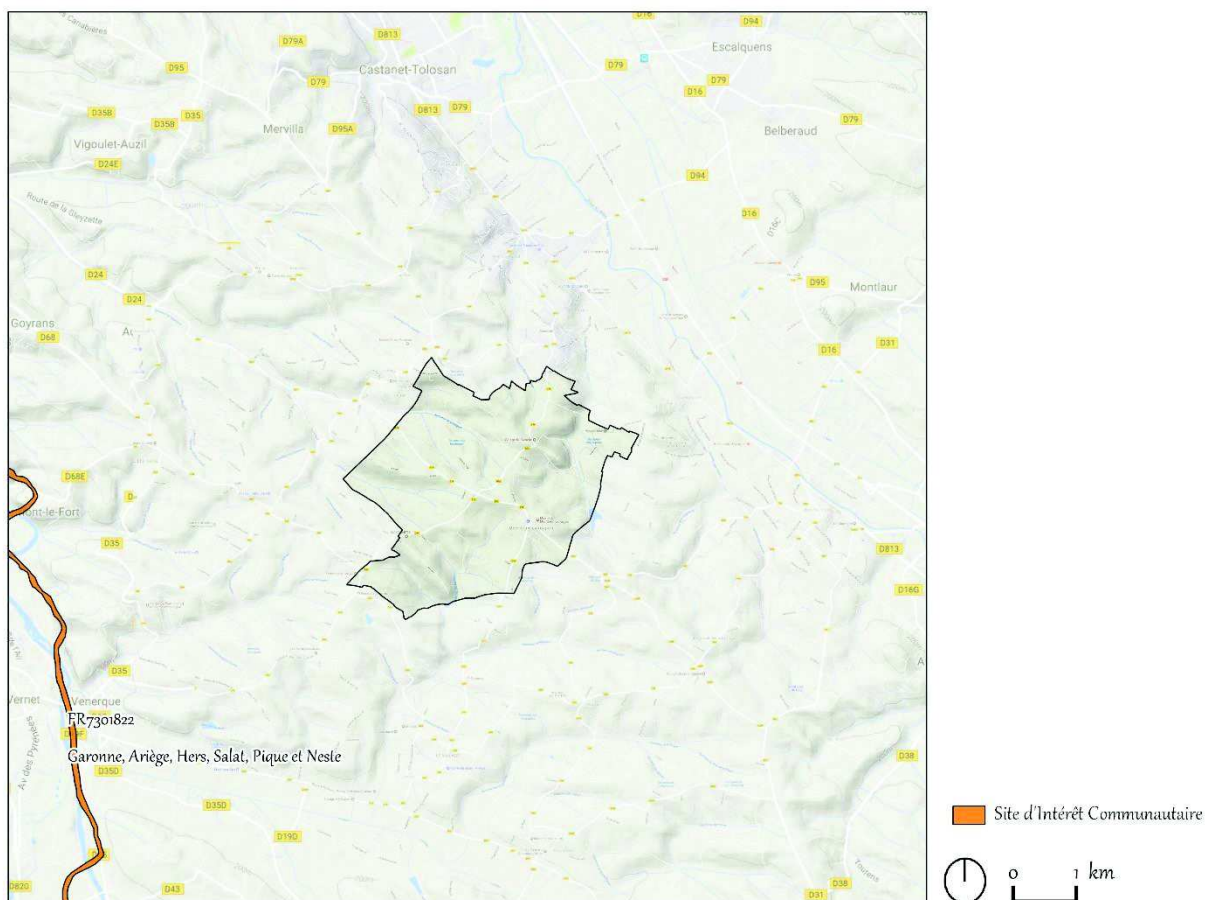
3.4.1 LES SITES NATURA 2000

Le territoire communal se situe à plusieurs kilomètres d'un site Natura 2000 :

- le **Site d'Importance Communautaire (SIC) « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »** (FR7301822), **situé à 6 km des limites communales**. Ce vaste site est désigné pour l'importance de cet écosystème alluvial dans l'accueil de populations d'espèces vulnérables de la faune aquatique et amphibie, et, notamment, les poissons migrateurs (Saumon, Lamproie marine), les insectes tels que la Cordulie à corps fin (libellule), la Cistude d'Europe (tortue) et, pour les mammifères, la Loutre et l'emblématique Desman en tête de bassin. Par ailleurs, des populations significatives de chauves-souris d'intérêt communautaire (Petit et Grand Murin, Minioptère de Schreibers et Murin à oreilles échancrées) utilisent assidument cette trame verte comme territoire de chasse privilégié ;
- la **Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac »** (FR7312014), à près de **12 km des limites communales**. Ce vaste site de 4 493 ha est désigné pour son importance concernant l'avifaune des grandes vallées alluviales d'Europe occidentale. Le site accueille des colonies importantes de nidification d'échassiers (Bihoreau gris, Héron pourpré, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Blongios nain) ainsi que deux populations nicheuses de rapaces (Milan noir et Aigle botté).

Concernant les observations récentes de ces espèces Natura 2000 au sein de la commune :

Selon les sources de données naturalistes consultées et nos observations, aucune des espèces Natura 2000 ne serait représentée actuellement sur la commune. Seuls l'Aigle botté ou le Milan noir pourraient utiliser certains secteurs de la commune pour chasser. Une nidification de l'Aigle botté est également possible au sein des massifs forestiers isolés.



Localisation des sites Natura 2000 (source : INPN ; réalisation : Nymphalis)

3.4.2 LES ZNIEFF

Tout comme pour les sites Natura 2000, la commune de Montbrun-Lauragais n'est directement concernée par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF). Néanmoins, plusieurs sont situées à moins de 10 km des limites communales, il s'agit de quatre ZNIEFF de type I « Ruisseau et vallon de Notre Dame », le « Cours de l'Ariège » et les « Coteaux et falaises des bords de l'Ariège » et « Bords du Canal du Midi de Castanet-Tolosan à Ayguesvives » et une de type II « L'Ariège et ripisylves ».

La ZNIEFF « Ruisseau et vallon de Notre Dame » - 730030382 correspond aux versants du ruisseau Notre Dame et plusieurs de ses affluents. D'une surface de 113 ha, elle est intégralement située sur la commune de Clermont-le-Fort. En fonction de l'exposition des versants on retrouve des boisements denses ou des pelouses sèches pour les secteurs les plus exposés. Cette zone revêt un intérêt important pour l'entomofaune, notamment saproxylique, et la flore.

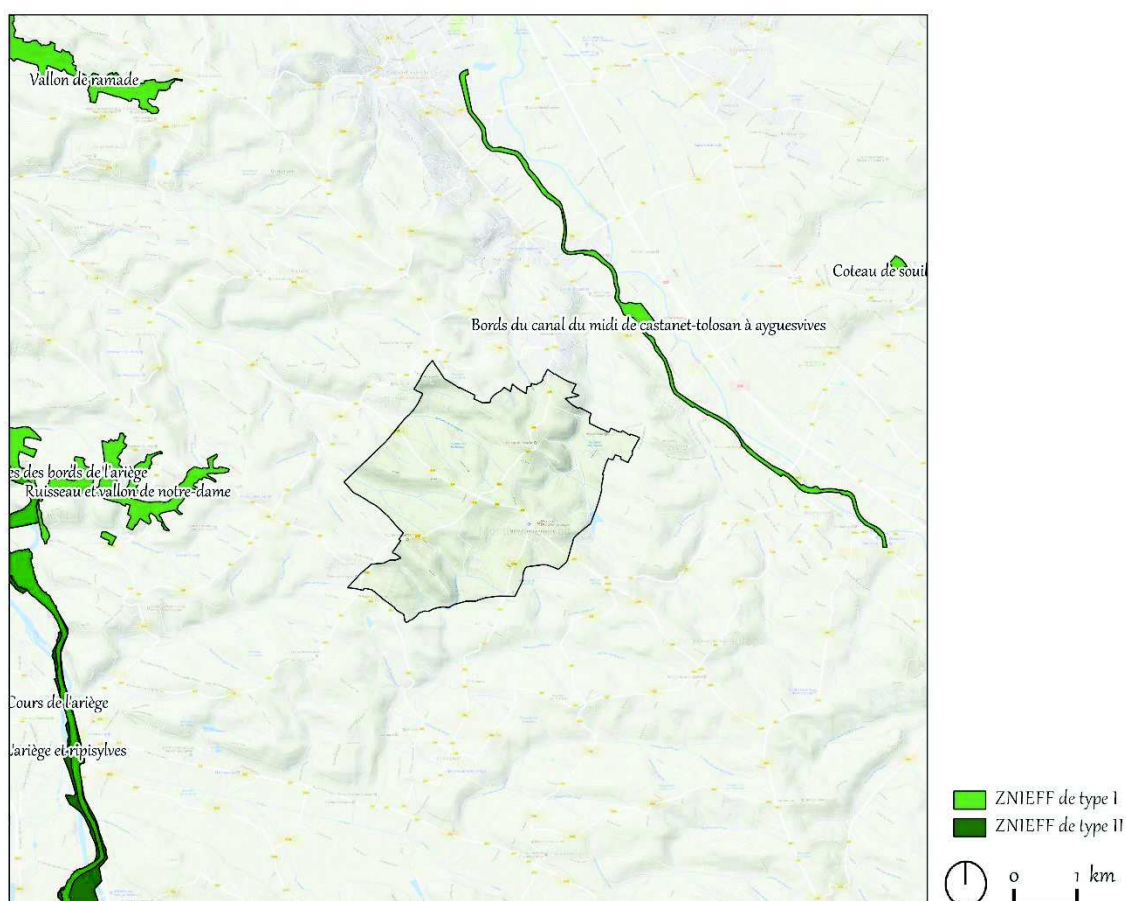
La ZNIEFF « Coteaux et falaises des bords de l'Ariège » - 730010266 englobe 126 hectares représentant les flancs particulièrement pentus de collines molassiques orientés au sud-ouest et surplombant l'Ariège. Les falaises molassiques abritent une flore singulière pour la région composée d'un mélange d'espèces eurosibériennes des éboulis (le Gaillard glauque y est très bien représenté) et d'espèces méditerranéennes (Chêne vert, Alaterne, Térébinthe, Rouvet, Spartier, Astérolide, etc.). Ces dernières y apparaissent relictuelles et s'y sont maintenues grâce à la compensation édaphique (sols très drainants donc plus secs) du bilan hydrique régional normalement défavorable à la persistance de ces espèces adaptées à une chaleur sèche. En dehors de cette particularité biogéographique, le cortège des coléoptères des forêts anciennes (continuité de l'occupation du sol par la forêt

sur de longues périodes) est bien représenté grâce très probablement à la difficulté inhérente à l'exploitation de ces coteaux abrupts.

La ZNIEFF de type 1 « **Cours de l'Ariège** » - 730010232 recouvre une superficie de plus de 1 341 ha et englobe essentiellement le lit mineur de l'Ariège et une partie du lit majeur au niveau de peuplements de ripisylve les mieux conservés. Les traits écologiques principaux sont similaires à ceux décrits pour le SIC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».

La ZNIEFF de type 1 « **Bords du Canal du Midi de Castanet Tolosan à Ayguesvives** » - 730030491, d'une superficie de 77 ha, est centrée sur un tronçon du Canal du Midi et les contours englobent les berges, le talus, la piste cyclable et le contre-talus, dont certaines prairies humides à proximité. Certaines de ces prairies, humides ou de fauche, sont bien conservées et abritent des espèces floristiques déterminantes

Quant à la ZNIEFF de type 2 « **L'Ariège et ripisylves** » - 730012132, elle s'étend sur plus de 1 975 hectares et complète la précédente au niveau d'habitats terrestres du lit majeur afin de prendre en compte le bassin potentiel d'influence susceptible d'avoir une action sur les éléments des zones humides et aquatiques à préserver au sein de l'écosystème alluvial.



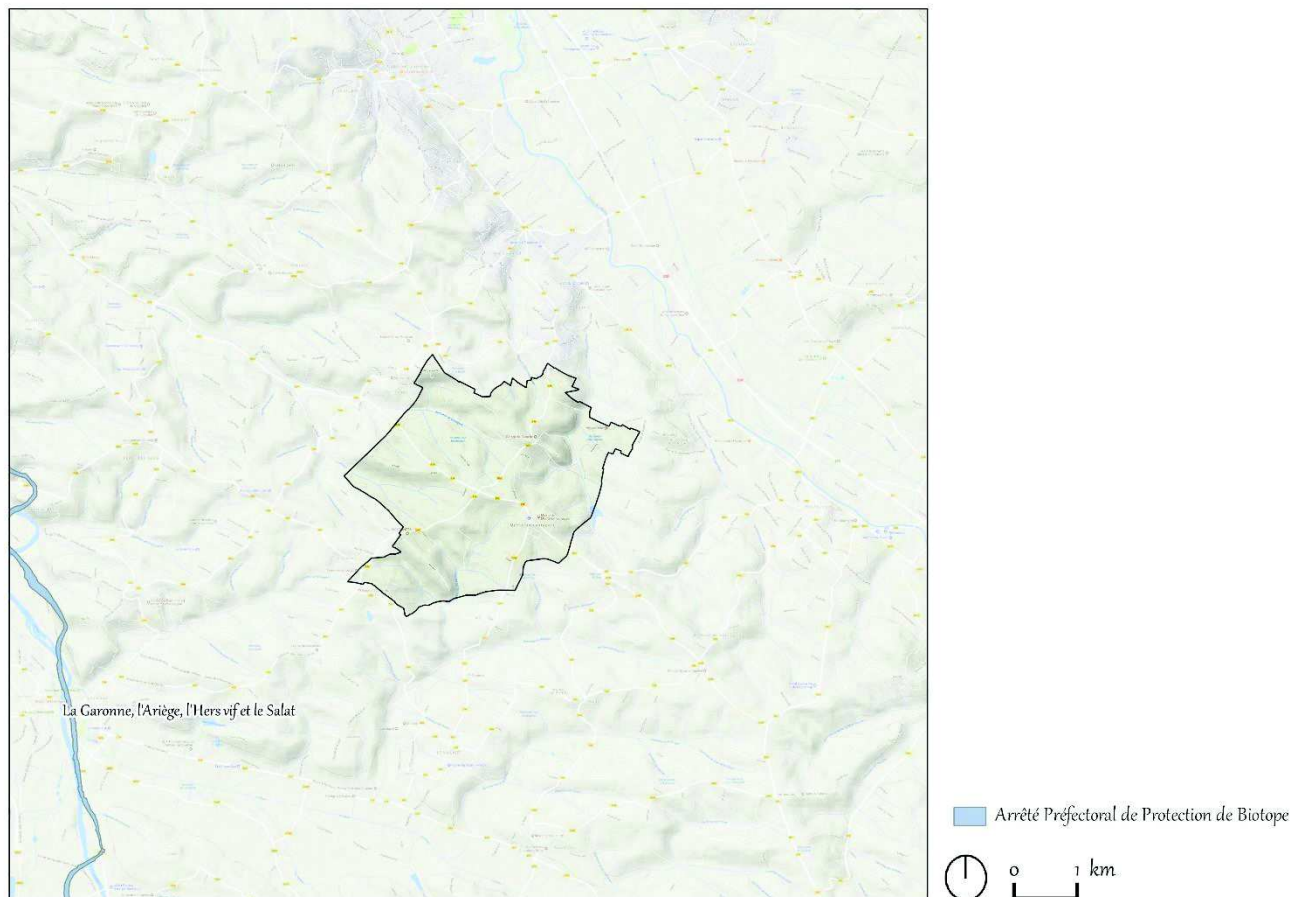
Localisation des ZNIEFF (source : INPN ; réalisation : Nymphalis)

3.4.3 LES AUTRES SITES DE PROTECTION

La commune de Montbrun-Lauragais est également située à environ 6 km d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt « La Garonne, l'Ariège, l'Hers et le Salat ».

D'une superficie de plus de 1 700 ha, ce site a bénéficié d'un arrêté en 1989 visant la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces de poissons migrateurs protégées telles que le Saumon atlantique, les aloses (feinte, grande alose), et la Truite de mer. Sont interdits sur

les tronçons de ces cours d'eau au sein du département : toute nouvelle extraction de matériaux, les dépôts de déchets ménagers et industriels, les rejets d'effluents ne respectant pas les objectifs de qualité des eaux superficielles, tout aménagement pouvant perturber la circulation des poissons et toute aggravation de l'irrégularité du régime hydraulique.



Localisation des sites protégés

3.5 LES TRAMES VERTES ET BLEUES (TVB), UN OUTIL D'AMENAGEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

La nécessité d'enrayer l'érosion de la biodiversité et de prendre en compte les besoins de déplacement des espèces pour la réalisation de leur cycle de vie, par la caractérisation des continuités écologiques, a largement été étayée dans la bibliographie récente et reprise dans les textes de lois, notamment les Lois Grenelle I et II.

Au-delà de la gestion et de la protection de périmètres à forte richesse écologique, il convient de préserver les réservoirs de la biodiversité ordinaire au cœur des villes et d'assurer la continuité entre ceux-ci, soit en protégeant des corridors existants, soit en restaurant.

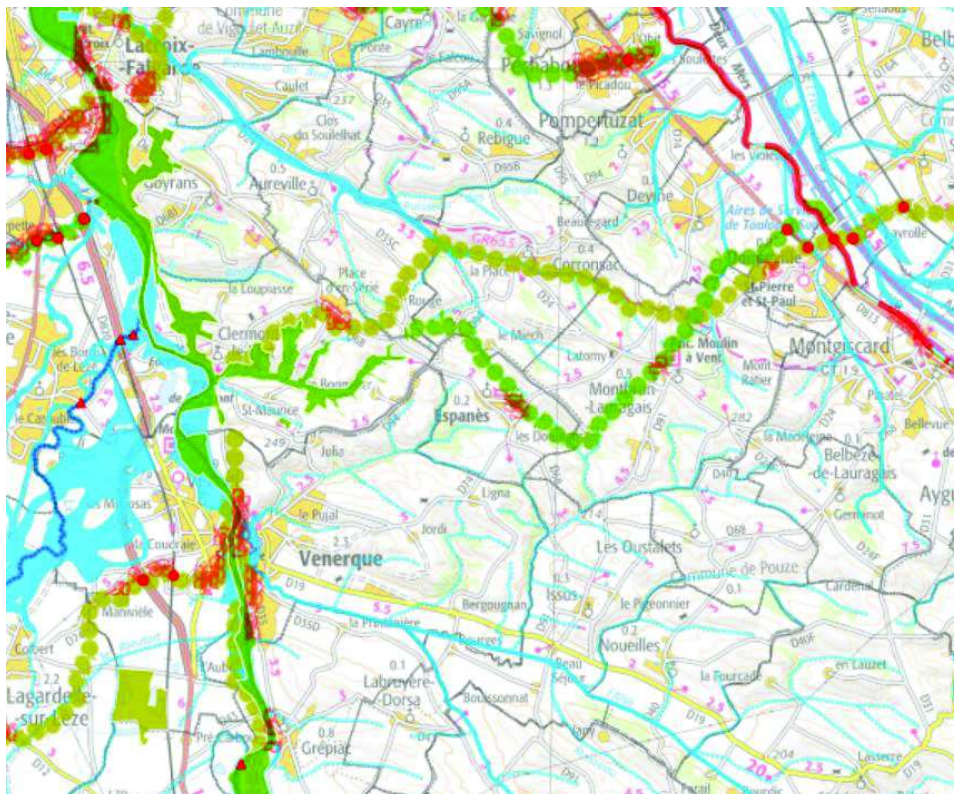
La prise en compte des continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) au niveau local notamment par le biais des documents d'urbanisme que sont le SCoT et le PLU, permet de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets de territoire. Ainsi, le PLU se doit d'étudier les continuités écologiques à l'échelle de son territoire et de les prendre en compte dans la construction de son projet d'urbanisme. Pour ce faire, elle doit avant tout prendre en compte le SRCE et être compatible avec le SCoT.

3.5.1 A L'ECHELLE DU SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Midi-Pyrénées a été publié en 2015, notamment les cartes de la Trame Verte et Bleue.

Celles-ci ont été consultées afin de dresser un premier portrait des continuités à l'échelle du territoire de Montbrun-Lauragais. Néanmoins, **à cette échelle, il y a peu ou pas de réservoirs ou de continuités relevés sur la commune.** Il n'y a aucun réservoir d'importance régionale sur la commune et seuls deux corridors ont pu être identifiés, il s'agit d'un corridor de milieu boisé de plaine (en vert foncé), constitué du réseau de haies et boisement traversant la commune de Montbrun-Lauragais. Le second est un corridor des milieux ouverts de plaine (en vert clair). Un point de conflit surfacique est également matérialisé au sein du premier corridor au centre de la commune, probablement dû à l'urbanisation diffuse du centre-ville (en rouge).

Ceux-ci sont figurés sur la carte ci-après, directement extraites du SRCE.



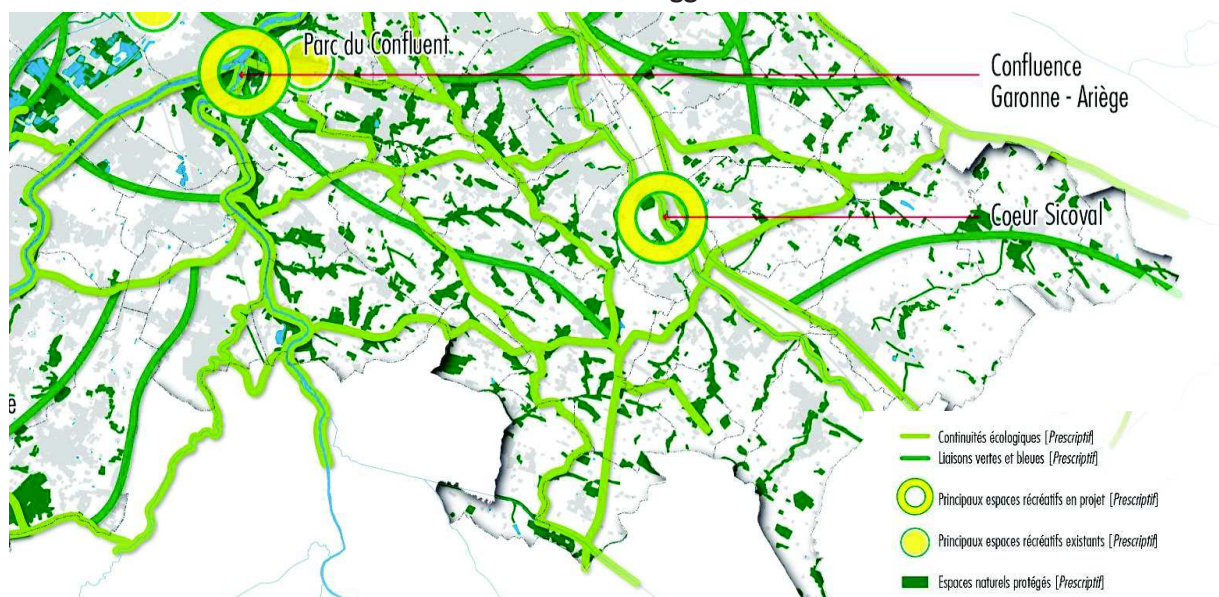
Carte extrait du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Midi-Pyrénées, source MIPYGéo

3.5.2 A L'ECHELLE DU SCOT DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Dans le SCOT, plusieurs éléments sont notables à l'échelle de la commune et indiqués comme prescriptif :

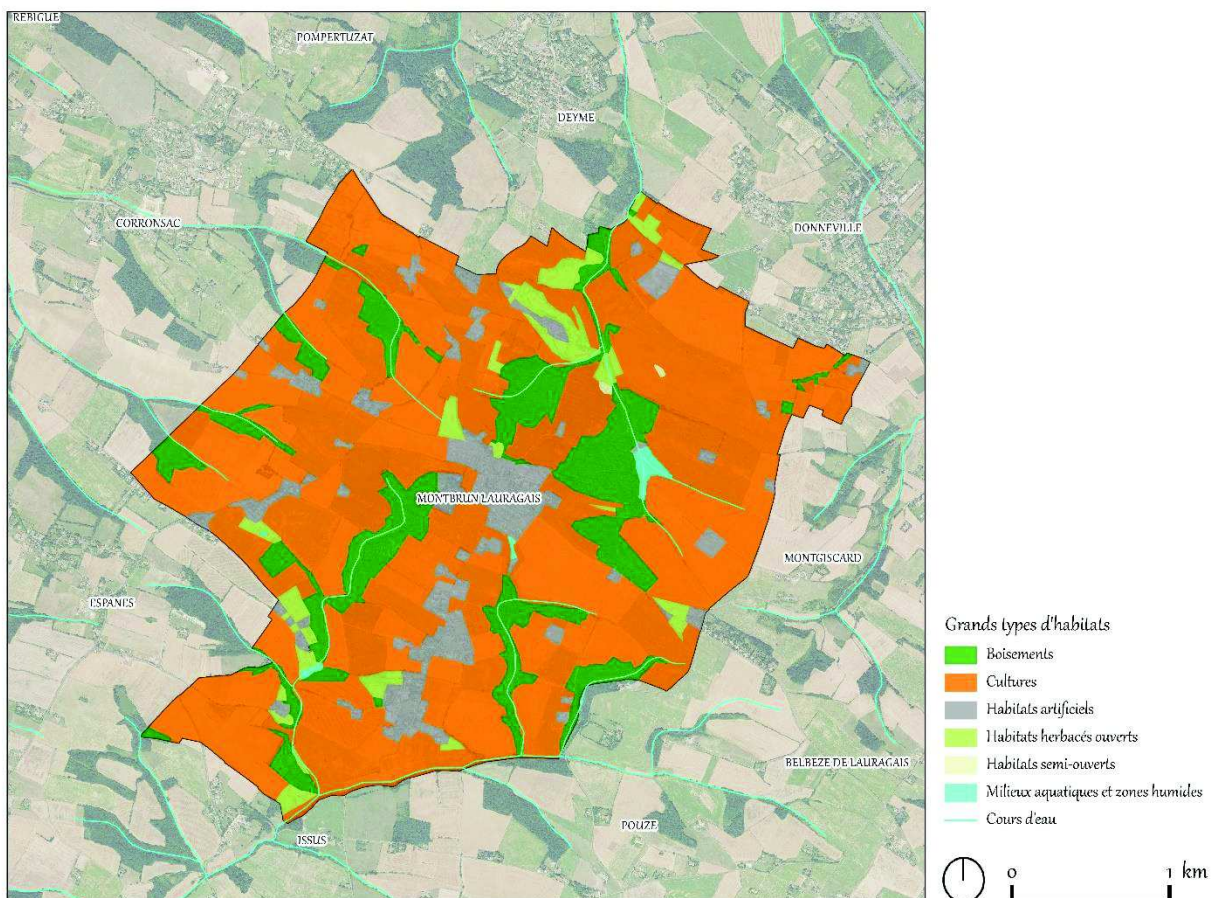
- Une liaison verte et bleue traversant en diagonale la commune de Montbrun-Lauragais. Il s'agit du ruisseau de Cassagnol, provenant de la confluence Garonne-Ariège et traversant plusieurs communes du SICOVAL ;
- Plusieurs espaces naturels protégés constitués des boisements communaux ;
- Plusieurs continuités écologiques : une à l'extrémité ouest, deux à l'est et une traversant la commune horizontalement.

Carte extrait du SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine



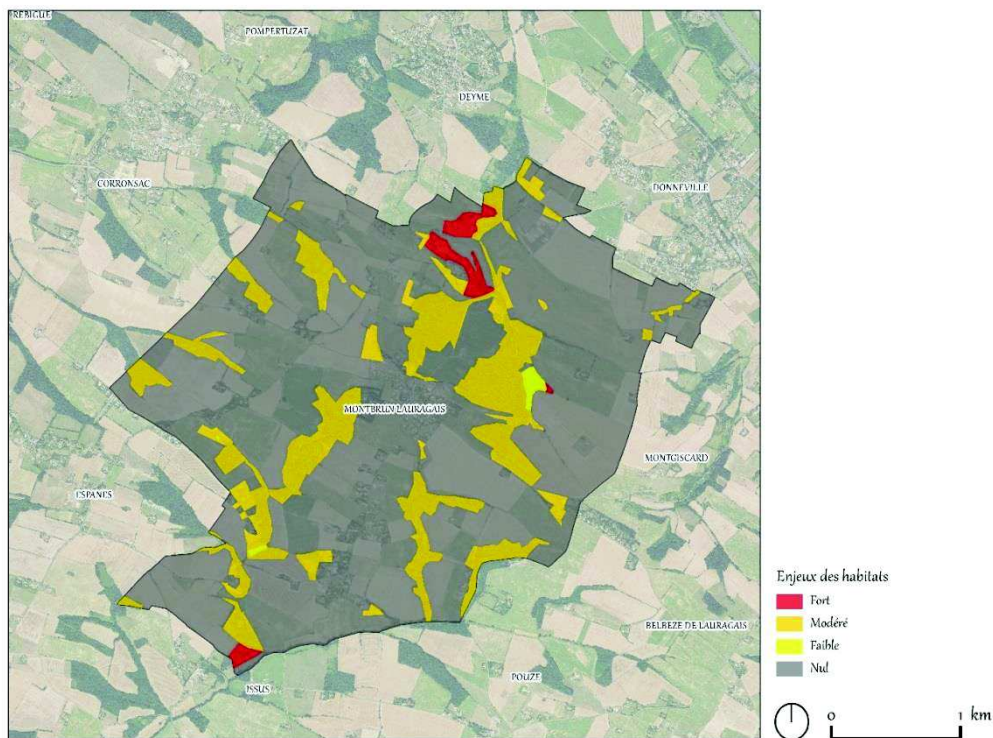
3.5.3 A L'ECHELLE DE LA VILLE DE MONTBRUN-LAURAGAIS

Afin d'élaborer une carte des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques plus précise, à l'échelle de la commune, Nymphalis s'est basé sur la cartographie de la physionomie des habitats naturels de la commune, réalisée dans le cadre de cet état initial. Ainsi les habitats élémentaires et leurs complexes recensés ont été regroupés en 6 grands habitats globaux, ou sous-trames : les boisements, les cultures, les habitats artificiels, les habitats herbacés ouverts, les habitats semi-ouverts et les milieux aquatiques et zones humides. La carte proposée ci-après permet d'appréhender la répartition des habitats naturels, semi-naturels et artificiels, sur le territoire de Montbrun-Lauragais.



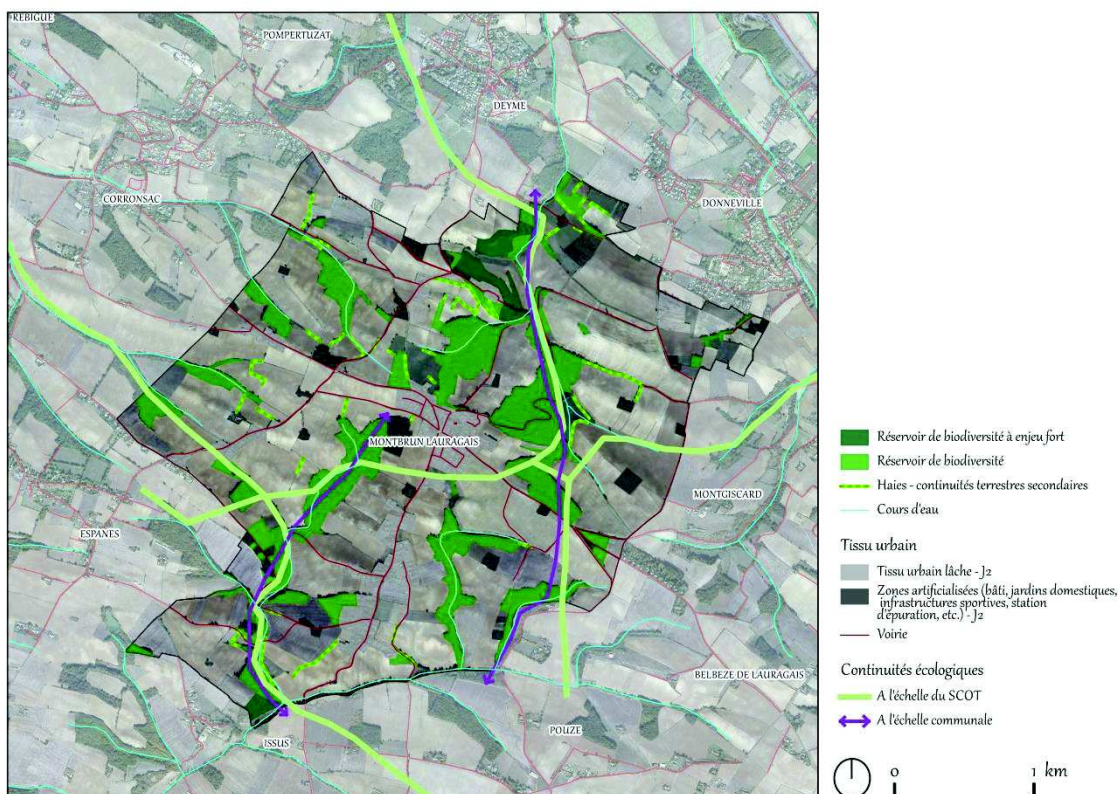
Cartographie des grands types d'habitats de la commune

En parallèle, chaque type d'habitat s'est vu attribué un niveau d'enjeu local. Celui-ci permet de déterminer les habitats ayant les plus forts potentiels d'accueil pour la biodiversité. Ainsi la carte ci-après présente la localisation des habitats ayant un enjeu local modéré et pouvant, en conséquence, être considérés comme réservoirs de biodiversité à l'échelle locale.



Hiérarchisation des enjeux liés aux habitats naturels

A ces réservoirs, nous avons ajouté les linéaires de haies, fourrières et bandes de prairies inter-parcellaires qui ont été digitalisés à l'échelle du territoire communal, nous permettant de voir les connexions potentielles existantes d'un réservoir à l'autre. Les cours d'eau ont également été matérialisés sur la carte et sont d'office considérés comme éléments de la Trame Bleue.



Carte des continuités écologiques de la commune de Montbrun-Lauragais

De l'analyse de ces cartes et des données qu'elles synthétisent, ressortent les principales entités qui englobent l'essentiel de la diversité biologique communale :

Les **réservoirs de biodiversité principaux** se retrouvent au sein des habitats sur lesquels l'emprise ou la gestion humaines sont faibles actuellement et dans un passé récent : boisements, pelouses sur pentes fortes. Ces réservoirs sont actuellement restreints et les connexions entre habitats similaires locaux sont probablement non fonctionnelles pour la majorité des espèces qui leur sont inféodées sauf pour quelques espèces, les plus mobiles (oiseaux, chauves-souris). A noter également que les boisements ne sont pas très vieux sur le territoire communal même si la continuité forestière peut être ancienne par places (ex. Bois de la Tuilerie).

La **trame bleue** est peu développée au sein du territoire communal et apparaît au niveau des talwegs principaux sous les traits de fossés et ruisseaux à écoulement temporaires ou très faibles qui permettent le développement de boisements et milieux herbacés hygrophiles (mégaphorbiaies) assez restreints sur leurs marges.

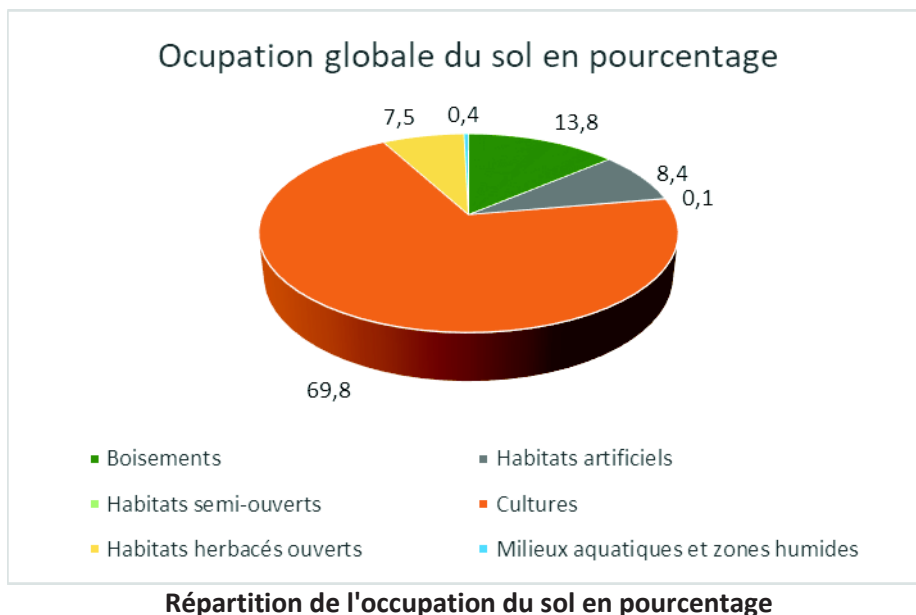
On note également la présence de corridors représentés par des haies formant un réseau désormais assez lâche dans les espaces urbains et agricoles. Ce réseau, cependant, ne paraît pas suffisamment développé pour permettre des déplacements fonctionnels en dehors de quelques espèces, les moins exigeantes de la faune française. Ainsi, les haies des zones urbaines et de cultures intensives telles qu'on les observe sur le territoire communal sont seulement susceptibles de servir de corridor ou de support à une des phases du cycle biologique d'espèces banales tels que : les rongeurs (campagnols, mulots, souris, etc.), le Hérisson, les petits carnivores (Renard, Blaireau, Fouine, Belette, etc.), les passereaux communs (Merle, Rougegorge, Moineau domestique, etc.), les rapaces communs (Buse variable et Faucon crécerelle) et probablement les chauves-souris telles que les Pipistrelles de Kuhl et communes.

Un secteur expose une mosaïque d'habitats à grain plus fin autour de Montbrun-le-vieux (friche ancienne, pelouse sèche, forêt, mégaphorbiaies). Cette mosaïque est vraisemblablement encore favorable au maintien de populations d'espèces locales plus exigeantes (passereaux agro-pastoraux, reptiles communs).

3.6 UTILISATION ET GESTION DES ESPACES NATURELS DE LA COMMUNE DE MONTBRUN-LAURAGAIS

Les espaces naturels représentent moins de 22 % de l'occupation totale du sol de la commune de Montbrun-Lauragais. Ils sont essentiellement composés de boisements avec 13,8%, de milieux herbacés ouverts (pelouses sèches, friches, prairies, etc.) et habitats semi-ouverts (fourrés) avec 7,5 et 0,1 % respectivement et 0,4 % de milieux aquatiques et zones humides.

Ces chiffres placent la commune de Montbrun-Lauragais bien en dessous de la moyenne nationale puisque d'après Corine Land Cover, en 2006, 34 % du territoire métropolitain était couvert de forêts ou autres espaces semi-naturels.



Les 157 hectares de boisements de la commune de Montbrun-Lauragais sont de diverses natures comme cela a été présenté plus haut, la plupart sont relativement récent et issus de l'abandon du pastoralisme (fermeture des milieux). Il s'avère que ceux-ci sont également, pour la plupart, dominés par le Robinier faux-acacia, espèce envahissante qui eutrophise souvent les sous-bois et banalise ainsi la faune et la flore locale.

Les milieux herbacés ou semi-ouverts n'atteignent pas 8 % de la surface totale. Parmi ceux-ci, une infime proportion est composée d'habitats de pelouses sèches, habitat d'intérêt régional pour la richesse et la singularité de sa biodiversité. Le reste des habitats ouverts se répartit surtout sous forme de jachères et prairies plus ou moins anciennes en cours de mutation vers des prairies eutrophes qui ne présentent que peu d'intérêt pour la biodiversité patrimoniale. Quelques prairies permanentes peuvent ponctuellement présenter des enjeux notables, notamment les prairies pâturées.

De manière générale, les espaces naturels périphériques de la ville de Montbrun-Lauragais sont peu utilisés ou visités (pas d'Espace Naturel Sensible sur la commune). Les visites écotouristiques ou de loisirs sont davantage présentes juste au-dessus de la commune, au niveau de la confluence Garonne-Ariège. Un nouveau projet de parc récréatif est d'ailleurs à l'étude. A noter également, la présence du GR653 au nord de la commune, aussi appelé la Via Tolosana, itinéraire emprunté pour le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.

3.7 L'ANALYSE ATOUTS/FAIBLESSES – OPPORTUNITES/MENACES DU MILIEU NATUREL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

	Positif	Négatif
Origine interne	<p>ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de quelques habitats et espaces remarquables relictuels (pelouses sèches et fourrés basophiles ou mésoxérophiles) ; - Présence de cours d'eau, de boisements rivulaires et de boisements de taille intéressante ; - Présence de quelques espèces méditerranéennes relictuelles à enjeu notable. 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prépondérance des milieux remaniés (urbanisation et agriculture) ; - Présence de grandes parcelles agricoles, peu favorables au déplacement des espèces, conduites en intensif = disparition progressive de la biodiversité locale ; - Diminution constante des habitats de vie des espèces (dégradation de la qualité des milieux, fragmentation et isolation des îlots de biodiversité) ; - Absence de périmètres de protection sur le territoire communal ;
Origine externe	<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique départementale en faveur d'une augmentation de la culture raisonnée et biologique ; - Prise de conscience généralisée de l'intérêt de la conservation de la biodiversité ; - L'agrosystème peut redevenir un support adéquat pour la biodiversité locale moyennant une politique volontariste d'un retour à des pratiques raisonnées (rénovation du maillage d'inter-champs, plantation de haies, limitation des pesticides) ; - Prescription au niveau du SCOT de quelques espaces naturels dans et autour de la commune (boisements). - Présence d'un lac artificiel 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévision de croissance en hausse ; - Absence de gestion d'habitats pastoraux en complète déshérence (pelouses sèches) et pollués par les intrants des parcelles voisines ; - Agriculture intensive limitant l'inter-champ, les haies ainsi que les habitats naturels riches des pelouses sèches, fourrés basophiles et des talwegs.

Enjeux

La préservation des continuités écologiques à l'échelle du territoire par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue avec **protection des réservoirs de biodiversité** existants, maintien des corridors, **restauration d'un maillage écologique au sein des cultures**, etc.

La mise en valeur et la protection **des espaces naturels à enjeu écologique** (les boisements, les haies, les pelouses sèches) dans le PLU en **limitant les pressions** urbaines sur ces espaces.

La restauration de la végétation naturelle des fonds de talwegs et la lutte contre la prolifération des espèces invasives (Robinier faux-acacia).

Favoriser le retour d'espèces inféodées aux cultures et **restaurer les inter-champs et les haies**, incitant les agriculteurs à gérer notre territoire en pratiquant une **agriculture raisonnée limitant les pesticides**.

La protection et l'ouverture au public des espaces naturels remarquables afin de favoriser la **sensibilisation à l'environnement**.

4. L'Agriculture locale

4.1 LE CONTEXTE DE L'ETUDE

Le présent diagnostic agricole constitue l'un des volets du diagnostic général du territoire réalisé dans le cadre des études sur la révision du PLU. Il est destiné à aider la commune de Montbrun-Lauragais et le SICOVAL à bien prendre en compte l'agriculture dans la définition du projet communal (PADD) et des pièces réglementaires et opposables du PLU (zonage et règlement écrit), en limitant son impact sur le foncier et les exploitations agricoles.

Les évolutions législatives récentes (Lois ENL, LMA, ALUR, LAAAF)³ ont introduit des dispositions qui renforcent les mesures en faveur de la préservation du foncier et de l'activité agricole.

La Loi ALUR prévoit notamment que les PLU doivent présenter une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années ou depuis la dernière révision du document, et une analyse du potentiel de densification des espaces bâtis. La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt prévoit que le rapport de présentation du PLU doit évaluer les besoins en matière de "surfaces et de développement agricole".

³ Loi ENL : Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, LMA : Loi de Modernisation de l'Agriculture du 27 juillet 2010, Loi ALUR : Loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, LAAAF : Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014.

4.2 METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

L'étude a été réalisée à partir de données provenant de plusieurs sources :

- Données statistiques INSEE et AGRESTE,
- Bases de données internes à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne,
- Mobilisation des connaissances de terrain et compétences de la Chambre d'agriculture,
- Enquêtes individuelles auprès des exploitants agricoles qui exploitent des terres sur la commune.

Au démarrage de l'étude une réunion d'information et d'échange sur l'agriculture dans le PLU et l'importance du diagnostic agricole s'est déroulée en mairie de Montbrun-Lauragais, le 26 Juillet 2018, en présence de Monsieur le Maire, d'élus et techniciens de la commune et des agriculteurs. Les enquêtes individuelles auprès des agriculteurs ont été effectuées à l'issue de cette réunion, avec les agriculteurs présents. Les agriculteurs qui n'étaient pas présents à la réunion ont été enquêtés par téléphone.

La présente étude est assortie de préconisations.

4.3 L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DU SICOVAL



										RPG 2017	Surface
Nb exploitations		SAU (ha)		UGB		UTA totales		PBS totale (€)		Total SICOVA	SICOVAL
2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	SAU en ha	(ha)
327	271	15 060	14 900	1 526	1 134	282	246	11 481 318	12 157 038	14 830	25 000

UGB : Unité Gros Bétail, UTA : Unité de Travail Annuel, PBS : Production Brute Standard,
RPG : Registre Parcellaire Graphique (surfaces agricoles exploitées, déclarées annuellement dans le cadre de la PAC)

L'espace agricole occupe 59 % du territoire communautaire.

Une tendance à la réduction du nombre d'exploitations, mais un maintien de la Surface Agricole Utile (SAU).

Les emplois agricoles diminuent sensiblement.

La PBS (Production Brute Standard), qui définit le potentiel de production des exploitations, progresse (cf. en annexe fiche "Méthodologie et Définitions").

L'activité agricole est encore très présente, elle contribue au dynamisme économique du SICOVAL.

4.4 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET PAYSAGERES DE LA COMMUNE DE MONTBRUN-LAURAGAIS

Contexte géomorphologique :

La commune de Montbrun-Lauragais fait partie de la zone de coteaux molassiques argilo-calcaires généralement peu accidentés du Lauragais.

La topographie du paysage est vallonnée avec des pentes moyennes à faibles. L'altitude varie de 180 m au Nord (ruisseau du Rivals) à 283 m au centre du village. Le sommet des coteaux varie de 250 m à 275 m.

Hydrologie, Pédologie :

La commune est traversée par de nombreux ruisseaux. De part et d'autre de la ligne de crête matérialisée par la RD24, les principaux sont : au Nord, les ruisseaux de Rivals et de Cassagnol et au Sud, les ruisseaux de Montan, Feuillade et Périole.

Le Lauragais est la terre classique du Terrefort, nom local de la terre argileuse, difficile à travailler.

Les sols bruns calciques limono argileux à argilo limoneux se localisent surtout sur les versants à pente modérée, alors que les sols calcaires (argilo calcaires) se situent sur les pentes où l'érosion est plus marquée.

En bas de pentes se trouvent des sols d'accumulation, peu évolués calcaires ou calciques limono argileux à argileux.

Aptitudes culturales :

Le potentiel agronomique est bon sur les replats sommitaux, les versants à faible pente et les bas de pentes.

Les sols sur pentes plus fortes ont un potentiel plus faible. Ils sont en grande partie occupés par des bois.

Le vent d'Autan a un pouvoir desséchant important.

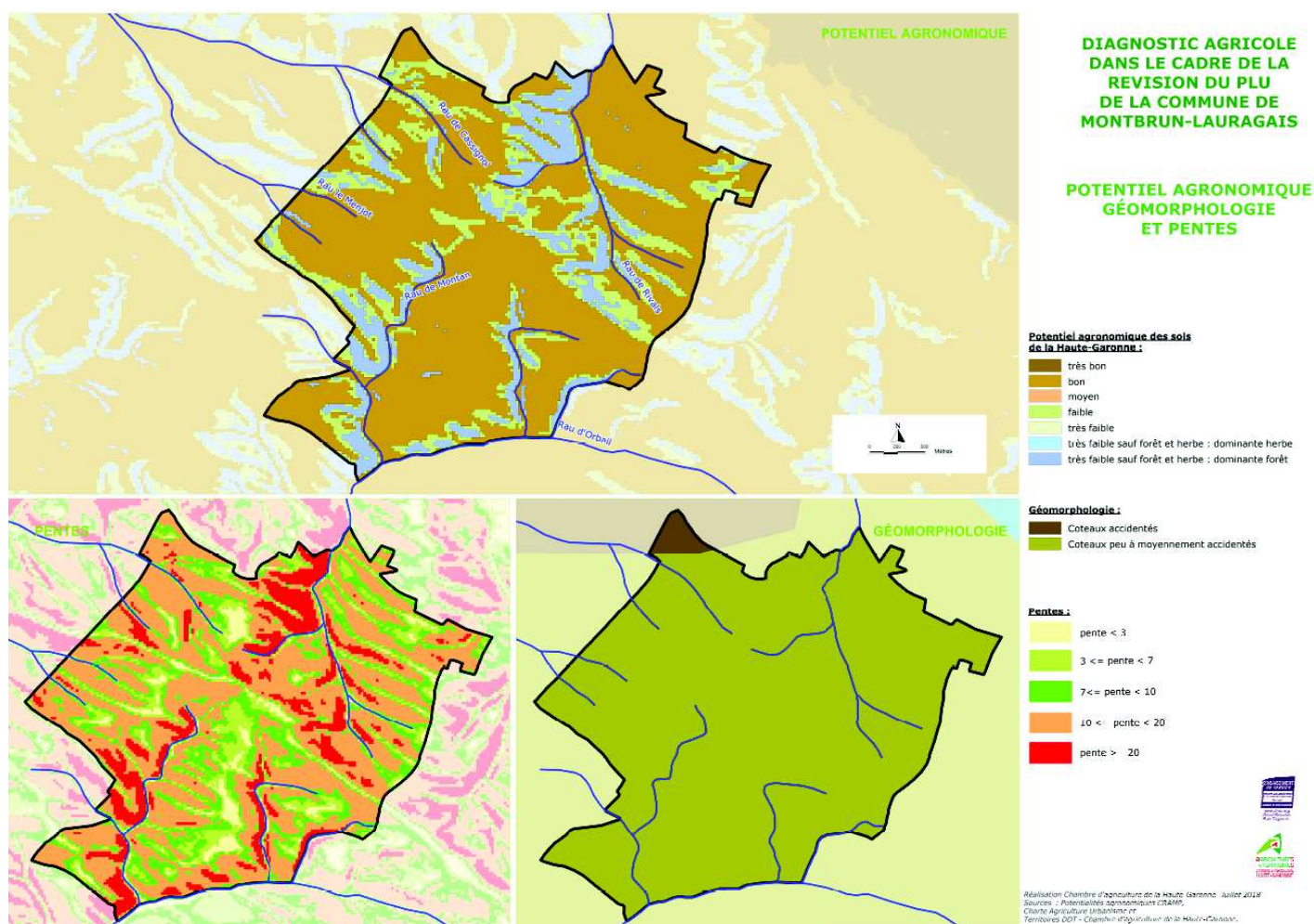
Paysage :

Le village de Montbrun-Lauragais est implanté au centre de la commune de part et d'autre de la RD 21 qui forme une ligne de crête. Le paysage est caractéristique des coteaux agricoles du Lauragais, ponctué de petits massifs boisés sur les pentes les plus fortes ou en fond de vallon. Ces espaces agricoles et boisés contribuent à la préservation de la biodiversité et à la qualité des paysages et du cadre de vie.

La commune conserve son caractère rural et agricole, l'activité agricole occupe 788 ha soit plus de 72% du territoire. L'urbanisation s'est développée dans le prolongement du bourg et le long de l'axe de la RD 91 au Sud de la commune.

Les **espaces bâtis** de la commune représentent une superficie de l'ordre de **9 ha**. Les **zones urbaines et d'urbanisation future du précédent PLU (U, AU)**, qui ont **encore un usage agricole**, représentaient **environ 20 ha**.

PLU en vigueur zones	Surface Totale zone (en ha)	Dont surfaces exploitées par l'agriculture (en ha)
UA	23.85	0.8
UB	25.05	1.0
AU1	2.10	2.1
AU2	2.40	0
AU0	16.60	16
TOTAL	70.00	19.9



4.5 LE CONTEXTE AGRICOLE

Les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG) et les enquêtes menées auprès des agriculteurs locaux en juillet 2018 ont permis de recenser 29 exploitations distinctes cultivant des parcelles sur la commune de Montbrun-Lauragais.

Sur ces 29 exploitants, 5 n'ont pas été enquêtés (représentant 42 ha), dont 2 n'ont pu être identifiés (représentant 4,5 ha). Pour ces 5 exploitations seules quelques données issues du RPG anonyme ont pu être exploitées.

Parmi les 29 exploitants identifiés, 7 ont leur siège sur la commune.

L'agriculture occupe 788 ha sur la commune (SAU exploitée par les 29 agriculteurs, soit 73% du territoire).

Le tableau ci-après présente les données du Recensement Général Agricole (RGA) et celles du RPG. Les données communales du RGA sont celles des exploitations ayant leur siège social sur la commune quelle que soit la localisation du parcellaire (sont exclues les surfaces communales cultivées par des exploitations ayant leur siège sur d'autres communes). Les données du RPG sont basées sur les surfaces exploitées quelle que soit la localisation des sièges d'exploitation, elles fournissent un état exhaustif et actualisé de l'activité agricole sur le territoire.

	Données du Recensement Général Agricole (RGA)										RPG 2017 SAU communale (ha)	Surface communale (ha)
	Nb exploitations		SAU (ha)		UGB		UTA totales		PBS totale (€)			
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010		
MONTBRUN	12	10	593	351	50	50	10	5	434 526	290854	788	1 086
SICOVAL	327	271	15 060	14 900	1 526	1 134	282	246	11 481 313	12 157 038	14 830	25 000

NR : Non renseigné (mentionné lorsque les données recueillies ne sont pas représentatives statistiquement), UGB : Unité Gros Bétail, UTA : Unité de Travail Annuel, PBS : Production Brute Standard, RPG : Registre Parcellaire Graphique (surfaces agricoles exploitées, déclarées annuellement dans le cadre de la PAC)

Les paragraphes qui suivent restituent les données recueillies lors des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles de juillet à septembre 2018.

4.6 LE PROFIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

17 exploitants sur 29 ont moins de 55 ans, on compte 4 « jeunes agriculteurs » dont 1 a son siège sur la commune de Montbrun-Lauragais, 4 exploitations ne sont pas renseignées.

21 exploitations sur 29 sont professionnelles⁴ (SAU ≥ à 30 ha : Surface Minimale d'Installation (SMI) en polyculture élevage dans le Lauragais).

15 exploitations sur 29 sont "stables"², 5 sont en phase de développement², 1 est en "gestion patrimoniale"², 1 est en "difficulté", 1 en cessation, 5 exploitations ne sont pas renseignées.

14 exploitations sont sous forme sociétale (EARL, GAEC, SCEA), 12 exploitants ont un statut d'exploitant individuel, 2 exploitations ne sont pas renseignées.

Quelques exploitants sont pluriactifs.

⁴ Cf. fiche jointe "Méthodologie et Définitions"

Sur les 29 exploitants présents sur la commune 4 sont « jeunes agriculteurs » (- de 40 ans).

Trois exploitations produisent sous label « Agriculture Biologique », parmi elles :

une transforme et commercialise sa production à la ferme : fabrication de pâtes,
une possède un atelier d'élevage porcins en plein air et commercialise sa production à la ferme, ces installations sont situées sur la commune voisine d'Espanès.

Les surfaces certifiées en agriculture biologique sur la commune représentent 60 ha (cf. localisation sur cartes ci-après).

4.7 LES CONSTRUCTIONS AGRICOLES

10 exploitations possèdent des constructions sur la commune :

- 7 exploitations comprenant un « corps de ferme » : le logement de l'exploitant (siège) et des bâtiments agricoles sont regroupés sur un même site
- des bâtiments d'élevage sont présents sur 3 exploitations : 2 exploitations avec des équins et 1 exploitation avec 2 ateliers d'élevage (bovins viande et porcins). Ces installations sont soumises au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) elles génèrent des distances d'isolement sanitaire (50 m) vis-à-vis des tiers.
- 2 exploitations ayant leur siège sur une commune voisine possèdent chacune 1 hangar de stockage sur Montbrun-Lauragais.

Les enquêtes ont permis de recenser plusieurs projets de construction sur la commune :

- 2 projets de construction de bâtiment agricole (stockage et matériel)
- 1 projet de construction de bâtiment d'élevage (aviculture) exploitation ayant son siège sur la commune d'Espanès, localisation du projet non encore arrêtée (projet à moyen terme).

4.8 L'ORGANISATION DU PARCELLAIRE AGRICOLE, LES EQUIPEMENTS

Seuls quelques îlots culturaux sont de taille très réduite (< à 1ha), il y a autant d'îlots de taille moyenne (> à 1ha et < à 5 ha), pour des exploitations en production grandes cultures, que d'îlots de grande taille (> 10 ha) 55 îlots.

Quelques unités d'exploitations ont un parcellaire regroupé.

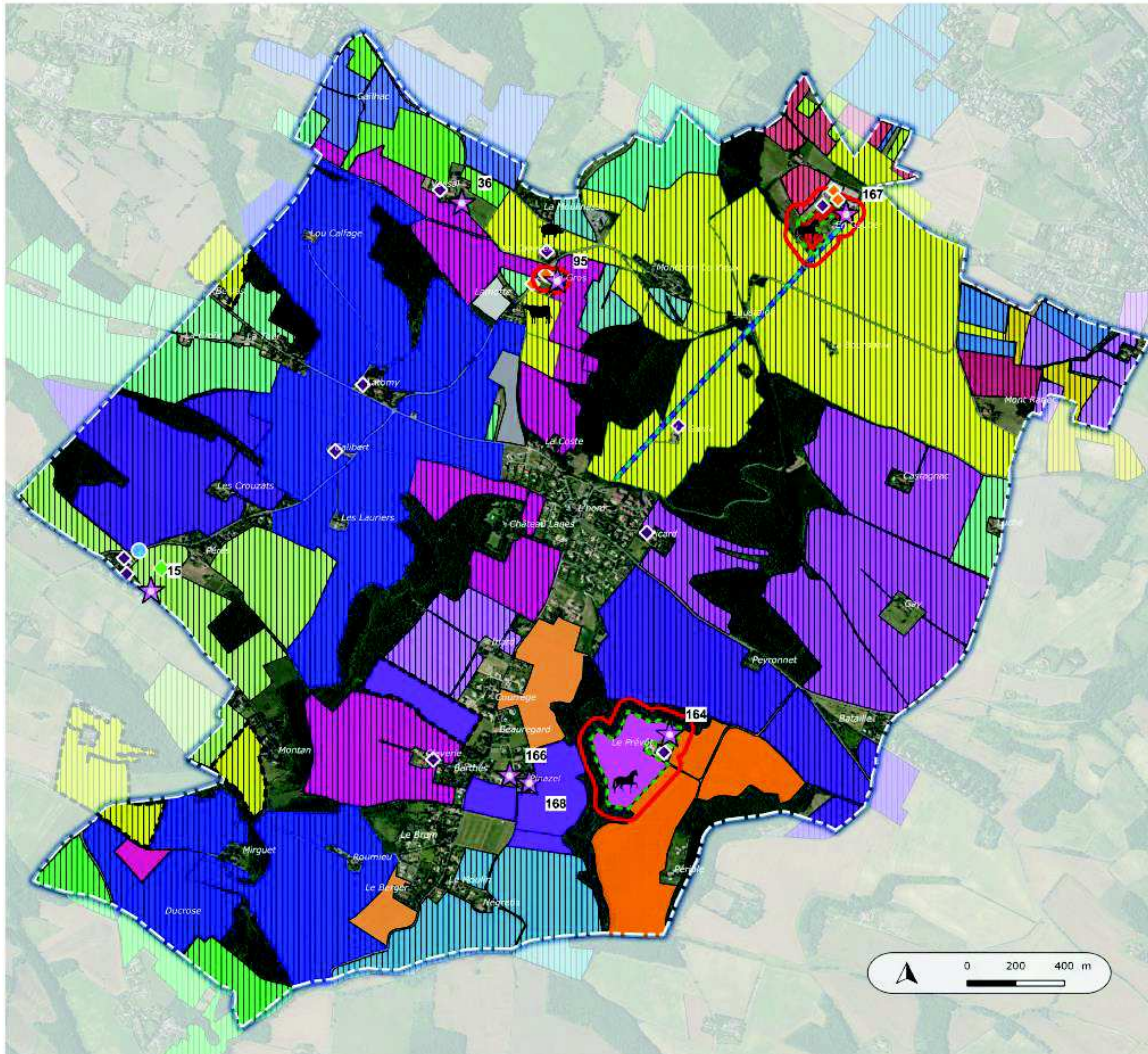
Au Sud du village on observe un développement de l'habitat résidentiel de part et d'autre de la RD 91 qui a « grignoté » le parcellaire agricole.

Plusieurs parcelles sont irrigables (accès à l'eau) mais ne sont pas irriguées.

La majorité des parcelles exploitées ont un bon potentiel agronomique².

La carte ci-après qui localise la totalité de la SAU des exploitations présentes sur la commune permet de visualiser l'étendue géographique des exploitations. Très peu d'exploitations ont l'ensemble de leurs parcelles regroupées. L'essentiel de la SAU est cependant répartie sur le territoire du SICOVAL.

Les exploitations qui augmentent leurs surfaces de production récupèrent des parcelles de cultures qui sont parfois éloignées (voire très éloignée) du siège d'exploitation. Ces situations ont des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement de l'exploitation : distances à parcourir avec les engins agricoles, accroissement des coûts de fonctionnement (matériel, coûts énergétiques, ...).



**DIAGNOSTIC AGRICOLE
DANS LE CADRE DE LA
REVISION DU PLU
DE LA COMMUNE DE
MONTBRUN-LAURAGAIS**

**LES EXPLOITATIONS
AGRICOLLES :
PARCELLAIRE, BÂTI
ET RÉGLEMENTATION**

Légende :

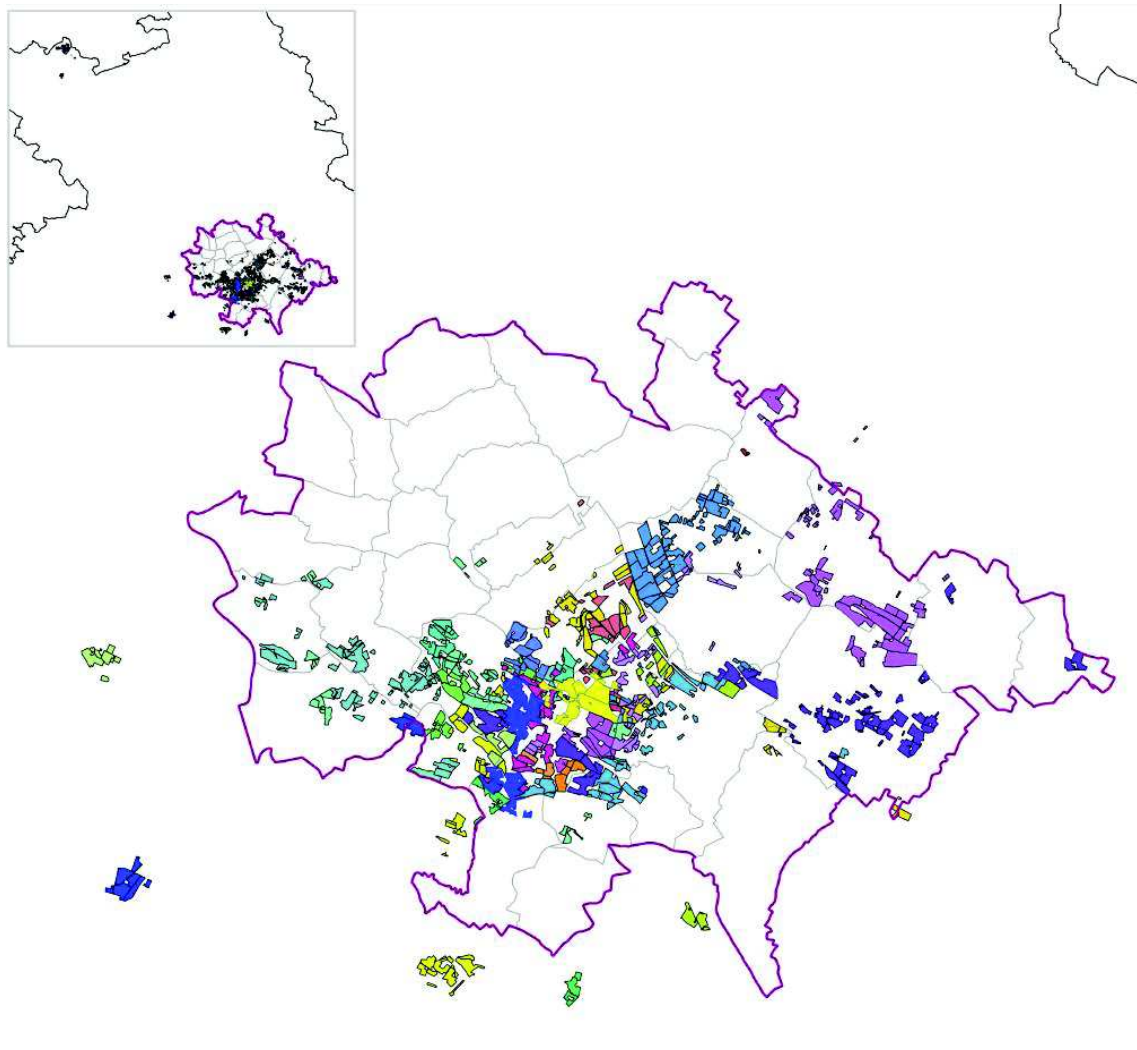
- ☆ Siège d'exploitation
- ◆ Bâtiment de stockage
- ◆ Bâtiment d'élevage
- ◆ Bâtiment de vente
- Bâtiment de transformation
- 🐄 Elevage bovin
- 🐷 Elevage porcin
- 🐎 Centre équestre, pension, chevaux
- 🌿 Parcours
- 🔴 Élevage RSD : périmètre d'inconstructibilité 50 mètres
- 🏠 Parcelles soumises à un plan d'épandage
- |||| EA "professionnelles"
- 🚰 Conduite d'eau potable

Les exploitations agricoles :

6 (Projet)	95	162
11 (Projet)	96	163
15 (Projet)	100	164 (Projet)
21	144	165
26	156	166
35	157	167
36	158	168
64	159	169
80 (Projet)	160	170
93	161	

Sources : enquêtes exploitants agricoles - Juillet 2018
IGN BD ORTHO 2016 © - Reproduction interdite
Réalisation: Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne - Novembre 2018





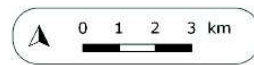
**DIAGNOSTIC AGRICOLE
DANS LE CADRE DE LA
REVISION DU PLU
DE LA COMMUNE DE
MONTBRUN-LAURAGAIS**

**LOCALISATION
DE LA SAU TOTALE
DES EXPLOITATIONS
QUI CULTIVENT
DES PARCELLES SUR
MONTBRUN-LAURAGAIS**

Les exploitations agricoles :

6	157
11	158
15	159
21	160
26	161
35	162
36	163
64	164
80	165
93	166
95	167
96	168
100	169
144	170
156	

- Limites du SICOVAL
- Limites communales du SICOVAL
- Limites départementales



Sources : enquêtes exploitants agricoles - Juillet 2018
IGN BD ORTHO 2016© - Reproduction interdite
RPG Niv4 2013
Réalisation Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne



4.9 LES PRODUCTIONS

Les productions végétales sont en grandes cultures. L'assolement est dominé par les cultures de céréales (blé dur, blé tendre) et oléagineux (tournesol, colza).

En 2016, l'assolement était de 374 ha en céréales dont 28 ha en blé tendre, 261 ha en tournesol, 25 ha en colza, 16 ha en légumineuses à grains, 11 ha en prairies permanentes, 38 ha en prairies temporaires, 22 ha en cultures diverses, 41 ha en gel. (Source : RPG 2016 IGN Géoportail).

Nota : les superficies en gel ne correspondent pas à de l'abandon de culture ou de la déprise agricole, elles intègrent l'assolement des exploitations et font partie des obligations réglementaires de la Politique Agricole Commune : PAC.

4 parcelles font partie d'un plan d'épandage d'effluents d'élevage ou de boues d'épuration, elles représentent 15 ha.

3 exploitants sont en production AB : Agriculture Biologique, dont 1 a son siège sur la commune. Les surfaces en production biologique sur la commune représentent 60 ha.

1 exploitation produit des cultures de semences (colza) sur la commune.

2 exploitants commercialisent leur production en vente directe :

- 1 exploitant possède sur la commune un atelier de transformation de céréales et un atelier de vente directe de pâtes alimentaires,
- 1 exploitant fait de la vente directe de poulets de chair, son siège et son local de vente sont sur la commune voisine d'Espanès.

Les productions animales

Deux activités équinnes sont présentes sur la commune :

- un centre équestre et (30 chevaux et poneys)
- une pension pour chevaux (15 chevaux).

Une exploitation possède deux ateliers d'élevage :

- un élevage bovin viande (25 bovins), et
- un élevage porcin (10 cochons).

Ces installations sont soumises au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et génèrent des distances d'isolement vis-à-vis des tiers.

4.10 L'ECONOMIE ET L'EMPLOI AGRICOLE

Les enquêtes ont permis de comptabiliser environ 31,25 Equivalents Temps Pleins (ETP), dont 7,75 salariés. 9 exploitations ne sont pas renseignées.

2 exploitations ont recours à une Entreprise de Travaux Agricoles (ETA) pour cultiver leurs parcelles. Elles génèrent de l'emploi dans ces structures qui sont dans un environnement géographique proche.

Les exploitations professionnelles (21 sur 29), même si elles n'ont pas toutes leur siège sur la commune, participent à l'économie du territoire de façon directe et indirecte par les emplois générés dans les entreprises de travaux agricoles et dans les filières amont (approvisionnement, ...) et les filières aval (circuits de distribution, transformation, ...).

Synthèse contexte agricole en chiffres

	TOTAL	Dont non identifiées	Dont Professionnelles	Dont Prod AB	Siège EA	Atelier élevage	UTA Tot.	JA	Moins de 55 ans
EA	29	2	21	3	7	4	31.25	4	17
SAU	788 ha	4.5 ha	710 ha	59 ha	154 ha				

EA : Exploitation Agricole, AB : Agriculture Biologique, **Siège EA/SAU** : correspond à la SAU sur le territoire communal des EA y ayant leur siège
UTA : Unité de Travail Annuel des EA cultivant des parcelles sur la commune, JA : Jeune Agriculteur cultivant des parcelles sur la commune

4.11 LES PROJETS ET LES PROBLEMATIQUES D'EXPLOITATION

Les projets identifiés

En complément des projets de constructions, mentionnés au paragraphe 2.2 ci-dessus, d'autres projets d'exploitation ont été mentionnés :

Deux exploitations ont un projet de diversification :

- Intégration d'un nouvel atelier avicole (poules pondeuses) avec de nouvelles installations, à court/moyen terme (5 ans), implantation non encore définie. Cet exploitant, en production Agriculture Biologique, a son siège sur la commune d'Espanés.
- Création d'un élevage ovin, par l'exploitation en production biologique qui transforme le blé dur en pâtes alimentaires, cette exploitation possède des surfaces pentues qui sont difficiles à exploiter et qui seraient propices au pâturage.

Une exploitation aimerait agrandir son foncier en cultures fourragères pour nourrir les chevaux (pension pour chevaux).

Trois exploitations projettent de réduire ou cesser leur activité ou vendre l'exploitation.

Deux projets d'installations de jeunes agriculteurs dans le cadre familial, dont un, en phase de transmission, souhaite augmenter sa SAU. Ces deux exploitations ont leur siège sur une autre commune.

Les difficultés recensées

Trois exploitations ont mentionné des **conflits de voisinage : utilisation des bandes enherbées par des randonneurs et les cavaliers.**

Rappel : la mise en place de bandes enherbées aux abords des cours d'eau fait partie des obligations réglementaires auxquelles les agriculteurs doivent se conformer, elles sont destinées à limiter les risques de pollution des cours d'eau. Les services de l'Etat effectuent des contrôles réguliers pour vérifier le maintien et l'état de ces bandes enherbées. En cas de dégradation de ces espaces les exploitants sont soumis à des sanctions financières.

Le PLU ne permet pas de régler ce type de conflits. La commune peut cependant engager des actions d'information, de concertation et de dialogue entre les résidents et les agriculteurs en vue de réduire ces antagonismes.

Plusieurs exploitants évoquent des **problématiques de sécurité routière** :

- Difficultés de circulation des engins agricoles sur les voies étroites lors du croisement avec automobiles
- Mauvais entretien des routes et des bas-côtés.

La présence d'une conduite d'eau potable traverse des parcelles agricoles à partir du lieu-dit « En Gautier » au Nord de la commune jusqu'au Nord du village. Cette conduite est située à une profondeur de 30/40 cm. Les agriculteurs ont mentionnée le risque d'atteinte à cette conduite lors des labours en raison de sa **faible profondeur** (voir localisation sur cartes parcellaire et enjeu).

4.12 SYNTHÈSE, ENJEUX, PRECONISATIONS

Synthèse

La commune de Montbrun-Lauragais a conservé son caractère rural. **L'espace agricole occupe près de 3/4 du territoire communal.**

29 exploitants cultivent des parcelles sur la commune, dont 21 "professionnelles".

7 exploitants ont leur siège sur la commune.

L'activité agricole est dominée par des productions en grandes cultures, caractéristiques du Lauragais. Les exploitations tendent à diversifier et à faire évoluer les productions et les pratiques notamment lors de reprises ou de nouvelles installations. Le développement de l'agriculture biologique, la diversification des productions avec l'intégration d'ateliers d'élevage, et la pratique de la vente directe en attestent.

L'activité agricole communale peut être qualifiée de **dynamique** :

- 70 % des exploitations qui cultivent sur la commune ont une situation stable ou en phase de développement,
- 72 % sont des exploitations professionnelles.
- Les 29 exploitations représentent 31 emplois (équivalent temps plein).

Le tableau « Atouts – Faiblesses / Opportunités – Menaces » page suivante synthétise l'agriculture du territoire.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des sols de bonne valeur agronomique, - Un espace agricole qui occupe 72 % du territoire, - Un parcellaire agricole encore bien structuré (favorisant des bonnes conditions d'exploitation), - Un nombre important d'exploitations dynamiques (en phase de développement), - Absence de déprise de l'espace agricole (nombre élevé d'exploitants), et projets d'installations dans le cadre familial et hors cadre, - Evolution vers la diversification des productions, - Développement de l'Agriculture Biologique et de la vente directe. - Présence de surfaces irrigables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel d'irrigation non exploité, - Un développement urbain récent qui consomme de l'espace : opération de faible densité et développement de l'urbanisation le long de la RD 91). - Rareté et cherté du foncier rendant difficile le développement des exploitations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des projets de diversification des productions (élevage avicole et ovin), - Présence d'une retenue collinaire, permettant l'irrigation et la diversification des productions. - Possibilité de développer la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque sur bâtiments agricoles), - Des espaces agricoles qui contribuent avec les espaces boisés à la biodiversité et à la qualité des paysages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de développement de conflits de voisinage, - Développement urbain fragilisant l'équilibre des exploitations. - Problématiques de circulation des engins agricoles (sécurité)

Enjeux

La carte de synthèse localise les espaces qui présentent des enjeux du point de vue agricole, avec une hiérarchisation de ces enjeux. (Cf. détail méthodologique en annexe). Ce document doit permettre à la commune de traduire le projet communal en prenant en compte les enjeux agricoles.

Le traitement des données sur le parcellaire et les exploitations agricoles fait apparaître :

651 ha classés **enjeux "Très fort"**, ils représentent 81 % de l'espace agricole communal. Ces espaces constituent, pour la plupart, de grandes unités de cultures et/ou forment un parcellaire regroupé facilitant les conditions d'exploitation. Ils sont classés en bonnes potentialités agronomiques... Ces espaces devront être préservés.

115 ha classés **enjeux "Fort"**, il s'agit d'unités de culture moins étendues que les précédentes et plus éloignées des sites d'exploitation mais dont l'intérêt agricole reste important. Ces espaces sont classés en bonnes potentialités agronomiques. Ils font également partie des espaces agricoles à préserver.

22 ha classés **enjeux "Moyen"**, ils regroupent les parcelles de taille réduite, et/ou formant un parcellaire éclaté.

La carte de synthèse démontre que l'essentiel de l'espace agricole est classé en enjeux "très forts". La commune veillera à préserver ces espaces lors des choix d'extension urbaine.

Le développement se fera prioritairement en extension du bourg avec des densités optimisées en vue de maintenir et d'affirmer son rôle de centralité. Les choix d'extension devront permettre la lisibilité des limites entre l'espace urbain et l'espace rural.

L'urbanisation qui s'est étendue de part et d'autre de l'axe de la RD 91 doit être maîtrisée afin de limiter le morcellement de l'espace agricole et les conflits de voisinage entre résidents et agriculteurs.

Les **espaces agricoles protégés** délimités par le SCOT GAT devront être classés en zone agricole comme le prévoit la **Prescription 4** du Document d'Orientations et d'Objectifs.

La commune dispose d'une retenue collinaire d'une superficie de 3 ha et représentant un volume d'eau de 122 000 m³. Cet ouvrage a été construit en 1970, en vue de l'irrigation agricole. Aujourd'hui, il n'est plus utilisé pour l'irrigation, mais seulement pour la pêche et la promenade. Le barrage nécessite une mise en conformité liée à la sécurité de l'ouvrage.

La commune en concertation avec le propriétaire, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Chambre d'agriculture, a souhaité que soient étudiées des solutions permettant la remise en état et la pérennisation l'ouvrage.

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture propose et chiffre plusieurs scénarios qui intègrent la remise en état de l'ouvrage et combinent la possibilité d'un classement en Espace Naturel Sensible et un usage agricole. Au moment de la réalisation du présent diagnostic aucune décision n'a été prise quant au devenir de cet ouvrage, qui nécessite la mobilisation de plusieurs sources de financements.

Dans le contexte actuel, **l'irrigation est un enjeu important pour l'agriculture, le maintien de cet ouvrage, dans un secteur où la ressource en eau pour l'agriculture est rare, est primordial.**

